

UN AVENIR PROSPÈRE ET DURABLE POUR LE CANADA : MESURES FÉDÉRALES NÉCESSAIRES

Rapport du Comité permanent des finances

Le président James Rajotte, député

DÉCEMBRE 2009 40° LÉGISLATURE, 2° SESSION Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943 Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca http://publications.gc.ca

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

UN AVENIR PROSPÈRE ET DURABLE POUR LE CANADA : MESURES FÉDÉRALES NÉCESSAIRES

Rapport du Comité permanent des finances

Le président James Rajotte, député

DÉCEMBRE 2009 40° LÉGISLATURE, 2° SESSION

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

PRÉSIDENT

James Rajotte

VICE-PRÉSIDENTS

Jean-Yves Laforest Massimo Pacetti

MEMBRES

Kelly Block Bob Dechert

Daryl Kramp L'hon. John McCallum

L'hon. John McKay Ted Menzies
Thomas J. Mulcair Daniel Paillé

Mike Wallace

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

L'hon. Maxime Bernier Martha Hall Findlay

Jean-Yves Roy Ron Cannan
Pat Martin Peter Julian
Linda Duncan Don Davies

Shelley Glover Dennis Bevington

Mike Allen L'hon. Wayne Easter
Nicolas Dufour Megan Anissa Leslie
Christiane Gagnon Pascal-Pierre Paillé
Sukh Dhaliwal L'hon. Mark Eyking

Meili Faille Bev Shipley
Paul Calandra Roger Gaudet
Dean Del Mastro Russ Hiebert

L'hon. Judy Sgro Bruce Stanton Rod Bruinooge Devinder Shory Harold Albrecht Josée Beaudin Thierry St-Cyr

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-François Pagé

GREFFIER DE COMITÉ

Travis Ladouceur

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

June Dewetering, chef Mark Mahabir, analyste John Bulmer, analyste Maria Edwards, Stagiaire

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 83.1 du Règlement, le Comité, après examen de propositions relatives à la politique budgétaire du gouvernement, a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

INTRO	DUCTION	1
CHAP	ITRE 1 : CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU CANADA	3
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	7
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	8
CHAP	ITRE 2 : POSITIONNER LES GENS	9
l.	LES ENFANTS ET LES JEUNES	9
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	9
	A. La garde des enfants	9
	B. Le congé parental	10
	C. Éducation autochtone et autres questions touchant aux enfants	10
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	11
II.	LES ÉTUDIANTS	12
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	12
	A. Financement et mesures de soutien à l'intention des étudiants	12
	B. L'endettement des étudiants	13
	C. Les étudiants diplômés	13
	D. L'éducation autochtone	13
	E. Autres questions	14
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	14
III.	LES TRAVAILLEURS QUI ENTRENT ET SORTENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	14
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	15
	Δ L'assurance-emploi	15

	B. Formation en cours d'emploi	16
	C. Création d'emplois	17
	D. Personnes sans emploi rémunéré	18
	E. Imposition des employés et des familles	19
	F. Personnes ayant un handicap ou une affection chronique	20
	G. Titres de compétences étrangers, intégration et établissement des immigrants	22
	H. Autres questions	23
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	23
IV.	LES PERSONNES ÂGÉES	25
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	25
	A. Consultation	26
	B. Le programme de la Sécurité de la vieillesse	26
	C. Le Régime de pensions du Canada	27
	D. Les régimes de retraite professionnels	27
	E. L'épargne privée donnant droit à une aide fiscale	28
	F. Insolvabilité du promoteur d'un régime de retraite	28
	G. Simplification, harmonisation et déficits actuariels	28
	H. Autres questions	29
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	29
V.	LA SANTÉ	30
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	30
	A. La prévention et le traitement des maladies et des blessures	30
	B. L'activité physique	31
	C. Vaccins et immunisation	31
	D. La recherche en santé	32

	E. Les renseignements électroniques sur la santé	32
	F. Le coût public et personnel des soins de santé	33
	G. L'infrastructure de la santé	33
	H. Les soins palliatifs	34
	I. Autres questions	35
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	35
VI.	L'ÉDUCATION	36
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	36
	A. Une loi sur l'enseignement postsecondaire	36
	B. L'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire	37
	C. La répartition du financement entre les établissements d'enseignement postsecondaire	37
	D. Diplômés et programmes gouvernementaux	38
	E. Information sur l'éducation	38
	F. Autres questions	38
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	38
СНАРІТ	TRE 3 : POSITIONNER LES ENTREPRISES	41
I.	FINANCEMENT	41
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	41
	A. Accès au financement bancaire et non bancaire	41
	B. Encouragements fiscaux pour accroître le capital	42
	C. Réglementation des marchés financiers, services financiers et littératie financière	43
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	44
II.	RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION	44
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	45

	A. Programmes de recherche fédéraux et crédits d'impôt	45
	B. Conseils subventionnaires fédéraux	46
	C. Recherche concertée et commercialisation	47
	D. Infrastructure scientifique	47
	E. Propriété intellectuelle	48
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	48
III.	IMPÔT SUR LE REVENU ET MESURES FISCALES	49
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	49
	A. Déduction pour amortissement	50
	B. Crédits d'impôt pour certains secteurs et industries	51
	C. Gains en capital, impôt sur le revenu des sociétés et dépenses d'entreprises	51
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	52
IV.	COMMERCE INTÉRIEUR ET INTERNATIONAL	53
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	53
	A. Harmonisation et simplification de la réglementation et des régimes fiscaux	53
	B. Traitement fiscal et réglementaire inégal	55
	C. Importations, exportations et fiscalité internationale	55
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	57
CHAPI	TRE 4 : POSITIONNER LES COLLECTIVITÉS	59
l.	LOGEMENT ET ÉDIFICES DU PATRIMOINE	59
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	59
	A. Stratégie nationale de l'habitation	60
	B. Biens locatifs	61
	C. Édifices patrimoniaux et culturels	62

	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	62
II.	ENVIRONNEMENT	63
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	63
	A. Rendement énergétique et émissions	63
	B. Énergies de substitution	64
	C. Technologies énergétiques	65
	D. L'environnement naturel	66
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	67
III.	INFRASTRUCTURE	68
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	68
	A. Municipalités	68
	B. Politique d'infrastructure et mécanismes de financement	69
	C. Consultations et recherches sur l'infrastructure	70
	D. Mesures de relance	70
	E. Projets, secteurs et initiatives	71
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	72
IV.	RÉGIONS RURALES ET ISOLÉES	73
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	73
	A. Un champion rural	74
	B. Réseaux de téléphonie cellulaire et de transmission à grande vitesse	74
	C. Besoins propres aux Autochtones	75
	D. Agriculture	75
	E. Forêts	78
	F. Pêches	78
	G Pétrole gaz et ressources minérales	79

	H. Autres questions	. 79
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	. 80
V.	ORGANISMES DE BIENFAISANCE, BÉNÉVOLAT ET AIDE ÉTRANGÈRE	. 81
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	. 82
	A. Rôle des organismes de bienfaisance et des autres organismes sans but lucratif	
	B. Encouragements fiscaux aux donateurs	. 82
	C. Accès au financement	. 83
	D. La règle sur le contingent des versements	. 84
	E. Autres questions visant les organismes caritatifs	. 85
	F. Bénévolat	. 85
	G. Aide étrangère	. 86
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	. 86
VI.	ARTS ET CULTURE	. 87
	POINTS DE VUE DES TÉMOINS	. 87
	A. Mesures fiscales	. 88
	B. Financement des organismes et programmes gouvernementaux et non gouvernementaux déjà en vigueur	. 88
	C. Livres, magazines et édition, ainsi que radio, télévision, cinématographie et nouveaux médias	. 89
	D. Tourisme	. 90
	E. Infrastructure culturelle, musées et bibliothèques	. 90
	F. Marketing international	. 91
	G. Autres questions	. 92
	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	. 92
MOI	LISION	O3

LISTE DES RECOMMANDATIONS	95
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	105
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	133
PROCÈS-VERBAUX	153
OPINION COMPLÉMENTAIRE : PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	155
OPINION COMPLÉMENTAIRE : PARTI LIBÉRAL DU CANADA	161
OPINION DISSIDENTE : BLOC QUÉBÉCOIS	165
OPINION COMPLÉMENTAIRE : NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	171

Le 10 juin 2009, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes (ci-après le Comité) a invité la population à participer à ses consultations prébudgétaires annuelles. Ces dernières se sont déroulées alors que l'économie nationale commençait à se remettre de la crise financière et économique mondiale, mais après des turbulences financières et des difficultés économiques internationales sans précédent de mémoire récente.

Les gouvernements, les banques centrales et d'autres organismes un peu partout dans le monde ont mis en place une panoplie de mesures de relance financière et monétaire. Il est encore difficile de connaître précisément le degré d'efficacité de ces mesures, mais ce qui est clair, c'est que les difficultés économiques mondiales ont touché et continuent de toucher notre pays. Pour que la reprise se poursuive tant pour la population que pour les entreprises canadiennes, il faut faire des choix quant aux mesures qui leur garantiront un avenir prospère et durable.

C'est sur cette toile de fond que le Comité a invité les Canadiens à lui transmettre leurs points de vue sur les deux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les mesures fiscales et dépenses de programmes fédérales qui s'imposent pour garantir un avenir prospère et durable aux Canadiens dans une perspective économique, sociale ou environnementale?
- 2) Quelles sont les mesures fédérales de relance budgétaire qui sont efficaces, et comment pourrait-on changer les mesures relativement inefficaces pour qu'elles aient les effets voulus?

Dans les audiences publiques qu'il a tenues à Ottawa, à Vancouver, à Edmonton, à Yellowknife, à Summerside, à Québec, à Regina, à Winnipeg et à Toronto et dans les mémoires qui lui ont été envoyés, le Comité a eu le privilège de prendre connaissance des points de vue de près de 450 groupes et particuliers sur les deux questions posées et sur d'autres sujets. Comme toujours, les suggestions judicieuses qui nous ont été présentées au fil des audiences ont guidé nos délibérations.

À l'examen des recommandations et suggestions des témoins, il apparaît clairement que la plupart visent à « positionner » les gens, les entreprises et les collectivités pour l'avenir et à modifier les orientations de manière à mettre en place les outils — programmes, politiques et autres mesures — garants d'un avenir prospère et durable pour tous.

Nous résumerons donc dans le présent rapport les suggestions des témoins de la manière suivante : le chapitre 2 traitera du positionnement de notre population, le chapitre 3 du positionnement de nos entreprises et le chapitre 4 du positionnement de nos collectivités. Parce que les décisions prises aujourd'hui au Canada sont fonction du

contexte économique et financier dans lequel se trouve notre pays, c'est sur un bref survo de ce sujet que porte le chapitre 1.	I

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU CANADA

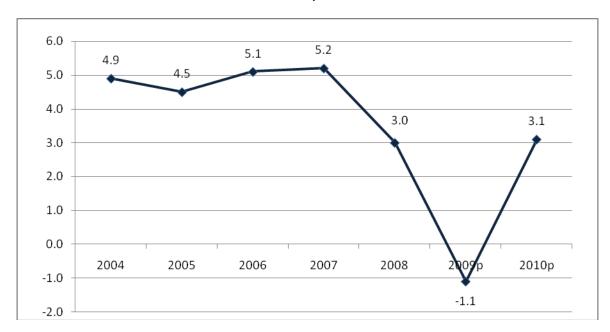
En février 2008, lorsque le Comité a publié son tout dernier rapport sur les consultations prébudgétaires, une légère récession semblait s'amorcer aux États-Unis, mais l'économie mondiale était vigoureuse, et l'on s'attendait à ce que la production nationale réelle du Canada pour 2009 s'établisse à 2,7 %.

Jusque-là, on se préoccupait surtout des prêts hypothécaires à risque, du papier commercial, des produits dérivés, du secteur bancaire parallèle, des taux de prêt interbancaire et du déficit du compte courant aux États-Unis. On se souciait relativement moins de la santé globale des systèmes financiers américain et mondial.

Au début de septembre 2008, Fannie Mae et Freddie Mac, les entités parrainées par le gouvernement américain qui titrisaient des hypothèques pour faciliter l'achat de logements, ont été placées sous tutelle gouvernementale. Au cours du même mois, Lehman Brothers s'est placée sous la protection de la loi américaine sur les faillites. De grandes banques d'investissement du pays, dont Goldman Sachs et Morgan Stanley, sont devenues des sociétés de portefeuille bancaire, qui allaient être assujetties à une réglementation gouvernementale plus stricte et pourvoir accepter les dépôts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation.

Peu à peu, il est devenu évident qu'une crise économique et financière mondiale sévissait; au dernier trimestre de 2008 et au premier semestre de 2009, la production économique mondiale affichait la plus forte contraction enregistrée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Même si les États-Unis étaient au centre de la crise, celle-ci a tôt fait de s'étendre au reste du monde par la voie des marchés financiers mondiaux et des échanges internationaux. La croissance économique a fléchi. Le Fonds monétaire international (FMI) avait prévu un ralentissement économique mondial réel de 1,1 % en 2009, comme le montre la figure 1.

Figure 1 — Croissance économique mondiale réelle en pourcentage du produit intérieur brut, 2004-2010



p = prévisions

Source: Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2009, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2009/02/pdf/textf.pdf.

Une crise d'une telle envergure commandait une intervention à l'échelle de la planète. La plupart des grandes banques centrales se sont concertées pour offrir des stimulants monétaires, par exemple en abaissant les taux de financement à un jour et parfois en établissant des instruments de politique monétaire relativement inusités, comme l'« assouplissement du crédit » ou l'« assouplissement quantitatif ». Pour leur part, les gouvernements ont offert des stimulants financiers sous forme de dépenses fiscales et de programme, tandis que le FMI a préconisé des mesures de relance coordonnées correspondant à 2 % du produit intérieur brut (PIB). Les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales du G7 se sont engagés à prévenir la faillite des institutions financières « importantes sur le plan systémique »; pendant la crise, les gouvernements de certains pays du G7 ont acquis une participation dans certaines de leurs institutions financières pour éviter que le système financier ne s'effondre davantage.

Les mesures monétaires et budgétaires actuelles ont beaucoup contribué à la reprise économique, mais on croit que d'autres mesures s'imposent pour empêcher toute autre crise du genre. Les pays du G20 se sont engagés à apporter des modifications à la réglementation et certains pays à réduire le déséquilibre de leurs comptes courants. En ce qui concerne la politique monétaire, les pays du G20 ont convenu que des prix stables et des taux de change fondés sur les forces du marché sont souhaitables. Ils se sont aussi entendus pour resserrer les normes de fonds propres des institutions financières et pour établir des ratios de capital contracycliques, progressant en cas de croissance économique et diminuant en cas de décélération de même qu'en période de récession. Enfin, ils ont convenu d'interdire l'arbitrage réglementaire, de réglementer le secteur

bancaire parallèle et de réformer le marché des créances titrisées en exigeant des émetteurs qu'ils détiennent une partie des actifs sous-jacents, par mesure de prudence et aux fins de la gestion des risques.

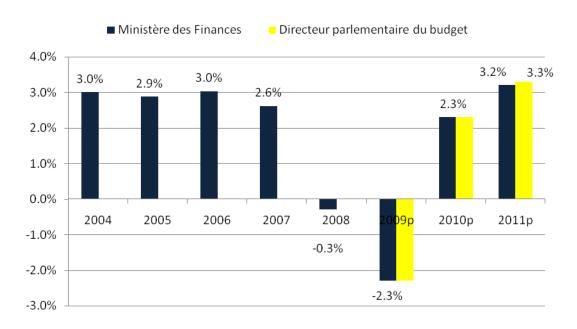
Dans ce contexte mondial, le Canada connaît une récession comme beaucoup d'autres pays. Selon le FMI, les gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux du Canada ont bien réagi; en 2009 et en 2010, les mesures de relance du gouvernement fédéral devraient correspondre à 3,6 % du PIB de 2007.

Si l'on croit le budget fédéral de 2009, les mesures de stimulation, à l'exclusion des mesures fiscales, devraient totaliser 33,5 milliards de dollars pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011. Des dépenses seront engagées dans cinq grands secteurs : le système financier (environ 174 millions de dollars), les dépenses de consommation (environ 12,8 milliards), le logement (environ 5,3 milliards), l'infrastructure (environ 10,8 milliards), et les entreprises et les collectivités (environ 4,5 milliards). Le gouvernement fédéral fournit aussi une aide financière d'environ 11,8 milliards de dollars, sous forme de prêts et d'autres mesures consentis aux collectivités et à des industries comme le secteur de l'automobile ainsi que d'autres dépenses en capital, des crédits et des allégements fiscaux.

Pour sa part, la Banque du Canada a abaissé son taux cible du financement à un jour, établi un mécanisme de prise en pension à plus d'un jour d'instruments du secteur privé et élargi la liste des garanties admissibles pour l'accès aux fonds à un jour. Au 21 octobre 2009, le taux cible du financement à un jour était inférieur de 0,25 % au taux de 4,5 % établi en novembre 2007, et le taux d'inflation mesuré selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation était de -0,9 % en septembre 2009. L'encours des prises en pension à plus d'un jour a atteint un sommet de 37 milliards de dollars en décembre 2008.

Le ministère des Finances et le directeur parlementaire du budget s'attendent à ce que le PIB régresse de 2,3 % en 2009, comme le montre la figure 2. En 2010, la croissance économique devrait reprendre en termes réels à la faveur de la stabilisation des marchés financiers et des stimulants monétaires et financiers appliqués à l'échelle de la planète.

Figure 2 — Croissance du produit intérieur brut réel, Canada, 2004-2011



p = prévisions

Source: Statistique Canada, tableau 384-0002; ministère des Finances, *Mise à jour des projections économiques et financières,* septembre 2009, http://www.fin.gc.ca/ec2009/pdf/bac-fra.pdf; Directeur parlementaire du budget, *Mise à jour de l'évaluation économique et financière,* 2 novembre 2009, p. 10, http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/EFAU November 2009.pdf.

Les déficits budgétaires fédéraux, actuels et prévus, de 2009-2010 à 2014-2015 sont en partie attribuables aux récents allégements fiscaux, à la baisse des recettes fiscales fédérales et au coût financier des mesures de stimulation, comme l'illustre la figure 3. Pour 2009-2010 et 2010-2011, le ministère des Finances et le directeur parlementaire du budget ont projeté des déficits relativement importants par rapport au PIB, mais les déficits devraient diminuer à la fin de 2010-2011, lorsque les mesures de stimulation fédérales seront arrivées à leur terme. Selon le ministère des Finances, les déficits budgétaires fédéraux devraient correspondre à 3,7 % du PIB en 2009-2010 et à 2,8 % en 2010-2011; le directeur parlementaire du budget est arrivé à des données comparables : 3,6 % et 2,7 % respectivement. Autant le ministère des Finances que le directeur parlementaire du budget s'attendent à ce que la dette fédérale nette, en pourcentage du PIB, continue de croître jusqu'en 2010-2011, après quoi elle reculera pour les exercices 2011-2012 jusqu'en 2014-2015. Le Canada devrait encore enregistrer le ratio net dette-PIB le moins élevé de tous les pays du G7.

40.0 35.5 35.4 34.6 34.0 32.1 33.5 35.0 29.0 30.0 25.0 20.0 15.0 10.0 5.0 0.0 -0.4 -0.3 -0.6 -1.1 -1.6 -5.0 -2.8 -3.7 Solde budgétaire ■ Dette nette -10.0 2008-2009 2009-2010 2010-2011 2011-2012 2012-2013 2013-2014 2014-2-15

Figure 3 — Projections du solde budgétaire fédérale et de la dette fédérale en pourcentage du produit intérieur brut, 2008-2009 — 2014-2015

Source : ministère des Finances, *Mise à jour des projections économiques et financières,* septembre 2009, p. 9, http://www.fin.gc.ca/ec2009/pdf/bac-fra.pdf.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Par rapport à la situation financière du pays, certains témoins estiment que le gouvernement doit éviter un déficit structurel et élaborer — et communiquer aux Canadiens — un plan viable pour en revenir dès que possible aux budgets équilibrés. De l'avis d'un certain nombre d'entre eux, il ne faudrait pas continuer de financer le déficit à court terme et laisser les dépenses de programme — qu'il faudrait revoir régulièrement — progresser plus rapidement que le taux de croissance de la population et de l'inflation. Par ailleurs, les témoins estiment que les dépenses doivent être « productives », étayées de résultats concrets et justifiées publiquement, et qu'elles ne doivent pas profiter à des industries incapables de survivre sans l'appui des contribuables ni être engagées dans des secteurs jugés contre-indiqués par la plupart des Canadiens. À leur avis, il faut éviter d'augmenter les impôts et accorder des allégements fiscaux au lieu d'accroître les dépenses. Les témoins veulent, par ailleurs, que le gouvernement fédéral dépense dans ses sphères de compétence constitutionnelles tout en procurant aux provinces et aux territoires le soutien nécessaire.

D'autres témoins estiment qu'il faut mener à terme les mesures de relance et dépenser l'argent vite et bien, au profit des personnes qui en ont le plus besoin. Il ne conviendrait donc pas d'envisager d'autres mesures de relance d'ici à ce que l'impact des dépenses en cours soit mesuré, évalué, communiqué au Parlement et débattu en public. Pour certains, il faut axer les mesures de relance sur des politiques à court et à moyen terme visant à atténuer l'effet des pertes d'emploi ou des baisses de production ou de

trésorerie, les fonder sur des preuves empiriques et éviter qu'elles ajoutent indûment à la complexité du régime fiscal ou au fardeau de l'observation des règles fiscales.

Le Comité s'est entendu dire qu'il vaudrait mieux mesurer les hauts et les bas économiques en fonction du produit intérieur net plutôt que du PIB, et d'utiliser aussi des indicateurs mesurables de santé sociale et de bonheur comme facteurs de prospérité. On pense par ailleurs qu'il faudrait assortir les propositions budgétaires d'une étude d'impact social et d'un plan d'atténuation des répercussions sur la société.

On a aussi dit au Comité qu'il fallait dégraisser la bureaucratie fédérale par des moyens comme réduire la taille du bureau du premier ministre et du cabinet en éliminant, par exemple, les postes de ministre d'État; fusionner des ministères et des organismes fédéraux quand c'est possible; et réduire la taille de la fonction publique fédérale. Par ailleurs, certains témoins souhaitent qu'on mette fine à la sous-traitance excessive, ce qui cadrerait sans doute avec la réduction de la taille de la fonction publique.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité convient avec les témoins qui préconisent la gestion de la dette, la modération des dépenses ainsi que la transparence et la reddition de comptes pendant que le pays se remet de la crise financière et économique mondiale. À son avis, le Canada a été plongé dans la crise financière et économique mondiale alors qu'il se trouvait en relative position de force sur le plan budgétaire et de la réglementation financière. Il a donc été à même d'appliquer les mesures fiscales et de relance de la consommation nécessaires à la reprise économique. Une fois la reprise économique assurée, il faudra, selon le Comité, se concentrer sur la saine gestion financière et sur l'allégement de la dette afin de bien positionner le Canada pour l'avenir. Comme il estime nécessaire que les parlementaires obtiennent l'information indépendante nécessaire pour voir dans quelle mesure ces priorités sont respectées, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral continue d'appliquer l'ensemble des mesures actuelles de relance, surveille de près la gestion de la dette, s'emploie à examiner efficacement les dépenses et prépare des plans de réduction de la dette à long terme, qu'il mettra en œuvre une fois la reprise économique mondiale bien enclenchée.

De plus, il faudrait que le gouvernement s'assure que le directeur parlementaire du budget de la Bibliothèque du Parlement dispose de renseignements à jour et exacts sur les recettes fiscales et les dépenses de programme fédérales et les objectifs de programme des ministères, lui fournisse les ressources voulues pour bien s'acquitter du mandat de son bureau et — à l'occasion du projet de loi d'exécution du prochain budget — propose les modifications nécessaires pour faire du directeur parlementaire du budget un mandataire indépendant du Parlement.

CHAPITRE 2: POSITIONNER LES GENS

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, pour que notre pays puisse continuer sur la voie de la reprise économique et s'assurer un avenir prospère et durable, les gens doivent être « en position » de contribuer et de participer à cet avenir. À cette fin, les gouvernements doivent veiller à munir les enfants, les jeunes et les étudiants — qui sont notre avenir — les personnes en âge de travailler — qui sont notre présent — et les aînés — qui sont à la fois notre passé et notre présent — des outils nécessaires pour prendre part à la société canadienne tant à la maison, que sur le marché du travail ou dans la collectivité. Parmi ces outils figurent des systèmes de santé et d'éducation de haute qualité ainsi que d'autres mesures qui fournissent les appuis et les incitatifs appropriés.

I. LES ENFANTS ET LES JEUNES

En 2008, il y avait plus de 7,8 millions de personnes âgées de 19 ans ou moins au Canada, soit plus de 23 % de la population. Pour ces personnes et leurs parents, les prestations fédérales pour enfants, pour le développement des jeunes enfants et pour les congés parentaux présentent un grand intérêt.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Bien que des témoins aient exprimé leurs opinions sur divers sujets touchant aux enfants, une bonne partie des débats a porté sur les prestations pour enfants et sur la garde des enfants. Devant le Comité, ils ont traité des crédits d'impôt et des programmes de prestations pour les enfants et les familles, notamment la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), du congé parental dans le cadre du régime d'assurance-emploi (AE), les enfants des Premières nations et des droits de l'enfant.

A. La garde des enfants

Les témoins entendus par le Comité ont présenté tout un éventail de points de vue sur la garde des enfants : ce qui existe et ce qui est nécessaire. Certains ont affirmé qu'il fallait « *imaginer » un nouveau rôle fédéral* dans le domaine de la garde des enfants. Pour certains témoins, le marché n'a pas réussi à offrir des services de garde d'enfants accessibles et abordables : longues listes d'attente, frais élevés et faibles salaires. En outre, des témoins ont indiqué que les programmes de crédits d'impôt et de prestations axés sur les enfants n'obligent pas les bénéficiaires à acheter ou à fournir des services de garde d'enfants, qu'une faible proportion des fonds consacrés à la garde des enfants est assortie de conditions et que la valeur de la prestation PUGE versée mensuellement pour la garde des enfants est inférieure au coût des services de garderie.

En proposant des changements axés sur la garde des enfants, des témoins ont présenté diverses suggestions : une stratégie nationale et universelle en matière de garde

d'enfants visant à accroître le nombre de places en garderie, en allouant des fonds pour les frais de fonctionnement et les immobilisations; des transferts fédéraux accrus aux provinces et aux territoires à la condition que ces fonds soient dépensés pour la prestation de services de garderie; enfin, la mise en place, partout au pays, d'un régime de garderie inspiré du modèle du Québec.

Certains témoins ont souligné l'importance de verser directement des *fonds aux* garderies publiques et à but non lucratif dans le cadre de toute stratégie de garde d'enfants, tandis que d'autres ont recommandé au gouvernement d'instaurer un *crédit d'impôt remboursable*, qui pourrait s'appeler la prestation universelle pour enfant, et qui reviendrait à verser aux familles un salaire moyen à temps plein pour chaque enfant de moins de 18 ans, jusqu'à concurrence de deux ou trois enfants.

Des témoins ont aussi exhorté le gouvernement à relever le plafond de la prestation nationale pour enfants, qui comprend la PFCE et le SPNE, pour les familles à faible revenu. À leur avis, le coût de cette mesure pourrait être amorti en supprimant la PUGE et les crédits d'impôt pour enfants non remboursables, qui profitent relativement plus aux familles à revenu élevé. Il a aussi été recommandé de hausser progressivement la PFCE. Certains témoins estiment que la PUGE est trop faible et notent qu'elle n'est pas liée aux ressources des bénéficiaires. Il faudrait aussi, selon certains, augmenter la PUGE, la rendre non imposable, l'indexer à l'inflation et l'intégrer à la PFCE et instituer des prestations de maternité pluriannuelles et une prime à la naissance.

B. Le congé parental

La question des congés de maternité et de paternité a été abordée devant le Comité par divers témoins. Ils ont soutenu que les dispositions actuelles du régime d'assurance-emploi E régissant le congé parental comportaient un nombre insuffisant de semaines de prestations et un taux de remplacement trop bas; ils ont préconisé un programme assorti d'une plus longue période d'absence et d'un taux de remplacement plus élevé. Ils ont aussi demandé au Comité l'accroissement des prestations versées aux familles à faible revenu et proposé que les travailleurs autonomes puissent adhérer au régime d'assurance-emploi et, après un délai de carence suffisant, soient admissibles au congé parental. On a aussi rappelé au Comité qu'étant donné que le congé parental est administré dans le cadre du régime d'assurance-emploi, les parents sont admissibles au congé parental seulement s'ils satisfont aux critères d'admissibilité du régime. Il a été recommandé que le congé parental soit administré séparément de l'assurance-emploi, essentiellement sur le modèle du Régime québécois d'assurance parentale, afin d'offrir le congé parental à un segment plus large des parents qui travaillent.

C. Éducation autochtone et autres questions touchant aux enfants

Des témoins ont fait des commentaires au sujet des *enfants des Premières* nations, en demandant qu'on leur consacre le *même niveau* de dépenses que celui que reçoivent les autres enfants, et que le gouvernement finance l'achat d'un *ordinateur* portable pour chaque enfant autochtone âgé de six à douze ans. De même, certains ont souligné l'importance du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA), tant

pour les communautés urbaines que pour celles du Nord, afin d'offrir aux enfants et aux familles des Premières nations, des Inuits et des Métis des programmes de développement des jeunes enfants qui font la promotion de la culture autochtone, de la santé en général et de l'éducation. Des témoins ont dit partager le point de vue selon lequel le gouvernement devrait renouveler et augmenter son soutien au PAPA. On a aussi mentionné que le gouvernement devrait mieux faire connaître ses programmes axés sur l'éducation et les étudiants autochtones. Enfin, le gouvernement a été invité à lever le plafond qui s'applique au financement des services de base des Premières nations, à reconnaître que l'éducation est un droit conféré par traité et à assumer les coûts de l'éducation liés à la formation linguistique, aux établissements d'enseignement, à la technologie, au développement des compétences et aux activités récréatives.

En outre, des témoins ont demandé que l'on accroisse le financement allant aux établissements d'enseignement, à la formation linguistique et au développement des compétences. Il a aussi été suggéré que des fonds supplémentaires soient consacrés aux programmes communautaires de prévention du crime visant les enfants et les jeunes, aux programmes postscolaires et aux mesures visant à aider les jeunes qui font face à des obstacles sur le marché de l'emploi, comme le programme Connexion Compétences. On a signalé au Comité qu'il faudrait relever le seuil du revenu familial net qui rend admissible à la prestation de supplément familial et l'indexer à l'inflation. Il a aussi été recommandé de bonifier la Prestation pour enfants handicapés. Enfin, le Canada a été invité à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, de manière à ce que les enfants puissent prendre part au processus décisionnel entourant les politiques et l'établissement des budgets touchant à l'éducation, à la santé, au bien-être des enfants et à la justice pour les jeunes.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité croit, pour reprendre un adage bien connu, que les enfants sont notre avenir. Et c'est là une réalité que les pouvoirs publics, les parents, les enseignants, les professionnels de la santé et bien d'autres comprennent. Au niveau fédéral, l'importance que l'on reconnaît aux enfants et aux jeunes se reflète dans un certain nombre de dépenses de programme et de mesures fiscales qui visent ces derniers, directement ou indirectement. Le Comité estime, néanmoins, que le gouvernement fédéral pourrait — et devrait — faire plus pour soutenir nos enfants et nos jeunes et, partant, les positionner ainsi que les collectivités et le pays de manière à leur garantir un avenir prospère et durable. Pour ces raisons, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral, reconnaissant les compétences des provinces et des territoires et la nécessité de dédommager ceux de ces derniers qui décident de ne pas participer à un programme national, mette en place un plan national de garde d'enfants qui assurerait des services de grande qualité, abordables et inclusifs. Cet objectif devrait être réalisé par la voie des paiements de transferts fédéraux aux provinces et territoires participants et devrait s'assortir de cibles mesurables et de délais.

De plus, le gouvernement devrait accroître et rationaliser le financement qu'il octroie à ses programmes visant les jeunes à risque, dans le but de mettre sur pied une initiative centralisée qui inciterait ces jeunes à participer à la vie communautaire. Il devrait également accroître le financement des centres d'amitié destinés aux jeunes Autochtones vivant en milieu urbain.

II. LES ÉTUDIANTS

L'enseignement postsecondaire aide les jeunes à acquérir les compétences scolaires, sociales et autres qui leur permettront de profiter d'une qualité de vie élevée et de faire un apport significatif à leur communauté et à la société, contribuant ainsi à assurer au Canada un avenir prospère et durable. En 2005-2006, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres comparables, plus d'un million d'étudiants fréquentaient les universités au Canada, et près de 614 000 autres étaient inscrits dans un collège communautaire ou professionnel.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Des témoins ont porté à l'attention du Comité plusieurs questions touchant les étudiants, y compris les droits de scolarité et l'endettement des étudiants. Ils ont parlé des mesures fiscales du gouvernement et des prêts et bourses aux étudiants, et ils ont mentionné notamment les besoins des étudiants aux cycles supérieurs et ceux des étudiants autochtones.

A. Financement et mesures de soutien à l'intention des étudiants

Selon certains témoins, les avantages pour les étudiants des *mesures fiscales* axées sur l'enseignement postsecondaire — dont les bourses d'études et les exemptions connexes, les crédits pour droits de scolarité, les allocations mensuelles pour la fréquentation à temps plein d'un établissement et les régimes enregistrés d'épargneétudes — profitent de façon disproportionnée aux étudiants venant de familles à revenu élevé. Ainsi, des témoins ont affirmé que l'on pourrait faire un meilleur usage du coût financier des crédits d'impôt pour études en transférant les économies d'impôt qui découleraient de la suppression de ces crédits au Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) ou au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE); il a aussi été suggéré que ces crédits d'impôt deviennent remboursables. Par ailleurs, certains ont fait valoir que l'aide aux étudiants devrait être assujettie à des critères de revenu et cibler des groupes sous-représentés afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires.

Des témoins ont réclamé des fonds additionnels pour le *PCBE* afin d'effacer les dettes dues au gouvernement, d'augmenter le nombre de bourses disponibles et d'aligner le montant maximal de la bourse sur le niveau national moyen des coûts de scolarité au premier cycle. De plus, certains ont demandé que le seuil de revenu aux fins du *PCPE* et le niveau d'exemption pour le travail en cours d'études aux fins du *PCPE* soient relevés de manière à permettre aux étudiants d'occuper un emploi tout en recevant un prêt pour leurs études.

B. L'endettement des étudiants

Des témoins ont dit au Comité que l'endettement des étudiants était problématique. Diverses propositions visant à alléger le fardeau de la dette des étudiants ont été mises de l'avant, notamment le report des remboursements sur le *principal* du prêt étudiant ou un allégement partiel ou complet des *versements d'intérêts sur les prêts étudiants*, la prolongation de la *période d'exonération d'intérêts*, le relèvement du *plafond de revenu* ouvrant droit à un allègement des intérêts sur les prêts étudiants, de meilleures dispositions d'allégement de la dette dans le cadre du *Programme canadien de prêts aux étudiants* et la suppression des *crédits d'impôt pour les études postsecondaires*, en réaffectant les économies d'impôt ainsi réalisées pour s'attaquer au problème de l'endettement des étudiants.

C. Les étudiants diplômés

Compte tenu du coût et de la durée de programmes d'études supérieures comme la médecine, des témoins ont prôné *l'augmentation de la limite hebdomadaire à vie* et le *relèvement* de la *limite annuelle* pour les prêts étudiants, à défaut de quoi les étudiants pourraient chercher à obtenir du financement dans le secteur privé à un coût relativement plus élevé pour diverses raisons. Divers témoins ont noté que le financement du Programme des bourses d'études supérieures du Canada n'avait pas suivi le rythme des inscriptions aux cycles supérieurs et ils ont suggéré que cette question soit étudiée. Ils se sont dits en faveur de rendre *permanent* le Programme des bourses d'études supérieures du Canada et d'en *augmenter le financement*. Enfin, la nécessité de rééquilibrer le nombre de bourses d'études supérieures allant aux étudiants en *sciences humaines* a été évoquée.

D. L'éducation autochtone

Selon des témoins, l'enseignement postsecondaire offert aux Canadiens d'origine autochtone doit être appuyé davantage afin de réduire les disparités socioéconomiques entre les Canadiens non autochtones et autochtones. En affirmant que le financement consacré au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) d'Affaires indiennes et du Nord Canada devrait tenir compte de la demande croissante provenant des étudiants admissibles ainsi que du coût plus élevé des études postsecondaires, des témoins ont proposé que l'on supprime le plafond qui s'applique à l'augmentation des fonds destinés au PAENP et que l'on accroisse le financement du programme. Certains témoins ont demandé que les Métis et les membres des Premières nations non inscrits soient admissibles à ce programme.

Divers témoins ont réclamé un *appui financier* supplémentaire aux étudiants autochtones, aux programmes d'études postsecondaires et aux services de soutien des étudiants autochtones, de même qu'un projet pilote qui servirait à financer des partenariats entre des établissements d'enseignement postsecondaire et des communautés autochtones pour aider à hausser les taux d'obtention de diplômes dans les écoles publiques.

E. Autres questions

Diverses autres propositions axées sur les étudiants ont été présentées au Comité, dont le maintien du programme *Emplois d'été Canada*; la création d'un *programme national travail-études* afin d'aider les étudiants de niveau postsecondaire à trouver du travail tout en acquérant une expérience pertinente à leur discipline professionnelle; le financement d'initiatives de promotion des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens auprès des *étudiants étrangers*; l'instauration d'un *crédit d'impôt* à l'achat de ressources d'apprentissage ainsi que le *renouvellement du mandat* et du *financement* du Conseil canadien sur l'apprentissage et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Dans l'optique du positionnement des étudiants et du pays pour la prospérité, il faudrait, selon le Comité, que les étudiants de tous âges — enfants, adolescents ou adultes — soient appuyés pendant leurs études et dans leur recherche d'un emploi. Le gouvernement fédéral fournit déjà son aide sous forme de transferts aux provinces et territoires, de mesures fiscales et de dépenses de programme, mais, selon le Comité, il devrait toutefois faire plus, surtout afin d'encourager les diplômés à s'installer dans des régions qui ont parfois des difficultés à recruter et à conserver leur main-d'œuvre. Le Comité recommande donc que :

Le gouvernement fédéral instaure un crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés. Ce crédit d'impôt devrait s'adresser à tous ceux qui s'installent dans des régions désignées et travaillent dans leur domaine d'études.

III. LES TRAVAILLEURS QUI ENTRENT ET SORTENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

À l'instar des entreprises pour lesquelles ils travaillent, les employés représentent un volet essentiel de la prospérité du pays, et leurs efforts joueront un rôle clé pour aider l'économie canadienne à demeurer sur le sentier de la reprise. Pour être pleinement productifs et efficaces, les travailleurs doivent être formés et rémunérés adéquatement. Ils doivent aussi avoir une certaine assurance qu'ils pourront subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille dans l'éventualité où ils perdaient leur emploi. Par ailleurs, le régime fiscal d'un pays influe sur l'incitation au travail.

En outre, l'apport au marché du travail des immigrants canadiens est renforcé par les programmes d'établissement et d'intégration ainsi que par la reconnaissance des titres de compétence étrangers; tandis que la cotisation des personnes qui ont un handicap ou une affection chronique est facilitée lorsqu'elles ont accès aux mesures de soutien et aux aménagements nécessaires. Enfin, les personnes qui ne sont pas actives sur le marché du travail font leur part pour la société canadienne en participant à des activités communautaires, caritatives et autres.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Des témoins ont abordé devant le Comité un certain nombre de questions touchant les employés, y compris l'assurance-emploi, la formation professionnelle, la création d'emplois, le régime d'impôt pour les particuliers, les aménagements pour les personnes ayant un handicap ou une affection chronique et la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Ils ont aussi traité des mesures de soutien destinées aux personnes qui n'occupent pas un emploi rémunéré.

A. L'assurance-emploi

Divers témoins que le Comité a entendus ont parlé du régime d'AE. Certaines propositions étaient de nature générale, par exemple la nécessité de réformer et de simplifier le régime, tandis que d'autres étaient plus précises. En soulignant ce qu'ils considèrent comme des lacunes du régime actuel, et dans le but d'améliorer celui-ci pour les personnes en chômage et le rendre plus largement accessible, des témoins ont recommandé que des changements soient apportés à plusieurs aspects de la structure du régime d'AE.

En ce qui a trait à l'admissibilité à l'AE et au niveau des prestations, des témoins ont recommandé au gouvernement fédéral d'adopter les mesures suivantes : réduire la période d'admissibilité — certains prônant un nombre uniforme d'heures de travail sans égard à la région de résidence et d'autres un nombre un peu plus élevé que celui suggéré là où le taux de chômage est de 10 % ou moins; verser des prestations pendant une plus longue période dans toutes les régions; calculer les prestations hebdomadaires en fonction d'un nombre plus restreint des meilleures semaines de gains assurables avant la mise à pied; hausser le taux de remplacement; supprimer les taux de prestations variables pour les employés à temps partiel; prolonger les prestations en cas d'urgence ou, selon un autre témoin, accorder une année supplémentaire de prestations spéciales lorsque le taux de chômage national dépasse 6,5 %; abolir la période d'attente de deux semaines ou, selon le témoin entendu, conserver celle-ci; supprimer le délai inhérent au dépôt d'une déclaration par les bénéficiaires; abolir les modalités de remboursement obligatoire des prestations: élargir la définition et les catégories de motifs raisonnables pour guitter volontairement un emploi; prolonger les prestations prévues en vertu de la Partie 1 du régime lorsqu'un travailleur participe à un programme de formation approuvé; déplacer vers les programmes de dépenses généraux les aspects du régime d'AE qui s'apparentent à de l'aide sociale; améliorer le régime sans hausser le taux de cotisation des employeurs; enfin, faire en sorte que les droits aux prestations ne soient pas réduits ou reportés lorsqu'une indemnité de départ est versée.

Des suggestions ont aussi été faites concernant les aspects financiers du régime d'AE, certains témoins invitant le gouvernement à modifier la formule servant à établir les taux de cotisation au régime pour que le déficit du compte d'AE soit financé sur un cycle économique pouvant aller jusqu'à dix ans; instaurer un barème de taux de cotisation fondé sur l'expérience passée des employeurs; ramener le taux de cotisation des employeurs au niveau du taux de cotisation des employés; adopter des modalités de remboursement des cotisations excédentaires des employeurs; administrer le régime comme un véritable

régime d'assurance; faire un examen du régime pour en assurer l'autofinancement en longue période; élaborer de nouvelles modalités de financement afin de réduire les cotisations versées en trop par les employeurs et les employés; chercher des moyens de financer les nouvelles prestations; enfin, investir une partie de l'excédent du compte d'AE pour améliorer la formation et les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre.

D'autres propositions visant l'AE ont aussi été présentées. Ainsi, des témoins ont dit au Comité que les bénéficiaires de l'AE devraient pouvoir poursuivre leurs études et participer à de la formation axée sur la littératie et les compétences essentielles dans un établissement d'enseignement public sans que leurs prestations d'AE soient réduites. Des commentaires ont aussi été faits au sujet de l'AE et du travail indépendant. Dans le contexte de la vente directe; certains ont affirmé que les personnes qui font la transition entre l'AE et un travail indépendant ne devraient pas être pénalisées et devraient être admissibles à une forme d'aide, peut-être dans le cadre du programme de prestations pour les travailleurs indépendants; par ailleurs, une proposition plus générale a été présentée pour que les programmes financés par Ressources humaines Développement des compétences Canada n'aient pas un effet de désincitation à participer à la vente directe. Des témoins ont aussi invité le gouvernement à créer un conseil arbitral de l'AE pour les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut. Enfin, on a plaidé en faveur d'un soutien accru et d'un financement pour les modalités de travail partagé dans le cadre de l'AE et de meilleurs liens entre les programmes de partage du travail et les programmes de formation.

B. Formation en cours d'emploi

Alors que certains témoins ont mis l'accent sur la formation dans le contexte du régime d'AE, d'autres ont traité cette question de façon plus générale, réclamant un accroissement des fonds fédéraux consacrés aux possibilités de formation axées sur l'adaptation de la main-d'œuvre; si des fonds sont transférés aux provinces et aux territoires, ceux-ci devraient être tenus de les affecter à l'amélioration de l'accès et de l'abordabilité de la formation et être obligés de rendre compte des résultats obtenus. On a aussi préconisé la création d'un crédit d'impôt remboursable à la formation pour les employeurs, fondé sur les investissements que font les entreprises pour mettre à niveau et améliorer les compétences et les aptitudes de leurs employés, lequel s'appliquerait aux cotisations exigibles à l'AE ou serait déduit de l'impôt sur les sociétés. Une proposition similaire portant sur la création d'un crédit d'études et de formation pour les employés a été présentée au Comité, tandis que d'autres ont émis l'idée d'un compte d'apprentissage dans lequel une partie des cotisations à l'AE pourrait être versée afin d'être utilisée par les employeurs des secteurs en déclin. On a en outre souligné les difficultés en matière de formation des Canadiens dans les Maritimes et d'acquisition de nouvelles compétences chez les travailleurs sous-employés ainsi que la nécessité d'évaluer les besoins et les salaires des formateurs.

Certains témoins ont prôné une *définition* plus large des frais d'études et de formation déductibles aux fins de l'impôt, ainsi que la création d'une *déduction ou un crédit d'impôt remboursable* pour les cours et la formation spécialisés suivis à l'initiative d'un employé. Ils ont aussi fait des commentaires sur l'« utilité » de la formation offerte dans les

communautés d'attache et la disponibilité d'emplois où cette formation pourrait être appliquée; on a également préconisé une approche multidimensionnelle intégrée pour la prestation des programmes de formation axée sur le développement communautaire. Enfin, des témoins ont demandé au gouvernement de subventionner à parts égales les coûts engagés par les entreprises pour la formation, la consultation et l'accréditation.

La formation qui a lieu dans le cadre du régime d'AE a aussi retenu l'attention. Certains témoins ont demandé un examen des modalités de financement et des règles de l'AE en vue de maximiser les incitatifs et les possibilités offertes aux travailleurs mis à pied afin d'améliorer leurs compétences grâce à la formation; d'autres préconisent une augmentation des fonds consacrés à la formation de manière à ce que les prestations régulières d'AE soient accessibles pour toute forme de formation en milieu de travail. Soulignant le lien entre littératie et employabilité, des témoins ont dit au Comité que l'examen du régime d'AE devrait aussi aborder l'intégration des programmes de littératie et de numératie car, à l'heure actuelle, le développement de compétences essentielles et la littératie sont classés différemment à divers endroits du pays, ce qui a une incidence sur les prestations d'AE. Les témoins ont aussi proposé une stratégie nationale de littératie assortie de soutiens, de mesures de perfectionnement et de sensibilisation, ainsi que la mise en place de formateurs et le financement de programmes de littératie en milieu de travail; s'agissant de littératie en milieu de travail, les témoins ont suggéré la création d'un crédit d'impôt et un portail en ligne qui aideraient l'employeur à faire une première évaluation des besoins ainsi qu'à cerner un formateur et des sources de financement. On a fait valoir que les Canadiens devraient pouvoir utiliser le fonds d'AE pour financer leurs études postsecondaires, en remboursant les dépenses engagées à ce titre par une déduction à la source ou sur le revenu.

On a attiré l'attention du Comité sur la formation axée sur des « emplois verts ». Les possibilités qui s'offrent dans le « secteur vert » pour concevoir des programmes de formation visant à améliorer les compétences générales des architectes, des planificateurs, des promoteurs et des ingénieurs afin qu'ils puissent intégrer des pratiques écologiques émergentes ont aussi été mentionnées.

C. Création d'emplois

Un certain nombre de témoins entendus par le Comité ont parlé de la création d'emplois; pour certains, cette question est fort préoccupante en raison de la perte continue d'emplois. Des témoins ont exhorté le gouvernement fédéral à lancer un important programme d'investissement public, s'étalant sur plusieurs années, afin de créer des emplois — peut-être en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités, selon certains. On a expressément fait mention des infrastructures et des services publics, des technologies énergétiques et environnementales, des projets de conservation et d'énergie renouvelable, de la restructuration industrielle, des industries « vertes » et des industries culturelles. Dans ce contexte, il a été proposé que le soutien fédéral soit lié à des politiques d'« achat au Canada ». Certains ont insisté sur des « emplois verts », que l'on pourrait offrir en priorité aux jeunes et aux adultes ayant besoin d'acquérir une nouvelle formation, et le gouvernement a été invité à investir dans des domaines tels que l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, les transports en

commun, l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du rendement énergétique des maisons et des bâtiments; selon des témoins, le soutien fédéral pourrait être lié à une contribution financière égale des autres niveaux de gouvernement, des organisations sans but lucratif ou d'autres partenaires admissibles, assorti de la condition que les emplois ainsi créés offrent des « conditions de rémunération et de travail décentes ».

Dans le cadre d'un effort qui permettrait aux Canadiens d'obtenir un emploi et de gagner un bon salaire, des témoins ont demandé au gouvernement d'investir dans des mesures de création d'emplois qui permettent d'utiliser réellement les connaissances et les compétences d'une *main-d'œuvre diversifiée*. On a aussi appuyé les investissements qui visent à *diversifier l'économie canadienne* et à encourager le développement et la *commercialisation* de nouveaux produits et services à valeur élevée.

La création d'emplois était aussi au centre d'une proposition visant à renouveler et à accroître le *Fonds d'adaptation des collectivités* qui, selon des témoins, crée des emplois dans les collectivités. Il a été suggéré que le Fonds reçoive plus d'argent et comporte un volet qui permettrait d'intervenir de concert avec l'*Initiative de développement des coopératives*; ce fonds devrait être réservé aux entreprises communautaires — y compris les coopératives et les entreprises sociales — en démarrage ou en expansion. Le secteur coopératif a aussi été évoqué dans le contexte d'une proposition axée sur l'élaboration d'une *stratégie d'investissement coopératif* pour garantir la capitalisation et le financement des coopératives et des secteurs de coopération nouveaux et émergents. La stratégie préconisée comprendrait un régime d'investissement coopératif assorti d'un crédit d'impôt, dont il est fait mention au chapitre 3, ainsi qu'un fonds de développement des coopératives offrant des prêts remboursables. Des témoins ont plaidé en faveur d'un *plan canadien d'investissement dans les coopératives*, dont l'un des avantages serait d'investir dans les collectivités rurales, peut-être à des fins de développement rural, ce qui pourrait créer des emplois.

Enfin, le Comité a été informé que les jeunes au Canada étaient touchés de façon disproportionnée par la crise financière et économique mondiale, et que l'impact du chômage à long terme sur eux sera important si des mesures ne sont pas prises. Dans ce contexte, des témoins ont exhorté le gouvernement à soutenir les programmes déjà en place, à accroître le nombre de collectivités où des programmes particuliers sont mis en œuvre et à créer une communauté d'apprentissage en ligne qui ferait le lien entre les programmes et les chercheurs en politiques publiques.

D. Personnes sans emploi rémunéré

Diverses raisons expliquent pourquoi les gens peuvent ne pas participer au marché du travail : par choix, en raison de leur âge, d'un manque de compétences, de compétences qui ne sont pas en demande de façon générale ou dans une région donnée, de déficiences, d'obstacles liés à la langue ou à l'absence de titres de compétences étrangers ou d'une expérience au Canada, entre autres raisons. En vue de répondre aux besoins des gens qui ne participent pas au marché du travail, ou qui s'y trouvent, mais gagnent un revenu modeste, des témoins ont mis de l'avant tout un éventail de propositions.

Le Comité a été informé du besoin de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs les plus pauvres et d'adopter des mesures de *stabilisation du revenu* pour les Canadiens les plus vulnérables, en particulier les personnes vivant seules, les personnes âgées et les enfants des ménages à faible revenu. Une proposition portait sur la création d'une prestation fédérale, établie en fonction du revenu, pour les personnes qui ne peuvent raisonnablement gagner un revenu adéquat dans le cadre d'un emploi; tandis qu'une autre visait à s'assurer que toutes les politiques, nouvelles ou modifiées, soient évaluées à la lumière de leur impact sur les personnes dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu (SFR) publié par Statistique Canada. L'objectif visé serait d'améliorer le bien-être de ces personnes tout en réduisant au minimum les écarts de revenu par rapport au revenu médian des Canadiens et à celui du quintile de revenu le plus élevé. Un autre témoin encore a plaidé en faveur de mesures adéquates et accessibles de soutien du revenu pour les personnes en chômage, en ciblant les groupes où l'incidence de la pauvreté est relativement élevée.

Une proposition en lien avec la précédente concerne l'instauration d'un revenu de subsistance universel garanti qui assurerait à tous, sans égard à la situation par rapport au marché du travail, l'accès aux nécessités de subsistance sans stigmatisation et dans le respect de la dignité, tout en favorisant la participation et l'inclusion communautaires. Certains ont évoqué en particulier la sécurité du revenu des adultes en âge de travailler et des travailleurs plus âgés qui ne reçoivent pas la prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV), ni la Prestation fiscale canadienne pour enfants, dont les objectifs sont similaires à ceux de la proposition visant à instaurer un revenu de subsistance garanti.

Enfin, des témoins ont réclamé l'élaboration et l'adoption d'une stratégie fédérale d'éradication de la pauvreté qui comporterait les éléments suivants : une vision à long terme ainsi que des cibles et des échéanciers mesurables; un plan d'action et un budget pour coordonner les initiatives mises en œuvre au sein des gouvernements et entre ceuxci et leurs partenaires; des structures de responsabilité privilégiant les résultats, la mesure des progrès accomplis, la consultation et la reddition de comptes aux Canadiens; enfin, un ensemble convenu d'indicateurs de pauvreté pouvant servir à planifier, à faire le suivi des changements et à évaluer les progrès. Des témoins ont affirmé qu'une telle stratégie devrait viser plusieurs facettes de la pauvreté, notamment la sécurité du revenu, la sécurité alimentaire, le logement et l'itinérance, les enfants et le développement des jeunes enfants, l'éducation et la formation, les normes du travail, l'assurance-emploi, les mesures de soutien en matière de santé et d'invalidité, ainsi que les besoins particuliers de certaines populations, y compris les Canadiens d'origine autochtone, les immigrants et, surtout, les femmes vivant dans les collectivités rurales qui ont besoin d'un soutien adéquat afin de pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires et développer leurs compétences et leurs aptitudes. On a par ailleurs prôné la création d'un transfert désigné à l'intention des provinces et territoires pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté.

E. Imposition des employés et des familles

Les témoins entendus ont formulé diverses observations générales et particulières sur la question de l'imposition des particuliers. Certains ont préconisé la mise en place

d'un impôt uniforme, ce qui simplifierait le régime fiscal, rendrait notre pays plus concurrentiel en vue d'y attirer des résidents et réduirait le temps et les autres coûts nécessaires pour produire et faire l'examen des déclarations de revenus. Voici certaines autres suggestions recueillies : réduire le taux d'imposition le plus faible; permettre le fractionnement du revenu pour toutes les familles canadiennes, dans une déclaration de revenus distincte ou conjointe et ainsi mettre fin au traitement préférentiel dont bénéficient certaines structures familiales; fonder le régime fiscal sur l'unité familiale; appliquer pleinement les crédits d'impôt personnel à tous les Canadiens, y compris les enfants à charge; abolir les obligations fiscales des personnes vivant sous le seuil de pauvreté; indexer la Prestation fiscale pour le revenu de travail; enfin, imposer le revenu non gagné de la même façon que le revenu gagné. On a aussi mis en relief la situation des travailleurs mobiles, qui sont susceptibles de travailler pour plus d'un employeur au cours d'une année d'imposition, en demandant que le régime fiscal permette de déduire les frais de déplacement liés à un emploi, y compris les frais de voyage, de repas et d'hébergement, moins toute somme versée par l'employeur à ce titre. Des témoins ont réclamé un allégement fiscal important pour le personnel volontaire des services de lutte contre les incendies.

Le Comité a aussi recueilli des commentaires de portée plus générale sur la fiscalité. À titre d'exemple, divers témoins ont souligné la nécessité de rendre le régime fiscal à la fois équitable et perçu comme tel, et fait valoir qu'une simplification — par exemple, un traitement uniforme des options, des gains en capital, des dividendes, des intérêts, des salaires, de la rémunération horaire, des commissions et des bonis — favoriserait l'équité. Le gouvernement a aussi été invité à instaurer un régime transparent et juste de faibles taux d'imposition concurrentiels à l'échelle internationale comme mesure importante de soutien à la reprise et à la croissance économique; certains ont notamment fait mention de l'abaissement des tranches d'imposition, de l'augmentation des seuils et du maintien d'une assiette fiscale à la fois étendue et neutre. Des témoins se sont aussi prononcés en faveur d'allégements fiscaux prudents, modestes et à larges assises de préférence à des mesures fiscales ciblées, et ils ont suggéré qu'un comité d'experts soit constitué pour faire un examen des aspects nationaux et internationaux du régime fiscal et de leurs incidences sur les entreprises et les particuliers, tel que noté au chapitre 3; ce comité devrait procéder à de vastes consultations publiques. Certains ont aussi préconisé un régime fiscal plus progressif.

F. Personnes ayant un handicap ou une affection chronique

Le Comité a entendu des témoignages en faveur de mesures de soutien particulières pour les personnes ayant un handicap ou une affection chronique afin qu'elles puissent participer au marché du travail. Selon des témoins, certaines personnes sont incapables de participer au marché du travail, tandis que d'autres peuvent y participer à temps plein, à temps partiel ou de façon périodique, selon la nature et la gravité de leur handicap ou de leur maladie et les mesures de soutien disponibles. Ces témoins ont indiqué que les politiques et les mesures législatives actuelles n'incitent pas les personnes handicapées à participer au marché du travail à temps partiel ou de façon intermittente, dans la mesure permise par leur état de santé.

Certains témoins ont affirmé qu'il faudrait faire régulièrement un *examen* de tous les programmes gouvernementaux nouveaux et existants afin de s'assurer qu'ils contribuent à éliminer les obstacles à ce que l'on a appelé l'« objectif plutôt difficile à atteindre de la participation et de l'égalité entières » et que de nouveaux obstacles ne sont pas érigés. Les obstacles ne prennent pas toujours une forme matérielle, et certains témoins ont souligné la nécessité de veiller à ce que tous les projets d'infrastructure soient accessibles aux personnes handicapées.

Les occasions d'emploi sont l'un des volets d'une stratégie économique nationale pour les Canadiens handicapés ou atteints d'une affection chronique proposés par des témoins; certains ont invité le premier ministre à convoquer les dirigeants des provinces et des territoires et des représentants des milieux d'affaires, des organisations syndicales et des organismes communautaires représentant les personnes handicapées en vue d'élaborer une stratégie; d'autres se sont dits en faveur de l'établissement d'un comité consultatif qui ferait rapport au ministre des Finances et au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences sur les options qui s'offrent pour lutter contre la pauvreté, réformer les mesures axées sur le revenu et examiner le rôle du gouvernement fédéral sur le plan du soutien du revenu de ces personnes; on a aussi proposé qu'un groupe de travail examine les moyens de lutter contre la pauvreté chez les Canadiens handicapés et fasse des recommandations à cet égard.

De l'avis de témoins entendus par le Comité, les composantes d'une stratégie visant à aider les personnes handicapées ou atteintes d'une affection chronique devraient inclure des initiatives pour améliorer l'emploi, réduire la pauvreté et améliorer l'accès aux infrastructures du pays, assorties de normes nationales convenables. Un autre élément de cette stratégie serait l'élaboration et la mise en place, d'ici cinq ans, d'un nouveau programme de soutien du revenu pour les Canadiens ayant une invalidité à long terme, en s'inspirant peut-être de certains aspects pertinents du programme de la Sécurité de la vieillesse et de la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC). Selon des témoins, ce programme pourrait offrir un niveau de revenu correspondant à celui des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (SRG). Certains ont par ailleurs attiré l'attention sur les régimes enregistrés d'épargneinvalidité qui, bien qu'ils puissent être utiles aux personnes handicapées et à leurs familles, présentent certains problèmes pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles; il a été recommandé que la notion de capacité juridique soit à la clé et qu'une personne puisse recourir à un soutien pour la prise de décisions financières, sans qu'il y ait atteinte à sa capacité.

Des témoins se sont aussi prononcés en faveur de l'instauration, au niveau fédéral, d'une prestation de revenu essentiel, calculée en fonction du revenu, pour les personnes qui ne peuvent raisonnablement espérer gagner un revenu adéquat en occupant un emploi; cela comprendrait les personnes qui ont une incapacité grave et prolongée, une affection chronique, une formation limitée, un âge avancé ou un profil d'activité instable. La formule recommandée et le niveau de la prestation proposée ressemblent à ceux du programme suggéré de soutien du revenu, mentionné précédemment; certains ont fait valoir que la prestation proposée devrait être accessible aux personnes touchant des revenus d'une participation épisodique, à court terme ou à temps partiel au marché du

travail. Des témoins ont proposé la création d'une prestation ayant une valeur plus élevée pour les résidents du Nord et des régions éloignées compte tenu du coût de la vie relativement élevé.

En outre, certains ont prôné un *dialogue national* sur des sujets tels que les conséquences financières de l'inclusion des personnes ayant une incapacité épisodique dans les régimes de prestations d'invalidité, l'élaboration d'une mesure qui permettrait d'offrir un soutien du revenu partiel aux personnes ayant une incapacité épisodique, en complément du revenu gagné, et la possibilité de transformer les programmes de soutien du revenu des personnes handicapées, y compris la prestation de maladie de l'AE, en un régime unifié qui permettrait à ces personnes de travailler à temps partiel ou de façon intermittente tout en recevant une prestation partielle. Certains ont aussi demandé de façon plus générale que l'on fasse preuve de souplesse dans l'administration des prestations de maladie de l'AE pour permettre aux personnes travaillant à temps partiel de toucher une prestation partielle. Selon des témoins, la situation financière des personnes handicapées se trouverait améliorée si le *crédit d'impôt pour personnes handicapées* fédéral devenait remboursable. Il a été suggéré que les *définitions* applicables à ce crédit soient harmonisées avec celles de la prestation pour invalidité du Régime de pensions du Canada, l'admissibilité à ce dernier entraînant automatiquement l'admissibilité au premier.

Enfin, des témoins ont recommandé que le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées soient prolongés, que le gouvernement fédéral hausse la participation des personnes handicapées au sein de la fonction publique fédérale et qu'une nouvelle prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada soit créée pour encourager la participation au marché du travail. D'autres témoins ont souligné la nécessité d'inclure dans les ententes relatives au marché du travail la représentation ciblée et la participation des personnes handicapées, ce qui pourrait prendre la forme d'une initiative de formation axée sur les industries nouvelles. Trois mesures ont été proposées afin d'aider les employeurs à rendre les lieux de travail accessibles : un bon d'accessibilité, un crédit d'impôt à l'accessibilité et une réduction d'impôt pour accessibilité. On a dit au Comité que ces mesures pourraient être utilisées pour amortir le coût d'achat du matériel adapté, supprimer les obstacles sur le plan de l'architecture ou du transport dans les établissements et les véhicules, adapter les systèmes d'information ou produire les documents imprimés en autres formats accessibles, à titre d'exemple.

G. Titres de compétences étrangers, intégration et établissement des immigrants

Un certain nombre de personnes qui ont témoigné devant le Comité ont souligné le rôle important que jouent les immigrants dans nos milieux de travail et notre société, et qu'ils continueront de jouer alors que la situation démographique continue d'évoluer. Elles ont rappelé que les immigrants étaient confrontés à des défis, en particulier des obstacles linguistiques, l'incapacité d'obtenir la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger et un manque d'expérience en sol canadien; des témoins ont suggéré des mesures destinées à aider les immigrants à surmonter ces problèmes, qui risquent d'avoir des répercussions sur leur santé physique, mentale et émotive et leur bien-être.

À cette fin, le gouvernement a été invité à abolir les frais relatifs au droit de résidence permanente pour les nouveaux immigrants, à financer des services d'intégration et d'établissement et des mesures de soutien interculturel, à collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'accélérer la reconnaissance des titres de compétences étrangers, et à appuyer les entreprises — en particulier les entreprises de petite et moyenne taille — sur le plan du recrutement, de l'évaluation, de l'embauche, de l'intégration et du maintien en poste d'immigrants qualifiés. Enfin, des témoins ont recommandé que les services destinés aux enfants et aux jeunes soient inclus dans les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux concernant les immigrants et les réfugiés, et ils ont demandé au gouvernement d'apporter un soutien à l'enseignement des langues, notamment pour les centres linguistiques, les modules d'apprentissage à progression adaptée et la formation sur ordinateur.

H. Autres questions

Enfin, les témoins entendus ont fait diverses autres suggestions : accorder une attention aux *questions de rémunération*, par exemple le salaire minimum, l'équité salariale et l'instauration d'un fonds national de dédommagement des agents de la sécurité publique; offrir des *crédits d'impôt* plus élevés aux travailleurs à faible revenu; protéger les *droits fondamentaux en matière d'emploi* des préposés au nettoyage qui travaillent dans des édifices appartenant au gouvernement fédéral ou loués par celui-ci ou qui sont à l'emploi de sous-traitants d'entreprises de services de gestion d'immeubles; réformer les normes d'emploi afin d'améliorer la « qualité des emplois précaires »; viser à une *meilleure inclusion sociale* et à un *meilleur soutien du revenu* des familles « laissées pour contre » par le marché du travail; appliquer une *imposition équitable* aux Canadiens riches; assurer une formation et une accréditation appropriées des fonctionnaires fédéraux chargés de l'acquisition de biens et de services et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement fédérale; enfin, augmenter les *paiements au titre de l'aide au revenu* versés aux provinces et aux territoires, élaborer des modalités de rapport et de reddition de comptes au public afin d'assurer la transparence et la conformité.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité sait bien que les gens n'ont pas tous un emploi rémunéré et qu'il existe toutes sortes de circonstances qui font que l'on décide ou non d'entrer sur le marché du travail et qui entrent en ligne de compte dans la nature et l'importance de cette participation. Une récession peut se traduire par des mises à pied qui menacent la capacité de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Le Comité sait que c'est là le fondement du programme d'assurance-emploi : la nécessité de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille en cas de chômage. Pour bon nombre de travailleurs, la crise financière et économique mondiale a signifié et signifie encore la perte de son emploi. Des circonstances extraordinaires appellent souvent des mesures extraordinaires, et, selon lui, le système d'assurance-emploi, dont tant dépendent, et dont on doit reconnaître qu'il constitue une mesure de relance contracyclique efficace, devrait conserver sa vocation. Par conséquent, pour que tous ceux qui se trouvent sur le marché du travail et ceux qui n'y sont plus soient positionnés pour un avenir prospère et durable, le Comité recommande que :

Concernant le programme d'assurance-emploi, le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur l'assurance-emploi* de telle sorte que :

- le programme soit administré de manière compatible avec la présomption de bonne foi des demandeurs;
- les règlements soient appliqués de manière uniforme dans tout le pays;
- le taux de remplacement des prestations assurées par le programme soit porté à 60 % du maximum de la rémunération assurable;
- la période de deux semaines d'attente pour pouvoir toucher ses prestations soit éliminée;
- le seuil d'admissibilité aux prestations 360 heures de travail — soit uniforme;
- le niveau maximum de la rémunération assurable servant au calcul des prestations soit porté à un montant qui dépasse celui que donne la formule d'indexation de l'article 4 de la Loi;
- les prestations soient calculées sur les douze meilleures semaines de gains assurables;
- l'on établisse un programme de soutien du revenu des travailleurs âgés;
- les prestataires puissent continuer à toucher leurs prestations lorsqu'ils suivent une formation;
- le programme de travail partagé soit élargi et adapté.

Par ailleurs, le gouvernement devrait cerner les besoins en maind'œuvre spécialisée des petites et moyennes entreprises et faire en sorte que les mesures de formation entrant dans le cadre de l'assurance-emploi facilitent l'acquisition de ces compétences.

Enfin, le gouvernement devrait financer des programmes de formation professionnelle qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour participer à l'économie verte.

Le Comité croit également que certains travailleurs et travailleurs potentiels — qui travaillent de chez eux et dans la collectivité ou sont salariés — ont besoin d'une aide fédérale supplémentaire. Les personnes handicapées, les personnes ayant une maladie chronique de même que les nouveaux venus au Canada peuvent, selon lui, avoir des besoins particuliers. Le gouvernement fédéral devrait donc, de l'avis du Comité, prendre

des mesures pour faciliter la participation pleine et entière de ces personnes à tous les aspects de la société canadienne et pour les positionner pour l'avenir prospère que nous recherchons tous. Le Comité recommande donc que :

Le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de telle sorte que le crédit d'impôt pour personnes handicapées devienne remboursable et qu'il se penche sur les moyens d'améliorer les services de soutien sur le marché du travail destinés aux personnes handicapées ou ayant une maladie chronique.

En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement devrait également travailler à l'élaboration d'un plan dont le but serait de mettre sur pied, à l'échelle nationale, des services d'établissement et d'intégration adéquats, équitables et dotés d'un financement suffisant à l'intention des immigrants. Il faudrait également élaborer un plan visant à reconnaître les qualifications professionnelles et les niveaux d'instruction des immigrants étrangers et à en établir les équivalences.

Enfin, le gouvernement devrait continuer de réduire la taxe d'établissement que doivent verser tous les nouveaux immigrants au Canada.

IV. LES PERSONNES ÂGÉES

On estime qu'il y avait 4,56 millions de personnes âgées de 65 ans et plus en 2008. Parmi celles-ci, 4,47 millions de personnes recevaient des prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse, qui englobe trois initiatives : la prestation de la Sécurité de la vieillesse, la prestation du Supplément de revenu garanti et l'Allocation connexe. En outre, 3,52 millions de personnes recevaient des prestations de retraite du Régime de pensions du Canada cette année-là, dont 2,93 millions étaient âgées de 65 ans ou plus. Ces personnes font, à divers titres, une contribution précieuse à la société canadienne, notamment comme travailleurs et bénévoles.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont abordé diverses questions importantes pour les personnes âgées, mais la plupart des commentaires ont porté sur les pensions de retraite. Ainsi, ils ont touché à tous les aspects de l'épargne-retraite au Canada : les régimes de retraite liés à l'emploi et les règles qui les régissent, le programme de SV, les prestations de retraite du RPC et l'épargne-retraite privée. Des témoins ont affirmé que les épargnes accumulées et les pensions de nombreuses personnes âgées étaient inadéquates et que les prestations maximales des régimes de pension publics ne suffisaient pas pour remplacer le niveau de 50 % à 70 % du revenu avant retraite nécessaire pour maintenir le même niveau de vie. Selon eux, le système des régimes de retraite privés est « en crise » et divers changements s'imposent.

A. Consultation

Certains témoins ont plaidé en faveur d'une consultation sur l'avenir du système de pensions de retraite du pays, en demandant au gouvernement de convoquer un *sommet national sur les pensions* qui réunirait — selon les témoins entendus — les ministres des finances fédéral et provinciaux, les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux responsables des pensions, des actuaires, des employeurs, des employés, des syndicats et des retraités. Selon ces témoins, les participants au sommet devraient étudier des sujets tels qu'un plan concret de réforme des pensions au pays, la réduction de la portée des régimes de pension à prestations définies et l'harmonisation des réformes législatives et réglementaires fédérales, provinciales et territoriales.

Certains se sont dits en faveur d'un autre mécanisme de consultation — un groupe consultatif sur les pensions, dont le mandat serait limité dans le temps — pour aider le gouvernement à mener à terme l'initiative en cours visant à réformer la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP). Comme pour le sommet national sur les pensions qui a été proposé, il a été recommandé que le groupe consultatif réunisse notamment des actuaires, des entreprises et des retraités.

B. Le programme de la Sécurité de la vieillesse

Dans les témoignages reçus par le Comité, des changements ont été suggérés à chacun des trois volets du programme de la SV: les prestations de la SV, les prestations du SRG et l'Allocation. Pour ce qui est des prestations de la SV, des témoins ont demandé que les immigrants soient admissibles aux prestations après trois ans de résidence au Canada comme citoyen canadien ou immigrant reçu.

Parmi les recommandations visant le *SRG*, il y a une augmentation immédiate du montant versé mensuellement, laquelle pourrait être financée en abaissant le plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, présenté comme « élevé ». Il a aussi été suggéré d'abolir le taux de réduction du SRG pour les gains occasionnels et de hausser le seuil de revenu au-delà duquel les prestations du SRG commencent à diminuer.

Des témoins ont demandé que le montant combiné des prestations de la SV et du SRG soit relevé à un niveau suffisant pour constituer un revenu garanti au moins égal au SFR des centres urbains; certains ont parlé d'une augmentation au moins égale au SFR après impôt pour les personnes sans autre source de revenus, ou encore d'une augmentation des prestations correspondant au SFR avant impôt, enfin, d'autres témoins ont prôné l'indexation des prestations de la SV et du SRG aux salaires et aux prix.

Des témoins ont soutenu par ailleurs que la majoration des dividendes dans le calcul du revenu net aux fins des prestations de la SV et du SRG devrait être modifiée afin que le calcul repose sur les dividendes réellement reçus plutôt que sur le montant majoré de 125 % des dividendes non admissibles ou de 145 % des dividendes admissibles.

En ce qui a trait à l'*Allocation*, il a été suggéré que la prestation soit fonction du revenu plutôt que de la situation de famille.

C. Le Régime de pensions du Canada

Des témoins ont demandé que des changements soient apportés au Régime de pensions du Canada, certains jugeant les prestations du RPC inadéquates et préconisant une augmentation du *taux de remplacement*, qui pourrait être étalée sur quelques années. Afin de financer les hausses proposées des prestations, certains ont suggéré un relèvement de la *limite supérieure des gains cotisables* et d'autres, un relèvement du *taux de cotisation* des employeurs et des employés. Dans le but de protéger les personnes qui gagnent un revenu modeste contre les *effets du relèvement des taux de cotisation*, deux options ont été mises de l'avant : hausser le crédit d'impôt pour les cotisations au RPC ou lier la valeur de ce crédit au revenu.

Enfin, des témoins ont indiqué que les *immigrants* pourraient toucher un revenu de retraite plus élevé si leur période de cotisation au RPC débutait dès leur entrée au Canada plutôt qu'à l'âge de 18 ans. Il a aussi été proposé, dans leur cas, des modifications pour que les *survivants* des immigrants récents ne soient pas pénalisés.

D. Les régimes de retraite professionnels

Bien que les témoins n'aient pas parlé directement des régimes de retraite à cotisations définies parrainés par les employeurs, des questions pertinentes aux régimes à prestations définies ont été soulevées, certains soulignant les niveaux relativement élevés de prévisibilité et de sécurité ainsi que le niveau de risque moins élevé de ces régimes pour les membres; on a aussi noté le rôle que ces régimes jouent en aidant les employeurs à attirer des employés et à les conserver par la suite, ce qui a un effet stabilisateur sur leur effectif.

Des témoins ont aussi indiqué que ces régimes engendraient d'importants portefeuilles de fonds d'investissement, caractérisés par des rendements relativement plus élevés et des frais modiques, et ils ont recommandé divers changements, par exemple une fiducie de sûreté pour les pensions de retraite parrainée par les employeurs, une marge de solvabilité cible pour chaque régime reflétant le niveau de risque du portefeuille d'actifs, ainsi qu'un relèvement de l'excédent maximum admissible d'un régime de retraite. En outre, on a évoqué la nécessité de hausser les plafonds des régimes à prestations définies parallèlement à une augmentation des plafonds de cotisation des régimes à cotisations définies et des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Enfin, des témoins ont dit au Comité que l'exigence relative au maintien d'une relation d'emploi entre les membres d'un régime et le commanditaire du régime devrait être abolie, ce qui pourrait être notamment bénéfique pour les petits employeurs en permettant aux travailleurs indépendants et à d'autres personnes « non rattachées » de participer à des régimes multiemployeurs à larges assises.

E. L'épargne privée donnant droit à une aide fiscale

Les témoins ont présenté des commentaires sur divers instruments d'épargne, dont les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), considérés comme un « échec » parce qu'ils n'ont pas permis d'offrir une sécurité ou une certitude à de nombreux Canadiens. Il a aussi été question des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et les règles qui les régissent, décrits comme dépassés en raison de leur incapacité à reconnaître que les Canadiens vivent plus longtemps et que leurs économies doivent, par conséquent, durer un plus grand nombre d'années, en soulignant le niveau relativement faible des taux d'intérêt dans le contexte actuel. Les témoins entendus ont proposé un assouplissement, ou même l'abolition, de l'exigence relative au retrait minimum obligatoire. En ce qui a trait aux cotisations aux REER, des témoins ont affirmé devant le Comité que la notion de revenu de base servant au calcul des cotisations devrait être élargie pour inclure les montants provenant de placements, en plus du revenu gagné.

Des témoins ont aussi indiqué que le montant pouvant être *transféré* d'un régime de pension de retraite à prestations définies à un REER devrait être haussé pour tenir compte de l'inflation depuis que le plafond a été fixé la première fois et à prévoir une mise à jour régulière de ce plafond dans l'avenir.

F. Insolvabilité du promoteur d'un régime de retraite

Certains témoins ont fait porter leurs commentaires sur la situation engendrée par l'insolvabilité d'un employeur, qui peut soulever un problème particulier pour les personnes participant à un régime à employeur unique; l'une des principales préoccupations a trait à la protection des participants au régime et de leurs droits acquis lorsque le promoteur du régime devient insolvable et que le régime est sous-financé. De l'avis des témoins, les changements suivants permettraient de mieux protéger les participants à des régimes de retraite dans ces situations : l'interdiction des congés de cotisation afin de garantir, dans une mesure plus étendue, la solvabilité des caisses de retraite; l'exécution des obligations relatives au financement de l'insuffisance actuarielle prévues dans les lois sur les normes applicables aux régimes de pension; une réforme des lois sur la faillite et l'insolvabilité pour que les déficits des régimes de retraite aient priorité dans ces circonstances; enfin, la création d'un mécanisme d'assurance financé par le promoteur du régime et parrainé par le gouvernement visant à garantir un montant maximum mensuel par participant à un régime, en adoptant d'abord cette mesure au niveau fédéral et en procédant ensuite à des négociations fédérales-provinciales-territoriales en vue de la mise en place d'un régime national.

G. Simplification, harmonisation et déficits actuariels

Des témoins ont également traité des mesures législatives et réglementaires qui s'appliquent aux pensions de retraite et ils ont exhorté le gouvernement fédéral à *simplifier* l'administration et la vérification des règles imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la LNPP, en envisageant de confier ces fonctions à des spécialistes réglementés.

Selon certains témoins, dans le but de réduire la complexité inutile qui entrave la compétitivité, on devrait inviter les provinces à modifier leurs exigences en vue d'assurer la coordination et la cohérence à l'échelle nationale.

Enfin, des témoins ont affirmé devant le Comité que les règles relatives aux déficits de solvabilité n'ont pas suivi l'évolution des marchés mondiaux; elles ne sont pas assez souples pour permettre une réaction efficace en cas d'instabilité extrême des marchés financiers et imposent un fardeau trop lourd aux promoteurs de régimes. Selon certains, il faudrait prolonger inconditionnellement la période maximale sur laquelle le déficit actuariel d'un régime de retraite doit être financé. Il a aussi été proposé de changer le taux d'escompte qui s'applique au financement des déficits de solvabilité.

H. Autres questions

Divers témoins ont fait les suggestions suivantes : déplacer l'accent de l'épargneretraite des régimes privés vers les régimes de pensions administrés par l'État; permettre la déclaration du crédit d'impôt pour dividendes à l'égard des dividendes admissibles générés par des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des fonds enregistrés de revenu de retraite; établir un régime national d'épargne-retraite supplémentaire et volontaire modelé sur le Régime de pensions du Canada pour les personnes qui ne participent pas à un régime de retraite professionnel; abaisser l'âge aux fins de la définition du « revenu de pension admissible » dans la Loi de l'impôt sur le revenu; instaurer une allocation de retraite viagère définie, bénéficiant d'une aide fiscale, complétée par des cotisations rétroactives à un compte d'épargne libre d'impôt et conjuguée à l'abolition des montants minimums de retrait annuel des FERR; obliger les caisses de retraite à divulguer, à chaque année d'imposition, tout facteur environnemental, social ou touchant à la gouvernance pris en compte dans les activités de placement, en précisant qu'une copie du rapport peut être obtenue gratuitement sur demande; réintroduire une limite de la perte en capital nette applicable à toutes les sources de revenu; assurer le traitement équivalent de la taxe sur les produits et services et des taxes de vente harmonisées dans tous les instruments d'épargne-retraite; enfin, obliger le gouvernement à envisager d'abord les solutions axées sur le secteur privé pour répondre aux préoccupations de politique publique.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

De l'avis du Comité, les personnes âgées devraient, après avoir contribué à leur famille, leurs employeurs et leurs collectivités, pouvoir vivre leur retraite dans la dignité. Le Comité est conscient que certaines, en raison de la crise financière et économique mondiale, connaissent — ou pourraient bientôt connaître — des difficultés financières dues à la baisse du rendement de leurs placements et des placements de leur régime de retraite ou à l'insolvabilité de certains employeurs. Convaincu que le gouvernement fédéral devrait intervenir pour que les retraités puissent disposer d'un revenu suffisant et soient encouragés à économiser pour être mieux positionnés afin de continuer à contribuer à la vie de leur famille, de leur collectivité et de la nation, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral accroisse son financement au titre du Supplément de revenu garanti.

Qui plus est, le gouvernement devrait continuer, avec la collaboration de ses homologues provinciaux et territoriaux, l'examen complet qu'il a entrepris du système canadien de revenu de retraite. Cet examen devrait porter essentiellement sur les mesures incitant à l'épargne et sur la façon dont ces dernières permettront de répondre, tant aujourd'hui que demain, aux besoins financiers et autres des retraités, ainsi qu'à ceux des actifs et de ceux qui effectuent un travail non rémunéré.

V. LA SANTÉ

Une population en santé est essentielle pour assurer une véritable reprise économique. Par ailleurs, les soins de santé sont une importante source de croissance du PIB au Canada puisque c'est l'un des rares secteurs de services dont la croissance annuelle a été plus forte en 2008 qu'en 2007. Cela dit, l'augmentation des coûts des soins de santé personnels empêche certaines personnes d'être en pleine santé. À titre d'exemple, les Canadiens dépensent davantage en médicaments d'ordonnance que pour toute autre catégorie de dépenses de santé. Le vieillissement de la population influe et continuera d'influer de façon significative sur le niveau général et la disponibilité des services de santé. Enfin, il est permis de penser qu'une prestation adéquate et efficace des soins de santé nécessitera une meilleure coordination des efforts des divers niveaux de gouvernement.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les commentaires et les suggestions des témoins sur la santé visent divers programmes qui, à leur avis, devraient être créés ou modifiés par le gouvernement en vue d'améliorer la qualité et l'efficience des services de santé et, partant, de réduire les coûts des soins de santé et de contribuer à une meilleure santé. Ces programmes vont du financement d'équipements de diagnostic plus avancé et de meilleures installations de traitement à des mesures incitatives destinées à améliorer le système intégré des dossiers électroniques de santé. Certains témoins ont aussi mis l'accent sur les divers programmes de santé publique que l'on pourrait mettre en place ou améliorer pour prévenir les maladies et maintenir les Canadiens en santé.

A. La prévention et le traitement des maladies et des blessures

Des témoins ont exprimé leur inquiétude face à la menace de maladies infectieuses qui pourraient avoir des conséquences pour le bien-être, la prospérité et la sécurité des Canadiens, et ils ont recommandé une meilleure surveillance des maladies infectieuses et une plus grande diffusion d'information synthétisée pour prévenir les pandémies. Certains ont aussi attiré l'attention sur la nécessité d'accroître les budgets de la protection civile; et étant donné que les antécédents socioéconomiques et la communauté d'attache influent sur la prestation des services de santé publique, il a été

recommandé d'accroître le financement accordé à *l'Agence de la santé publique du Canada* et de créer un *fonds national d'infrastructure de santé publique* pour aider les organismes responsables de la santé publique.

En ce qui a trait à la technologie médicale, des témoins ont souligné la lenteur du processus d'approbation réglementaire des nouveaux appareils médicaux et ils ont suggéré d'accroître les effectifs du Bureau des matériels médicaux de Santé Canada pour corriger cette situation. Ils ont aussi prôné une augmentation des fonds consacrés à l'approbation des médicaments et des produits de santé naturels afin d'accélérer le processus et une prolongation du délai d'approbation des produits de santé naturels.

Des témoins ont en outre proposé la création d'une stratégie fiscale particulière afin de réduire les frais des *diabétiques* et de gérer efficacement les patients du système de soins de santé.

B. L'activité physique

Divers témoins, qui ont comparu devant le Comité, ont suggéré que les Canadiens fassent plus d'activité comme solution à un taux d'obésité croissant au pays. Ils ont invité le gouvernement à consacrer des fonds à l'activité physique partout au Canada; il a notamment été question du financement du programme *ParticipACTION*, d'un renouvellement de tous les programmes actuellement financés par le gouvernement fédéral, du financement direct de tous les programmes d'activité physique, de même que de l'affectation à l'activité physique et au sport amateur d'une partie des fonds destinés à la santé. Pour favoriser la mise en place d'infrastructures récréatives, des témoins ont proposé que le gouvernement renouvelle le financement consacré à l'Infrastructure des loisirs du Canada et au programme À nous le podium au-delà de 2011.

En outre, des témoins ont recommandé d'apporter trois modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu afin de promouvoir l'activité physique : transformer le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants en un crédit remboursable, créer un crédit d'impôt de 150 % pour les entreprises privées qui commanditent des organisations de sport amateur et inclure le sport amateur parmi les fins caritatives admissibles pour les organismes de bienfaisance enregistrés.

C. Vaccins et immunisation

Le recours aux vaccins pour immuniser la population contre diverses maladies a joué un rôle clé sur le plan de la santé, et divers témoins ont demandé que l'on continue d'appuyer la *Stratégie nationale d'immunisation* de l'Agence de la santé publique du Canada, en suggérant diverses améliorations : le soutien financier continu de la Stratégie; l'accès égal aux vaccins recommandés par le Comité consultatif national de l'immunisation pour tous les Canadiens; dissocier le financement de la Stratégie des paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé; harmoniser les calendriers d'immunisation à la grandeur du pays; enfin, créer un registre national des vaccins. Afin d'assurer les services essentiels durant une pandémie, il a été suggéré de vacciner en priorité le personnel d'urgence.

Des témoins ont préconisé la création d'un fonds national fiduciaire d'immunisation pour faciliter l'approbation et l'adoption de nouveaux vaccins, et ils ont indiqué qu'un soutien financier accru est requis pour assurer la stabilité du *Comité consultatif national de l'immunisation* et lui permettre d'examiner et de recommander des vaccins en temps opportun. Dans le but de prévenir les maladies d'origine alimentaire, des témoins ont prôné la création d'un programme d'éradication de la bactérie *E. coli* dans la chaîne alimentaire canadienne par le financement de vaccins innovateurs.

D. La recherche en santé

Des témoins ont indiqué que la recherche en santé jouait un rôle important dans la découverte de thérapies nouvelles et plus efficaces, ainsi que dans la prévention et le traitement des maladies. Afin d'intensifier la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine de la santé au Canada, des témoins ont suggéré d'accroître, dans des proportions et à des niveaux divers, le financement destiné aux Instituts de recherche en santé du Canada.

Afin de répartir efficacement les subventions de recherche et d'établir des priorités en la matière, des témoins se sont dits en faveur de l'élaboration d'une stratégie canadienne de recherche en santé, par l'intermédiaire d'un groupe de travail national composé de représentants du milieu universitaire et des secteurs public et privé. Ils ont aussi affirmé que le financement de la recherche pourrait servir à attirer des chercheurs étrangers au Canada, à accroître le nombre de partenariats de recherche ciblée entre universités et hôpitaux, de même qu'à étudier des méthodes visant à améliorer la qualité des soins et à maximiser l'efficience du secteur de la santé. Sur ces deux points, des témoins ont aussi recommandé que l'on investisse dans la recherche sur les pratiques en soins infirmiers.

E. Les renseignements électroniques sur la santé

Des témoins ont affirmé que l'adoption de dossiers de santé uniformisés et accessibles par voie électronique permettrait au système de santé d'économiser des milliards de dollars annuellement, et ils ont insisté sur l'importance du programme Inforoute Santé du Canada pour le développement et la mise en place de dossiers médicaux électroniques uniformisés pouvant être utilisés par les professionnels de la santé dans l'ensemble du système de soins de santé. Ils ont exprimé leur préoccupation devant le fait que les fonds destinés à ce programme ne sont pas encore accessibles, et ils ont recommandé que ces fonds soient débloqués sans délai et que le programme soit renouvelé pour 2010. Ils souhaitent aussi que les projets liés à l'infrastructure de technologie de l'information pour les soins à domicile et les soins communautaires soient admissibles au financement actuel et futur.

À propos de la déduction pour amortissement accéléré (DAA) temporaire pour les achats de matériel en lien avec les *technologies de l'information sur la santé*, des témoins ont proposé que la DAA soit prolongée pour un certain temps, que l'on abolisse la règle de 50 % à la mi-année pour les logiciels connexes, et que l'on inclue les outils électroniques

utilisés pour transférer les dossiers des patients des cabinets de médecins aux laboratoires et aux hôpitaux.

F. Le coût public et personnel des soins de santé

Étant donnée l'importance de la santé bucco-dentaire, des témoins estiment que les systèmes de prestation de soins bucco-dentaires pourraient être améliorés au moyen d'une consultation parlementaire. Certains témoins ont signalé le manque de services de soins de santé bucco-dentaire abordables pour les Autochtones et ont suggéré des modifications à apporter aux politiques et aux procédures du Programme des services de santé non assurés de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada pour que les hygiénistes dentaires en pratique privée puissent offrir leurs services dans le cadre de ce programme selon une formule de rémunération à l'acte.

Un certain nombre de témoins entendus par le Comité ont noté que les médicaments n'étaient parfois pas remboursés par le régime d'assurance de l'employeur, et ils ont préconisé un *régime national de remboursement des médicaments onéreux* pour tous ou une *stratégie pharmaceutique nationale* afin d'améliorer l'accès aux médicaments et de réduire les déboursés personnels à ce titre.

Des témoins ont décrit la progression des coûts de fonctionnement des établissements de santé comme un problème sérieux, et ils ont proposé une *remise à 100 % de la taxe sur les produits et services* sur les achats admissibles des établissements du secteur de la santé sans but lucratif et financés par des fonds publics.

Des témoins ont souligné que certaines fiducies de santé créées par l'employeur à l'intention des employés retraités sont imposées au plus haut taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, visant en fonction du surplus laissé par les dépenses annuelles. On suggère, pour promouvoir la création de ces fiducies comme solution possible à l'explosion des coûts des soins de santé publics, de réduire leur taux d'imposition et de prévoir un traitement fiscal équitable de toutes les fiducies de santé créées par l'employeur.

Des témoins ont attiré l'attention sur la possibilité de recourir aux soins de santé privés comme moyen de réduire l'utilisation du système public, et certains ont suggéré de modifier la Loi canadienne sur la santé afin d'autoriser la prestation de services de santé privés tout en continuant d'exiger que les médecins consacrent un certain temps au traitement des patients dans le système public. En outre, dans le but de réduire les délais d'attente pour consulter un médecin de première ligne et d'attribuer une valeur aux visites à l'hôpital, il a été proposé qu'un droit d'admission à l'hôpital soit perçu auprès des personnes qui ne sont pas économiquement défavorisées.

G. L'infrastructure de la santé

Employant une définition de l'« infrastructure de la santé » qui englobe les bâtiments, le matériel et le personnel, des témoins se sont dits préoccupés au sujet de l'exclusion des établissements de soins de santé du programme fédéral de financement

des infrastructures. Ils ont plaidé en faveur de l'inclusion, aux fins de ce programme, de la construction d'installations liées à la santé dans tous les segments du secteur des services de santé et ont appuyé la création d'un fonds national d'infrastructure pour la prestation des soins de santé qui contribuerait à combler les lacunes sur le plan des infrastructures. Des témoins se sont dits préoccupés par le matériel de diagnostic et les équipements médicaux inadéquats et périmés, et ils ont suggéré que l'on mette en place un fonds de technologie médicale pour aider les provinces et les territoires à acquérir de la technologie médicale.

Au sujet des *professionnels de la santé*, des témoins ont souligné le manque de médecins, d'infirmiers et d'infirmières, de technologues de laboratoire médical, de préposés au soutien personnel et d'autres professionnels, qui constituent à leurs yeux un problème inquiétant, et ils ont proposé diverses solutions: un *fonds national d'infrastructure pour les ressources humaines en santé* visant à assurer une meilleure coordination des professionnels de la santé et à accélérer leur formation; une stratégie fédérale de *recrutement de professionnels formés à l'étranger* et le *rapatriement* de professionnels canadiens; des *incitatifs* visant à retenir les diplômés au Canada, particulièrement dans les régions rurales; une *étude* afin de déterminer s'il est possible d'élargir le rôle de l'infirmière, en l'absence d'un médecin; enfin un investissement dans un *observatoire de la santé* pour faciliter la planification des ressources humaines en santé à la grandeur du pays. Dans le but d'accroître l'offre de médecins disponibles, des témoins ont recommandé que le gouvernement fédéral finance de nouveaux *postes en résidence*.

H. Les soins palliatifs

En soulignant que les soins palliatifs occuperont une place de plus en plus grande à mesure que la population vieillit et que les fournisseurs de soins constituent un volet important des soins palliatifs, des témoins ont proposé des changements aux programmes sociaux et aux politiques fiscales afin d'aider financièrement les fournisseurs de soins familiaux lorsqu'ils quittent temporairement la population active. Ils ont ainsi proposé que l'on étende aux conjoints le *crédit d'impôt d'aidant naturel* dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*; ils ont aussi suggéré que l'on augmente la valeur de la prestation et que celle-ci devienne remboursable. Il a également été proposé que l'on étende la portée de la prestation de soignant en vertu du régime d'assurance-emploi, en haussant le taux de remplacement et que l'on étende la liste des bénéficiaires admissibles sur une période d'une année afin de reconnaître la nature chronique des soins, en plus de créer un programme spécifique.

De l'avis de certains témoins entendus par le Comité, une personne qui occupe un emploi pourrait fournir plus de soins à un membre de la famille si des modifications étaient apportées au RPC. Ainsi, on a proposé d'adopter une disposition relative au retrait du marché du travail pour donner des soins, semblable à celle qui existe déjà pour s'occuper de jeunes enfants; cette disposition pourrait être invoquée par les personnes qui prennent soin de membres plus âgés ou handicapés de la famille sans rémunération. On a aussi demandé que ces fournisseurs de soins puissent continuer à cotiser au RPC alors qu'ils sont absents de la population active pour dispenser des soins informels.

Par ailleurs, des témoins ont fait des suggestions en vue de la création d'un fonds pour les soins palliatifs qui servirait à consulter le public sur les soins palliatifs et les questions de fin de vie, et d'une augmentation des fonds accordés aux organismes subventionnaires fédéraux pour la réalisation d'études visant à recueillir des renseignements précis sur les soins palliatifs et les questions de fin de vie. Enfin, certains témoins ont préconisé l'élaboration d'une stratégie nationale pour les soignants visant à coordonner les efforts fédéraux, provinciaux et territoriaux dans ce domaine.

I. Autres questions

Des témoins ont fait état de certaines maladies qui, à leur avis, devraient faire l'objet d'un plus grand soutien fédéral. Ils ont mentionné plus précisément la perte de vision évitable et d'autres maladies oculaires comme étant un domaine où un programme fédéral est nécessaire afin de mieux sensibiliser les gens; face aux préoccupations que soulèvent les longs délais d'attente, il a aussi été suggéré que tous les traitements pour des maladies oculaires soient inclus dans l'initiative pancanadienne sur les délais d'attente en santé. Par ailleurs, afin d'aider les chercheurs dont les travaux portent sur le diabète quant à la recherche fondamentale et à la commercialisation, des témoins ont recommandé que le gouvernement fédéral conclue des partenariats stratégiques pour créer un réseau d'essais cliniques. Ils ont aussi invité le gouvernement à contribuer au Réseau pour les traumatismes médullaires en vue d'appuyer la recherche sur les lésions médullaires et d'accroître les fonds destinés à l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida.

Des témoins ont parlé du lien qui existe entre le coût des cigarettes et les taux de tabagisme et ils ont suggéré que le prix élevé des cigarettes découlant d'une forte taxation de ces produits peut contribuer à réduire l'incidence du tabagisme. Ils ont exhorté le gouvernement à renforcer sa stratégie contre la vente et la distribution de tabac de contrebande au Canada.

En raison des risques de traumatisme du cerveau inhérents à la pratique des sports, certains témoins ont recommandé l'instauration d'un programme national d'homologation des casques pour la pratique des sports ainsi qu'un programme national d'éducation sur les casques de sécurité. En outre, on a aussi demandé l'établissement d'un registre national des traumatismes crâniens pour faciliter la collecte de statistiques à ce sujet et l'élaboration d'un programme national de gestion des commotions.

Enfin, des témoins ont plaidé en faveur de la création d'un centre de recherche multidisciplinaire en microchirurgie robotisée afin d'améliorer la recherche en médecine pédiatrique et de commercialiser la technologie médicale.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité est d'avis que les Canadiens sont mieux à même de participer à la population active, à leur collectivité et à leur vie familiale — et par là-même de contribuer à un avenir prospère et durable — lorsqu'ils sont en bonne santé. Dans le domaine médical, la prévention est certes préférable au traitement, mais le Comité sait également que, dans

certains cas, il faut aller au-delà de la prévention. Le gouvernement fédéral a déjà établi diverses mesures fiscales et dépenses de programme visant à assurer la santé des Canadiens, qu'il doit maintenir. Le Comité estime cependant que le gouvernement doit faire plus dans certains domaines, notamment sur le plan de l'accessibilité aux services de professionnels de la santé dans toutes les régions du pays. C'est pourquoi il recommande que :

Le gouvernement fédéral protège les transferts aux provinces et aux territoires en matière de santé et d'éducation.

De plus, tout en reconnaissant la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement devrait veiller au financement adéquat de tous les éléments des programmes de prévention conçus pour améliorer la santé des Canadiens. En particulier, il devrait continuer de promouvoir la prévention, la bonne forme physique et les sports amateurs en renouvelant et en accroissant son appui à des initiatives comme « À nous le podium » et « ParticipACTION ».

Enfin, le gouvernement devrait investir dans les ressources humaines dans le secteur de la santé, ce qui est compatible avec les compétences des provinces et territoires, et, en particulier, faire en sorte qu'il y ait les médecins et les infirmiers nécessaires dans les collectivités et les hôpitaux canadiens où ils sont le plus en demande.

VI. L'ÉDUCATION

L'éducation est un secteur prioritaire pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, comme il l'est aussi pour les citoyens. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada se classait parmi les cinq premiers pays membres de l'organisme en 2006 pour ce qui est des dépenses consacrées à l'enseignement postsecondaire. En 2007, le Canada partageait avec la Corée le premier rang des pays de l'OCDE pour la proportion de la population âgée de 25 à 34 ans qui possède une formation postsecondaire.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Des témoins ont discuté de tout un éventail de questions liées à l'éducation postsecondaire. Pour la plupart, leurs commentaires ont porté sur l'abordabilité, l'obligation redditionnelle, la nature et le montant du financement accordé aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire, l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire, l'équité entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les étudiants diplômés.

A. Une loi sur l'enseignement postsecondaire

En soulignant que le niveau des fonds fédéraux consacrés à l'enseignement postsecondaire par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux

(TCPS) est actuellement inférieur à celui de 1992 si l'on tient compte de la croissance démographique et de l'inflation, divers témoins entendus par le Comité ont recommandé un accroissement des fonds allant au TCPS. Ils ont aussi suggéré que le TCPS soit formellement divisé en deux volets, soit les services sociaux et l'enseignement postsecondaire. Selon ces témoins, une loi sur l'enseignement postsecondaire, inspirée de la Loi canadienne sur la santé, devrait être élaborée pour garantir le soutien financier du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires, établir une stratégie nationale pour l'enseignement postsecondaire et assurer un niveau minimum de prestation de services d'enseignement postsecondaire dans les provinces et les territoires. Des témoins ont aussi indiqué qu'en vertu d'une telle proposition, le financement accru destiné à l'enseignement postsecondaire dans le cadre du TCPS pourrait servir à abaisser les droits de scolarité des étudiants et à améliorer l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire. Certains ont avancé que la part du TCPS servant à l'enseignement postsecondaire soit réservée aux établissements d'enseignement publics sans but lucratif.

B. L'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire

En appuyant le *Programme d'infrastructure du savoir* (PIS), des témoins ont recommandé que son financement soit maintenu au niveau actuel jusqu'en 2014-2015. Certains ont aussi proposé une hausse graduelle des contributions annuelles, en affirmant que le gouvernement devait faire un *investissement* important et de longue durée dans l'infrastructure d'enseignement postsecondaire.

C. La répartition du financement entre les établissements d'enseignement postsecondaire

Des témoins ont informé le Comité que le Canada faisait face à une pénurie de travailleurs qualifiés qui pourrait être atténuée en accordant plus de *financement aux collèges*. À leur avis, il existe une disparité en ce qui concerne le financement entre les collèges et les universités; et le soutien financier gouvernemental, en particulier le financement de la recherche, est orienté de façon disproportionnée vers les universités aux dépens des collèges.

En outre, on a soutenu devant le Comité que les modalités de financement de l'enseignement postsecondaire actuelles — par exemple les organismes subventionnaires, les chaires de recherche, les bourses d'études, les prêts et les programmes d'infrastructure — aidaient de façon disproportionnée les établissements d'enseignement postsecondaire et les régions déjà bien dotés au détriment des autres. Une façon de résoudre ces problèmes serait d'augmenter le financement consacré à l'enseignement postsecondaire dans le cadre du TCPS ou d'adopter une formule de répartition plus équitable des fonds en ciblant des régions et des établissements particuliers. De façon similaire, des témoins ont demandé que les fonds consacrés au PIS soient partagés équitablement entre les collèges et les universités.

Divers témoins ont réclamé un financement accru pour certains établissements et programmes artistiques en particulier, les programmes axés sur les Canadiens d'origine

autochtone, l'infrastructure, le fonctionnement, les technologies de l'information et des communications, la recherche-développement et le corps enseignant. Ils ont rappelé au Comité que *certaines disciplines*, notamment en sciences humaines, étaient sous-financées par rapport à la demande des étudiants.

D. Diplômés et programmes gouvernementaux

En visant à mieux informer les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire et les jeunes entrepreneurs au sujet des programmes offerts aux petites entreprises et aux entreprises en démarrage, des témoins ont dit au Comité que le gouvernement devrait inciter le Programme de financement des petites entreprises du Canada, la Banque de développement du Canada, le Small Business Finance Centre et la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs à présenter des séminaires aux diplômés et aux jeunes entrepreneurs; en outre ou comme mesure de rechange, Industrie Canada pourrait offrir un *CV modèle* aux étudiants et aux entrepreneurs diplômés.

E. Information sur l'éducation

En ce qui concerne l'information sur l'éducation, des témoins ont invité le gouvernement à créer une base de données nationale sur la recherche, la productivité, le marché du travail et l'enseignement postsecondaire en vue de renforcer l'obligation redditionnelle et de faciliter les comparaisons entre les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les autres pays et les autres gouvernements. On a signalé au Comité qu'il faudrait créer une plate-forme d'information sur l'apprentissage afin de transmettre aux utilisateurs des renseignements locaux et nationaux. Il a par ailleurs été recommandé que le gouvernement fédéral finance des *enquêtes* sur l'enseignement postsecondaire.

F. Autres questions

En formulant diverses autres suggestions liées à l'éducation, les témoins ont invité le gouvernement à prendre les mesures suivantes : s'attaquer aux difficultés d'éducation et de formation que vivent les *Canadiens des provinces maritimes*; établir un système national *intégré d'enseignement postsecondaire* à tous les niveaux et dans toutes les provinces et les territoires; recourir le plus possible à la *technologie* pour l'apprentissage à distance; réduire le coût de l'apprentissage à distance tant pour les étudiants que les établissements, en subventionnant l'achat d'ordinateurs et le coût d'accès à l'internet haute vitesse; et accroître la *proportion des fonds consacrés* à *l'éducation*, dont une partie devrait être consacrée à l'enseignement des adultes et à la littératie.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité a déjà mentionné qu'une population en bonne santé est mieux à même de contribuer à la prospérité et à la durabilité du pays. Dans le même ordre d'idées, le Comité estime que les Canadiens bien ou convenablement instruits sont mieux placés pour apporter leur contribution à la prospérité et à la durabilité de leur avenir et de celui de leur famille, de leur employeur, de leur collectivité et de leur pays. Il croit aussi que notre système d'éducation se renforce, que les résultats scolaires s'améliorent et que tout le

monde en profite lorsque les étudiants étrangers sont accueillis chez nous et que les établissements d'enseignement canadiens ont une présence étrangère. C'est pour cette raison que le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces et les territoires, envisage d'élaborer une stratégie nationale visant à encourager l'exportation de services pédagogiques.

CHAPITRE 3: POSITIONNER LES ENTREPRISES

Les entreprises jouent un rôle important dans l'économie canadienne, et un cadre réglementaire et fiscal favorable est crucial pour la reprise économique continue du pays ainsi que la création et le maintien de niveaux élevés d'activité économique à long terme. Comme il en a été question au chapitre 2, en plus des emplois qu'elles procurent aux travailleurs bien « positionnés », les entreprises sont aussi des moteurs de l'innovation et de la productivité essentiels pour relever le niveau de vie de tous les Canadiens. La crise économique continue a exigé des mesures exceptionnelles au Canada et dans d'autres pays pour assurer la viabilité des entreprises. Les changements doivent se poursuivre afin de positionner nos entreprises pour leur assurer un avenir prospère et durable.

I. FINANCEMENT

L'accès au financement et au capital est important pour toutes les entreprises et à toutes les étapes du cycle économique. Durant la crise financière et économique actuelle, les entreprises de plusieurs secteurs avaient du mal à avoir accès à un financement suffisant à un prix abordable. Des difficultés de ce genre nuisent à la reprise économique et réduisent la capacité des entreprises d'atteindre le niveau de productivité nécessaire pour être prospères et concurrentielles à l'échelle mondiale à l'avenir.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Dans leur description au Comité du rôle que les entreprises ont joué et continueront de jouer dans la reprise économique au Canada, les témoins ont insisté sur le financement et le capital accessibles et abordables nécessaires pour appuyer et accroître leurs activités, sur la recherche et l'innovation qui permettent d'être efficients et concurrentiels à l'échelle internationale, sur la fiscalité des entreprises et sur d'autres mesures fiscales et réglementaires relatives au commerce international et aux marchés à l'exportation.

A. Accès au financement bancaire et non bancaire

Les entreprises ayant du mal à trouver du financement et du capital en raison de la crise financière et économique, les témoins ont indiqué au Comité qu'il y a eu une diminution importante du financement à court et à long terme durant la crise en 2008. Ils ont fait observer que les entreprises dont les modèles d'affaires ou les produits étaient novateurs ou n'avaient pas encore fait leurs preuves n'arrivaient, pour ainsi dire, plus à obtenir quelque type de capital que ce soit; et ils ont généralement proposé d'accroître les mesures fiscales et les autres politiques publiques visant à faciliter l'accès au crédit commercial.

Le Comité a été informé qu'une façon de soulager les problèmes de liquidités des entreprises en train d'élaborer leurs produits consisterait à modifier *les pratiques de prêt des organismes gouvernementaux*, notamment la Banque de développement du Canada (BDC), afin d'accroître le nombre de prêts aux entreprises axées sur des technologies et

des processus novateurs. Selon les témoins, les nouvelles pratiques de prêt pourraient comprendre une majoration des plafonds des prêts aux petites entreprises, la simplification des procédures de demande de prêt, des modalités de remboursement et des exigences en matière de garanties sur mesure et un accroissement du capital de risque de la BDC.

S'agissant de la Facilité canadienne de crédit garanti administrée par la BDC, les témoins ont fait remarquer que les fonds ne sont pas accessibles directement aux détaillants sans société de financement affiliée; ils ont soutenu que la liste des participants admissibles devrait être élargie et que les modalités de financement devraient être allongées. Ils ont proposé de consolider d'autres facilités de crédit, tels les prêts hypothécaires assurés et les titres à terme adossés à des prêts. Des témoins ont aussi proposé que le gouvernement garantisse des lignes de crédit pour les entreprises qui en sont aux premières étapes de développement de produits et qu'un fonds national soit créé pour aider les acheteurs d'automobiles à obtenir du financement. On a également proposé des emprunts garantis sans intérêt qui seraient convertibles par la suite en obligations.

Comme l'ont fait observer des témoins, les investisseurs privés en actions ou *investisseurs providentiels* représentent une source de financement non négligeable pour les nouvelles entreprises et pour certaines entités sous réglementation fédérale. C'est pourquoi ils ont proposé la création d'une initiative de développement communautaire providentielle à l'intention de ce genre d'investisseurs au pays et ils ont soutenu que les administrations portuaires de compétence fédérale devraient avoir accès à davantage de capital de risque. Afin de réduire le risque pour les investisseurs providentiels, ils ont aussi proposé l'instauration d'un crédit d'impôt pour l'innovation et la productivité ainsi qu'un fonds national de co-investissements.

En outre, les témoins ont également affirmé que les *coopératives* ont toujours *eu du mal à trouver du capital* parce qu'elles ne peuvent pas émettre des actions ordinaires. Comme il est indiqué au chapitre 2, elles continuent d'avoir du mal à trouver du capital. Les témoins ont demandé un programme de prêt particulier à l'intention des coopératives admissibles.

B. Encouragements fiscaux pour accroître le capital

Afin d'accroître les investissements en capital dans les entreprises aux *premières* étapes de l'élaboration d'un produit par des investissements directs des propriétaires des entreprises et des investisseurs tiers, les témoins ont suggéré de nouvelles politiques fiscales et dépenses publiques, y compris des remboursements de l'impôt sur le revenu des sociétés pour les particuliers qui lancent leur entreprise après avoir été mis à pied par leur employeur, un crédit d'impôt pour les particuliers qui investissent dans des sociétés de capital de risque, une déduction d'impôt pour les membres qui achètent des parts dans une coopérative, des crédits d'impôt pour ceux qui investissent dans les industries admissibles et l'élaboration d'une stratégie nationale pour accroître l'offre de capital de risque, en coordination avec les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

D'après les témoins, l'impôt sur le capital, notamment sur les investissements étrangers et sur les capitaux mis en commun dans une institution financière, peut accroître le coût des emprunts. Par conséquent, ils ont préconisé l'élimination des retenues fiscales sur les investissements étrangers au Canada et de l'impôt sur le capital des grandes institutions financières.

Afin d'accroître les *liquidités* des entreprises familiales qui affichent des pertes dans certaines sociétés affiliées et des bénéfices dans d'autres, les témoins ont recommandé que la *Loi de l'impôt sur le revenu* soit modifiée de manière à permettre aux sociétés affiliées de présenter des déclarations de revenus consolidées, afin qu'elles puissent partager entre elles les pertes fiscales. Ils ont également indiqué que les entreprises canadiennes devraient pouvoir rapatrier en franchise d'impôt les bénéfices de leurs sociétés affiliées étrangères.

Enfin, des témoins ont déclaré au Comité qu'il faudrait éliminer les subventions et les prêts fédéraux aux entreprises qui utilisent des technologies établies n'apportant pas d'avantage environnemental, qui ne rendent pas de comptes au vérificateur général du Canada et qui ne sont pas visées par les lois sur l'accès à l'information. Ils ont proposé que General Motors ne reçoive plus d'aide du gouvernement fédéral.

C. Réglementation des marchés financiers, services financiers et littératie financière

Les témoins ont fait remarquer que la réglementation financière insuffisante pourrait avoir contribué à la crise financière et économique en 2008 et ils ont insisté sur les mesures visant à empêcher les grandes institutions financières de prendre des risques exagérés, afin de protéger les entreprises contre un futur effondrement du crédit. Par exemple, ils ont soutenu que les *activités d'investissement et de prêt des banques canadiennes* devraient être distinctes et ils ont fait valoir également que les *dépôts* dans les institutions financières ne devraient pas être assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, étant donné que cela encourage un comportement risqué de la part des institutions de dépôt. Afin de prévenir un comportement risqué à court terme des *employés des entités d'investissement*, les témoins ont recommandé que la rémunération se fonde sur le rendement à long terme des investissements.

La réglementation des valeurs mobilières préoccupait également les témoins. Afin d'améliorer l'efficience réglementaire et de faciliter le commerce intérieur, les témoins ont proposé de créer un *organisme commun de réglementation des valeurs mobilières*, et de lui permettre peut-être de superviser l'information financière et d'assurer une surveillance par les vérificateurs afin d'accroître la responsabilité et la transparence des émetteurs de titres. Sur ce dernier point, les témoins ont mentionné que les contrats privés fondés sur un événement futur — les contrats sur les « produits dérivés » — devraient être plus transparents, et que les institutions et entités financières devraient communiquer la valeur monétaire de leurs produits dérivés.

Des témoins ont indiqué que le secteur des services financiers est important pour les Canadiens et les entreprises canadiennes et ont proposé que le gouvernement fédéral

se joigne aux administrations provinciales et municipales, de même qu'au secteur privé et aux établissements d'enseignement, pour créer une *meilleure infrastructure institutionnelle*. Qui plus est, vu la complexité accrue des produits financiers et le rôle de certains d'entre eux dans la crise financière et économique mondiale, des témoins ont recommandé la mise en œuvre de programmes gouvernementaux visant à accroître le niveau de littératie financière et une description plus claire des produits financiers vendus aux consommateurs.

Enfin, des témoins ont signalé que les systèmes de paiement, tel le réseau de cartes de débit, jouent un rôle essentiel dans le marché de détail canadien et que la concurrence accrue des réseaux américains de paiement par carte de débit peut augmenter les coûts pour les consommateurs et les détaillants. Dans cette perspective, ils estiment que la tarification des services de paiement par carte de débit devrait être fonction des coûts et que les réseaux américains devraient respecter les règles du système de paiement canadien ainsi que des codes volontaires de conduite.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

De l'avis du Comité, le financement est d'une importance cruciale pour le succès d'une organisation : les entreprises doivent pouvoir avoir accès à des capitaux suffisants en cas de besoin, et ce financement doit être offert à un coût abordable. Le Comité est parfaitement conscient que, pendant la crise financière et économique mondiale, il a été difficile pour un certain nombre d'entreprises canadiennes de se procurer les capitaux nécessaires à un coût raisonnable; cette situation était peut-être nouvelle pour certaines entreprises, mais, pour d'autres, il n'y avait là rien de bien nouveau. Le Comité estime que le gouvernement fédéral doit intervenir pour que les entreprises puissent avoir accès aux outils dont elles ont besoin, notamment des capitaux, de manière à être bien positionnées pour leur prospérité future. Par conséquent, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral travaille aux côtés de sociétés de capital de risque pour trouver de nouvelles sources de financement et évalue l'efficacité des stimulants fiscaux existants sous cet angle. Par ailleurs, il devrait étudier la possibilité d'augmenter le crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs pour le porter à 20 % de l'investissement admissible, dont le plafond serait fixé à 20 000 \$.

II. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION

L'« industrie du savoir » contribue largement à la découverte de solutions aux problèmes actuels et futurs, et les activités de recherche et de développement peuvent déboucher sur de nouveaux biens et services, qui offrent aux consommateurs plus de choix et qui sont garants d'une prospérité accrue pour les entreprises. Il importe cependant de commercialiser ces nouveaux biens et services sur les marchés nationaux et internationaux.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Fournir les biens et services que veulent les consommateurs est crucial pour que les entreprises maintiennent leur compétitivité sur le marché. Par conséquent, les témoins ont axé leurs observations et suggestions sur les programmes fédéraux existants et proposés pour aider les entreprises souhaitant développer et commercialiser de nouveaux biens et services. Ils ont aussi indiqué que le gouvernement pourrait financer diverses activités scientifiques et protéger les créations nouvelles et existantes par les lois sur la propriété intellectuelle.

A. Programmes de recherche fédéraux et crédits d'impôt

Les témoins ont généralement indiqué qu'il y a un besoin de programmes et encouragements gouvernementaux qui stimulent l'entrepreneuriat et l'investissement aux premières étapes du développement et de la croissance des entreprises afin de garantir leur compétitivité à l'échelle mondiale et de positionner le Canada comme place de choix pour le commerce. À propos du *Programme d'aide à la recherche industrielle* (PARI), ils ont indiqué que le financement de ce programme pourrait être accru. Selon les témoins, une hausse de 100 à 350 millions de dollars par année était recommandée. De plus, ils ont proposé du financement supplémentaire au PARI pour le soutien technique aux tiers et pour l'embauche de récents diplômés chargés d'élaborer des stratégies à l'exportation et la création d'un fonds de commercialisation du PARI, qui pourrait s'appeler le programme d'accélération de la technologie. En outre, la création d'un programme fédéral de bons de commercialisation, administré par le PARI et d'une durée de trois ans, a été suggérée pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'obtenir à peu de frais des services de recherche, d'évaluation de produit, de prototypage et d'autres services de développement auprès d'un collège, d'une université ou d'un établissement de recherche.

Les témoins se sont aussi exprimés sur le crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Ils estimaient généralement que les exigences en matière de rapports devraient être simplifiées afin de réduire les frais d'administration pour les petites et moyennes entreprises admissibles et d'accroître l'utilisation du crédit. En ce qui concerne la date limite de déclaration des investissements dans le secteur minier, on a suggéré ne pas apporter les changements proposés et de conférer plutôt au ministre du Revenu national le pouvoir discrétionnaire de reporter la date limite. Des témoins s'inquiétaient du manque de clarté des exigences relatives à l'admissibilité, qui soulève des conflits avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et retarde le traitement des demandes de remboursement. Selon eux, l'ARC devrait échanger du personnel avec Industrie Canada, le Conseil national de recherches du Canada et le secteur privé pour accroître les connaissances techniques au sein de l'Agence et pour uniformiser l'admissibilité aux subventions et encouragements fiscaux du gouvernement dans l'ensemble du Canada. Des témoins ont également fait valoir que le programme devrait être élargi de manière à inclure les dépenses pour la recherche en sciences humaines, la recherche-développement effectuée ailleurs que dans un laboratoire et la conservation des ressources.

Le Comité a été informé que le crédit d'impôt à l'investissement pour la RS&DE est moins utile aux entreprises dont les revenus ne sont pas assez élevés pour qu'elles puissent l'utiliser en entier, ce qui pourrait moins les inciter à effectuer de la recherche-développement. Par conséquent, les témoins ont indiqué que le crédit d'impôt à l'investissement pour la RS&DE devrait être remboursable en entier afin d'aider les entreprises qui ont des problèmes de liquidités et d'encourager davantage la recherche privée en général et la collaboration avec les entités ayant un faible revenu imposable, comme le secteur de la recherche sans but lucratif. Pour fournir des liquidités, le gouvernement pourrait racheter aux bénéficiaires les crédits d'impôt à l'investissement. D'après les témoins, on pourrait relever la portion remboursable du crédit, le plafond annuel des dépenses en R-D et le seuil du capital imposable; de plus, les dépenses admissibles pourraient inclure l'équipement servant principalement à la recherche, les frais liés à l'obtention de la protection de la propriété intellectuelle et les montants payés aux tiers pour l'obtention du crédit d'impôt.

Les témoins ont aussi proposé la création d'une « superdéduction » temporaire ou d'une déduction supérieure à 100 % de la valeur des dépenses admissibles en RS&DE afin d'accroître les liquidités des entreprises en réduisant leur impôt payable. De plus, ils ont suggéré que les projets relatifs au stockage des gaz à effet de serre soient admissibles à un crédit d'impôt à l'investissement semblable au crédit d'impôt à l'investissement pour la RS&DE, étant donné qu'ils ne sont pas encore rentables.

Enfin, des témoins ont fait remarquer que l'investissement dans la *recherche géoscientifique*, par exemple dans l'établissement de données et de cartes géologiques, favorise de nouvelles activités d'exploration; ils ont donc proposé que le gouvernement maintienne son engagement à long terme envers le Programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux. De plus, ils ont recommandé que le gouvernement fédéral procède à la géocartographie des ressources énergétiques et minérales du pays.

B. Conseils subventionnaires fédéraux

Les témoins ont parlé au Comité des trois conseils subventionnaires fédéraux. Ils croyaient généralement que le gouvernement devrait accroître le *financement* accordé aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et au Conseil de recherche en sciences humaines, et s'assurer que toutes les subventions visent aussi à financer les frais d'exploitation. La hausse suggérée variait de 5 % du financement actuel pour tous les conseils subventionnaires à un accroissement du financement de toute la recherche fondamentale et appliquée équivalant à 3 % du PIB. Les témoins ont aussi préconisé un financement accru des subventions relatives à la recherche appliquée.

En ce qui concerne les *frais d'exploitation* des bénéficiaires de subventions, les témoins ont recommandé que le gouvernement accroisse son appui au Programme des coûts indirects, en vue de financer un jour 40 % des coûts indirects de la recherche. En outre, selon les témoins, les *demandes de subventions* aux conseils subventionnaires devraient exiger des buts et des jalons pour la commercialisation éventuelle de la

recherche. Les témoins ont aussi soutenu que les conseils subventionnaires devraient subventionner la *recherche générale en design industriel*.

Enfin, les témoins étaient d'avis que l'appui des conseils subventionnaires à la *recherche postdoctorale* est important pour la création de stratégies d'affaires novatrices et pour les nouvelles technologies. Ils ont suggéré que le gouvernement finance davantage les chercheurs postdoctoraux canadiens et étrangers.

C. Recherche concertée et commercialisation

Les témoins appuyaient le financement accru de la recherche concertée financée par les conseils subventionnaires et effectuée par les établissements d'enseignement en collaboration avec les entreprises. Les suggestions comprenaient un appui accru au *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du CRSNG* et à des *programmes concertés* comme Génome Canada et le *Programme de recherche en collaboration Rx&D-IRSC*, et la création d'un *cadre pour facilité les collaborations avec l'étranger*, comme le Partenariat d'innovation stratégique Canada-Californie.

Des témoins estimaient que le Canada n'appuie pas suffisamment la commercialisation, et ils ont proposé des solutions comme la création de crédits d'impôt; un investissement pour développer les possibilités de mobilisation de l'industrie dans les universités du Canada; le financement de Technologies du développement durable du Canada afin que cet organisme puisse investir davantage dans les entreprises aux premières étapes de leur développement et dans la commercialisation; du financement de contrepartie fédéral pour des initiatives de commercialisation provinciales, comme le Fonds de développement des technologies émergentes de l'Ontario; le soutien des collèges pour qu'ils puissent moderniser leurs installations par l'acquisition d'équipement conforme aux normes de l'industrie, un appui supplémentaire à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada afin de financer ou de cofinancer des recherches et de la commercialisation de grande envergure avec des partenaires de l'industrie; des initiatives de financement fédéral-provincial-territorial coordonné; l'intégration du PARI au programme de centres d'excellence du CRSNG; et la création d'un réseau pancanadien de centres de commercialisation et de transfert de technologies qui offrirait des services d'assistance technique, d'évaluation de produits et de formation au personnel des entreprises et aux étudiants.

Enfin, pour promouvoir l'*entrepreneuriat au niveau postsecondaire*, les témoins ont indiqué au Comité que le gouvernement devrait investir dans les universités canadiennes afin qu'elles puissent élaborer et promouvoir des programmes de formation qui inculquent l'esprit d'entreprise aux étudiants, aux professeurs et au personnel.

D. Infrastructure scientifique

Quelques témoins ont mentionné des projets d'infrastructures scientifiques qui devraient recevoir du financement du gouvernement relatif aux *frais de construction*, comme le Centre canadien de neutrons, un télescope financé conjointement par le Canada et les États-Unis, le parc de l'innovation McMaster et le laboratoire national de

physique nucléaire et des particules du Canada (TRIUMF). Ils ont aussi recommandé que le gouvernement et le secteur privé unissent leurs efforts pour élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan spatial à long terme et une stratégie industrielle de défense.

Les témoins ont aussi mentionné des *programmes gouvernementaux ou des* entités appuyées par le gouvernement qui devraient recevoir du financement supplémentaire, et ils ont mentionné la nécessité d'établir de nouveaux programmes dans certaines disciplines, notamment la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère, le Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques, la Fondation canadienne pour l'innovation, le Programme d'appui aux ressources majeures du CRSNG et le Programme de subventions à la découverte du CRSNG pour la recherche fondamentale.

E. Propriété intellectuelle

Le Comité a été informé que des mesures fiscales sur le revenu tiré de la propriété intellectuelle devraient être établies pour accroître la recherche-développement effectuée au Canada. Les suggestions comprenaient une exonération fiscale du revenu de redevances sur les produits brevetés développés au Canada et une « superdéduction » pour les dépenses de recherche-développement admissibles, le gouvernement fédéral obtenant des redevances pendant un certain temps sur les produits et services commercialisables développés après l'utilisation de la déduction.

Étant donné les inquiétudes au sujet de la protection relativement faible des produits pharmaceutiques de marque et les contestations accrues de l'industrie des produits pharmaceutiques génériques, les témoins ont soutenu qu'il faut apporter des modifications réglementaires afin de rétablir l'équilibre.

Les témoins ont aussi indiqué au Comité que la protection de la propriété intellectuelle devrait être *alignée sur celle qui est accordée dans d'autres pays*, et ils ont suggéré que le nouveau régime d'homologation des médicaments vétérinaires soit cohérent avec celui des autres pays.

Enfin, les témoins ont affirmé que les droits de propriété intellectuelle peuvent promouvoir l'innovation; et ils ont proposé que le gouvernement fédéral joue un rôle en établissant un cadre juridique qui protège vigoureusement le droit d'auteur et les marques de commerce, et qui applique énergiquement les lois sur la propriété intellectuelle en empêchant la contrefaçon et le piratage de la propriété intellectuelle.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité est d'avis qu'un aspect important de notre prospérité future tient à l'investissement en recherche et développement ainsi qu'aux activités de commercialisation, grâce auxquels le Canada, les salariés et les entreprises canadiennes deviendront des chefs de file à l'échelle mondiale. Tout comme les étudiants et les travailleurs bénéficient de mesures les incitant spécifiquement à acquérir les compétences de pointe dont les entreprises ont besoin, ces dernières et les établissements

d'enseignement bénéficient de mesures fiscales et de mesures de dépenses conçues pour appuyer la recherche et le développement, de manière globale et dans des domaines particuliers. De l'avis du Comité, il faut, cependant, commercialiser les résultats de ces efforts en recherche et développement, et le gouvernement fédéral doit mieux intervenir à cet égard. Conscient que la recherche, le développement et la commercialisation sont garants de la prospérité et de la durabilité futures de la nation, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral simplifie l'administration du Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et élargisse l'éventail de dépenses admissibles à ce crédit de manière à inclure, par exemple, les frais liés à l'obtention de brevets et à la formation des employés pour qu'ils travaillent à des projets novateurs.

De plus, le gouvernement devrait majorer son appui à la recherche par la voie de ses conseils subventionnaires et de ses organismes de recherche, ainsi que pour les coûts indirects de la recherche, ce qui respecte les compétences des provinces et territoires. De même, il devrait inciter les universités et les collèges à établir des partenariats dans des domaines de recherche complémentaires de même que pour la commercialisation du produit de la recherche.

Enfin, le gouvernement devrait créer un fonds spécialisé pour la recherche médicale axée sur la santé des enfants, ce qui est compatible avec les compétences des provinces et des territoires.

III. IMPÔT SUR LE REVENU ET MESURES FISCALES

La Loi de l'impôt sur le revenu établit les règles sur le calcul du revenu et de l'impôt à payer dans une année d'imposition donnée. Elle établit également les crédits d'impôt pouvant être utilisés pour réduire l'impôt à payer pour une année d'imposition et pouvant accroître les fonds de roulement des entreprises qui demandent ces crédits. De façon générale, au moyen de règles d'admissibilité, les crédits d'impôt peuvent être ciblés de manière à encourager les entreprises à s'adonner à certains types d'activités ou à procurer des allégements fiscaux à certains secteurs ou industries.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins croyaient généralement que certains encouragements fiscaux particuliers relatifs à l'amortissement des biens rémunérateurs (communément appelés déductions pour amortissement) et aux activités minières devraient être modernisés afin de refléter les nouveaux marchés et les nouvelles technologies au Canada et à l'étranger. Ils ont aussi insisté sur la fiscalité des entreprises en général et sur les dépenses admissibles.

A. Déduction pour amortissement

Des témoins ont proposé des modifications à la déduction pour amortissement accéléré (DAA) constant temporaire de 50 % applicable aux achats d'équipement destiné à la fabrication ou à la transformation. En règle générale, ils préconisaient de rendre permanente la mesure temporaire ou de la prolonger pendant cinq ans, selon les témoins; d'allonger la liste de l'équipement de fabrication ou de transformation admissible, notamment en incluant les technologies environnementales, l'équipement utilisé dans l'industrie pétrolière en amont et certains types de matériel loué; et de permettre aux entreprises de reporter toute perte fiscale découlant de la DAA durant une période de sept ans.

Quelques témoins ont exprimé leur inquiétude au sujet du *traitement inégal de la déduction pour amortissement* pour des biens ayant une utilisation commerciale ou de consommation semblable et ils ont préconisé l'harmonisation et la modernisation des catégories de déduction pour amortissement. Par exemple, ils ont indiqué que les deux types de décodeurs numériques de consommation avaient des taux d'amortissement différents pour leurs distributeurs. De plus, ils ont soutenu que la modernisation du *matériel agricole* justifie le transfert de ce matériel de la catégorie 8 à la catégorie 10 et le relèvement à 40 % du taux d'amortissement de la catégorie 10.

S'agissant du régime spécial de la déduction pour amortissement pour les projets de sables bitumineux (catégorie 41), les témoins ont expliqué au Comité que ce régime devrait être renouvelé pour cinq ans afin de compenser la réduction des bénéfices des entreprises attribuable au tassement des prix des produits de base.

Les témoins se sont exprimés également sur d'autres aspects des catégories de déduction pour amortissement dans le secteur de l'énergie, et plus particulièrement sur les catégories 43.1 et 43.2, qui portent respectivement sur le matériel de conservation de l'énergie et les biens servant à produire de l'énergie renouvelable. Ils ont fait valoir qu'il faudrait un examen des types de machinerie et d'équipement qui constituent du matériel de conservation de l'énergie « admissible », que le matériel de stockage et d'entreposage du carbone devrait être inclus dans la catégorie 43.1, et que la déduction pour amortissement devrait être accordée aux futurs membres de coentreprises établies avec le bénéficiaire original.

En ce qui concerne la catégorie 43.2, les témoins ont mentionné que le matériel de capture et de stockage du carbone utilisé dans l'industrie de la production d'électricité devrait être admissible à l'amortissement de cette catégorie. Ils croyaient en outre que la déduction pour amortissement devrait être transférable à des tierces parties qui fournissent du financement, étant donné que les entreprises d'énergie renouvelable n'ont pas nécessairement des revenus suffisants pour utiliser toute la déduction. Enfin, les témoins préconisaient l'abrogation des règles sur les biens énergétiques déterminés dans le *Règlement de l'impôt sur le revenu* afin de permettre la transférabilité de la déduction.

Les témoins se sont aussi inquiétés de la déduction pour amortissement insuffisante pour d'autres catégories et types d'équipement et de machinerie.

Par exemple, ils ont soutenu que le taux d'amortissement des catégories 10, 16 et 38 devrait être accéléré en calculant l'amortissement selon la méthode de l'amortissement constant au lieu de l'amortissement dégressif. Ils ont aussi recommandé une déduction pour amortissement accéléré pour du matériel particulier comme le matériel de réseau à large bande, le matériel minier et les logiciels d'application.

B. Crédits d'impôt pour certains secteurs et industries

Afin d'accroître le financement privé des activités minières, les témoins ont préconisé de modifier le crédit d'impôt pour l'exploration minière afin d'accorder un allégement fiscal accru aux particuliers qui investissent dans les activités minières admissibles. Les modifications allaient d'une hausse de la valeur du crédit d'impôt pendant un certain temps jusqu'à la transformation du crédit d'impôt en un crédit permanent. Les témoins ont également indiqué que le ministre du Revenu national devrait conserver le pouvoir de reporter la date limite pour la présentation de la demande de crédit d'impôt, que la liste des dépenses admissibles devrait être allongée et que le montant des dépenses transférées aux actionnaires devrait être accru.

Les témoins ont aussi proposé la création d'autres crédits d'impôt : un crédit d'impôt remboursable afin d'encourager les petites et moyennes entreprises à investir dans les technologies de l'information et des communications, y compris l'équipement et la formation; un crédit d'impôt visant à encourager la modernisation des installations de transformation des minéraux afin d'accroître la productivité et de procurer des avantages environnementaux; un crédit d'impôt remboursable pour les investissements dans les énergies de remplacement, un crédit d'impôt à l'investissement pour les projets liés au stockage des gaz à effet de serre; un crédit d'impôt pour les entreprises qui rénovent leurs vitrines et leurs salles de vente, semblable au crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire accordé aux particuliers et un crédit d'impôt pour l'infrastructure de vinification, tel qu'indiqué au chapitre 4.

C. Gains en capital, impôt sur le revenu des sociétés et dépenses d'entreprises

En ce qui concerne l'imposition des *gains en capital*, les témoins préconisaient le report de l'impôt sur les gains en capital lors du transfert d'une petite entreprise familiale du propriétaire à ses enfants, la réduction ou l'élimination du taux d'imposition de 50 % sur les gains en capital et l'imposition des gains en capital au même taux que les autres types de revenu.

Des témoins ont parlé du *taux de l'impôt sur le revenu des sociétés*; certains ont proposé de réduire le taux, d'autres de le porter à 15 % en 2010 plutôt qu'en 2012 comme le prévoit la loi ou encore de le relever pour qu'il corresponde à son niveau d'avant 1980. Un taux uniforme, qui allégerait le fardeau administratif du gouvernement et des contribuables, a aussi été évoqué.

Le traitement équitable des *petites entreprises* préoccupait certains témoins, qui voulaient un taux d'imposition plus bas grâce à une modification du régime de réduction

de l'impôt sur le revenu des petites entreprises. Ils ont suggéré de relever le seuil de l'impôt sur les gains en capital afin de pouvoir profiter pleinement du taux d'imposition réduit ou encore d'éliminer carrément le seuil.

Afin de réduire le fardeau administratif pour les petites entreprises et de les inciter financièrement à embaucher d'autres employés, il a été proposé que le montant des retenues à la source sur le traitement des employés soit transféré aux petites entreprises qui embauchent des employés durant l'année en cours et que la valeur proportionnelle du transfert diminue avec le temps. On a aussi suggéré que les remboursements d'impôt s'appliquent directement aux paiements obligatoires des employeurs, notamment les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, et que le seuil de revenu pour l'enregistrement aux fins de la taxe sur les produits et services (TPS) soit relevé.

Enfin, les témoins ont aussi fait ressortir des problèmes particuliers à certaines industries qui accroissent le coût des affaires et ils ont recommandé d'apporter des changements. Les suggestions consistaient notamment à exempter les fiducies du secteur de l'énergie et de l'infrastructure de la conversion obligatoire en une corporation, à exonérer de l'impôt les revenus d'investissement tirés de certaines réserves détenues par une société d'assurance, à permettre des déductions en vertu des règles relatives aux biens de remplacement de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les dépenses relatives à la replantation de végétaux, sans que la plante de remplacement doive ressembler à la plante d'origine, à autoriser des « superdéductions » pour les dépenses dans le secteur de la construction et à abroger les règles de l'impôt sur le revenu concernant la déductibilité des dépenses relatives au matériel ferroviaire amortissable en prévoyant un traitement comptable spécial approuvé par l'Office des transports du Canada.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité est d'avis que, pour assurer la prospérité de nos entreprises et, partant, de notre nation, le régime d'imposition des sociétés du Canada doit être concurrentiel par rapport à ceux d'autres pays, il doit comprendre les incitatifs nécessaires sur les plans de l'embauche et de l'investissement et il doit être aussi simple que possible. Dans cette optique, reconnaissant l'importance d'un tel régime fiscal pour que nos entreprises soient bien positionnées pour réussir, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral entreprenne un examen complet des taux de déduction pour amortissement au Canada. Il devrait également étendre la déduction pour amortissement accéléré portant sur le matériel et l'outillage dans le secteur manufacturier et dans la transformation.

Le gouvernement devrait également continuer d'appliquer toutes les réductions prévues du taux d'imposition des sociétés jusqu'en 2012, veiller à ce que tous les seuils connexes soient relevés chaque année pour refléter les hausses de l'indice des prix à la consommation, veiller à ce que ses règlements soient aussi simples et actuels que possible

et examiner les répercussions pour les autorités fiscales d'un regroupement des déclarations d'impôt.

Enfin, le gouvernement devrait améliorer l'équité fiscale et combattre l'évasion fiscale en consolidant les initiatives de l'Agence du revenu du Canada visant l'économie souterraine et il devrait conclure des ententes internationales compatibles avec les initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques en matière de paradis fiscaux.

Enfin, le Comité estime que des secteurs particuliers de notre économie ont besoin d'une aide fiscale précise ou de la certitude qu'apportent des mesures à plus long terme visant à faciliter la planification, pour être à même de prospérer comme elles peuvent et devraient le faire. Pour cette raison, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral revoie la *Loi sur la taxe d'accise* pour que les boissons alcoolisées fabriquées au pays soient taxées comme il se doit, élargisse le crédit d'impôt pour l'exploration minière, et crée des incitatifs fiscaux pour stimuler l'investissement et la croissance dans le secteur manufacturier.

IV. COMMERCE INTÉRIEUR ET INTERNATIONAL

Le Canada est un petit marché ouvert dans l'économie mondiale, qui exporte une grande proportion de sa production sur les marchés étrangers, en particulier les États-Unis. Le commerce à l'intérieur du Canada est également important pour les entreprises, et il est essentiel d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial et interterritorial afin d'assurer le mouvement efficient des biens et la mobilité de la main-d'œuvre. Les différences réglementaires, au Canada et entre le Canada, et les pays où les biens sont exportés, peuvent accroître les coûts de conformité et empêcher une concurrence loyale.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont fait des observations et des suggestions sur les régimes réglementaires et fiscaux justes et équitables. Ils appuyaient généralement l'harmonisation, la simplification et l'équité. Afin de promouvoir le commerce international, les témoins ont évoqué des modifications particulières aux taxes d'accise et aux politiques fiscales reflétées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

A. Harmonisation et simplification de la réglementation et des régimes fiscaux

Le projet d'harmonisation des taxes de vente provinciales avec la TPS fédérale dans deux des plus grandes provinces canadiennes constituait un enjeu majeur pour les témoins, qui ont exprimé des points de vue différents sur les conséquences potentielles du projet d'harmonisation. Certains estimaient que l'harmonisation *aiderait les exportateurs et*

les fabricants et demandaient au gouvernement fédéral de s'efforcer d'harmoniser la TPS avec les autres provinces qui perçoivent une taxe de vente; d'autres craignaient que l'harmonisation accroisse les frais d'exploitation des entreprises de services financiers et nuise aux affaires des restaurants.

De plus, quelques témoins craignaient que, si la taxe harmonisée était « cachée » dans le prix du produit ou du service, les grandes entreprises auraient des *prix affichés différents* d'une province à l'autre, ce qui perturberait les politiques d'établissement préalable des prix dans la chaîne d'approvisionnement, du fait que les prix des produits sont établis avant l'expédition au détaillant. Le Comité a aussi entendu que les provinces dont les revenus fiscaux seraient plus bas après l'harmonisation à cause des taux d'imposition différents avant l'harmonisation devraient être *indemnisées* pour le manque à gagner et que l'admissibilité au *crédit de taxe sur les intrants* devrait être examinée.

Afin de réduire les coûts pour les entreprises qui exercent leurs activités d'un océan à l'autre, les témoins ont également suggéré d'examiner et d'harmoniser les régimes réglementaires. Par exemple, les témoins ont évoqué la réglementation inégale des services environnementaux et des évaluations environnementales, ainsi que des exigences possibles en matière de rapports sur les gaz à effet de serre, entre les provinces, les territoires et les municipalités; et ils ont recommandé l'harmonisation dans ces domaines. Ils ont recommandé que les autorités fédérales examinent au cas par cas les évaluations environnementales approuvées par les provinces et préconisé un moratoire sur la nouvelle réglementation des aéroports en matière d'environnement et de sécurité tant qu'un examen adéquat n'aura pas été effectué. De plus, les témoins ont indiqué au Comité que la Direction des produits de santé naturels de Santé Canada et le Bureau Bio-Canada de l'Agence canadienne d'inspection des aliments devraient mettre en œuvre des systèmes pertinents pour assurer un cadre réglementaire équitable, prévisible et uniforme pour les produits de santé naturels et les produits biologiques. En ce qui concerne la construction d'automobiles, des témoins ont préconisé la diminution des conditions et des mesures réglementaires gouvernementales. En règle générale, les témoins appuyaient une approche globale de la réglementation, et ils ont suggéré que les règlements semblables qui relèvent de plusieurs autorités soient simplifiés et modernisés en fonction des résultats et des risques afin de réduire le fardeau administratif pour les entreprises.

Les témoins avaient aussi des préoccupations particulières au sujet de divers règlements et politiques fiscales, y compris l'abolition de certains droits de radiodiffusion et une réduction des droits de télécommunications en général, l'admissibilité de certaines entités au financement de la construction navale et de la réparation de navires en vertu du Mécanisme de financement structuré et à la déduction pour amortissement accéléré afin de promouvoir les réparations, les conversions et la construction de navires commerciaux au Canada, une expansion de la définition de « rénovations majeures » aux fins de la réduction de la TPS, une baisse du taux de TPS pour le ramener à 2 %, l'indexation annuelle des seuils d'imposition des sociétés et l'abolition des loyers des aéroports, tel qu'indiqué au chapitre 4.

Des témoins estimaient que la simplification du régime fiscal pourrait alléger le fardeau administratif des entreprises et ils ont donné des exemples précis, dont le suivi des dividendes admissibles au crédit d'impôt pour dividendes et les erreurs de déclaration attribuables à la complexité et au manque d'uniformité des formulaires d'impôt. De plus, tel qu'indiqué au chapitre 2, quelques témoins ont dit que le gouvernement devrait charger un groupe d'experts d'effectuer un examen fondamental du régime fiscal afin de déterminer comment ce système influe sur les entreprises et les particuliers et de simplifier et rationaliser les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi que les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise qui ont trait à la taxe sur les produits et services.

B. Traitement fiscal et réglementaire inégal

Des témoins ont fait ressortir des cas précis qui mettaient en évidence le traitement fiscal inégal entre des entreprises concurrentes de certains secteurs. Ainsi, le Comité a appris que les fournisseurs de *biens et services funéraires* ne sont pas traités de la même façon aux fins de la TPS, étant donné que certains d'entre eux sont des organismes de bienfaisance exonérés. Un traitement égal pour tous les fournisseurs a été demandé. Les témoins ont aussi demandé que toutes les entreprises et tous les particuliers dans l'*industrie du bâtiment* soient tenus de demander un numéro d'enregistrement, même si l'entité est petite et n'est normalement pas tenue de s'enregistrer. Enfin, ils ont indiqué que les frais exigés par le Bureau de la concurrence pour les examens des fusions sont trop élevés pour les *transactions immobilières commerciales*.

C. Importations, exportations et fiscalité internationale

Les commentaires des témoins sur les droits de douane et les taxes d'accise, qui peuvent accroître respectivement le prix de détail des biens importés ou des biens fabriqués au Canada, portaient sur des modifications relatives à quatre produits : les navires, les automobiles, le carburant canadien et le vin. Les témoins demandaient l'élimination des droits de douane sur les navires neufs fabriqués à l'étranger, le maintien pendant un certain temps des droits de douane sur les navires usagés importés et le maintien des droits de douane sur les navires importés au Canada après avoir été réparés à l'étranger. En ce qui concerne les automobiles, les témoins proposaient l'élimination de l'écoprélèvement sur les véhicules énergivores et de la taxe d'accise sur les climatiseurs, l'abolition des taxes sur les véhicules fabriqués par des entreprises canadiennes pour l'achat de deux véhicules par personne si l'un est acheté avant l'âge de 40 ans et l'autre après, et — afin d'harmoniser les taux avec les États-Unis — une réduction des droits sur les véhicules finis applicables aux véhicules importés. Dans le cas du carburant canadien, les témoins ont préconisé l'abrogation ou la réduction de la taxe d'accise. Enfin, les témoins ont demandé l'abolition de la taxe d'accise sur le contenu canadien du vin de coupage.

Étant donné que les droits de douane peuvent accroître le prix des biens canadiens sur les marchés étrangers et que d'autres pays ont créé des zones où les droits de douane et les taxes d'accise ne s'appliquent pas, les témoins ont recommandé de créer des zones de libre-échange, de permettre aux voyageurs étrangers d'effectuer des achats hors taxe à l'arrivée, de renouveler les programmes d'exportation de bois, et de conclure

des accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux afin de réduire les droits de douane et d'accroître l'accès aux marchés. Il y a aussi été question de la nécessité de veiller à l'intégration des entreprises canadiennes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Des témoins ont indiqué que les entreprises ont du mal à bien commercialiser leurs produits et leurs services à l'étranger. À cette difficulté s'ajoutent les obstacles liés à la création de partenariats avec des entités étrangères pour la production de certaines œuvres culturelles, par exemple des productions cinématographiques et des spectacles de danse. Afin d'élargir le marché pour les biens et les services canadiens, des témoins ont recommandé une aide pour la commercialisation internationale et pour l'amélioration des relations commerciales avec des pays comme la Chine et des régions comme l'Union européenne. Afin de rééquilibrer les déficits commerciaux avec certains pays, des témoins ont vivement recommandé de renégocier certains traités et accords. Enfin, les témoins voyaient d'un bon œil l'accès garanti au marché des approvisionnements du gouvernement américain, la négociation d'un accord réciproque de libéralisation des approvisionnements, l'exemption du Canada des dispositions « Buy American » et la conclusion d'un vaste accord de commerce agricole multilatéral au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Les témoins ont fait remarquer que le transport des marchandises à la frontière canado-américaine est inefficace, étant donné que le transporteur doit envoyer deux fois l'information aux douanes; ils ont recommandé que l'*information* ne soit envoyée qu'une fois. Les témoins ont également indiqué que les agents frontaliers devraient utiliser de nouvelles technologies, comme l'identification par radiofréquences pour accélérer le passage des véhicules de transport aux frontières. Afin de fournir plus d'information sur les délais d'attente à la frontière, les témoins ont proposé que des systèmes informatisés et automatisés soient installés. Pour faciliter le mouvement des personnes, ils ont fait observer que la sûreté de l'aviation est essentielle et ils ont préconisé le financement soutenu de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.

De plus, les témoins se préoccupaient de divers aspects de l'actuel régime fiscal international au Canada. Ils ont indiqué que les *retenues d'impôt canadien par les entités canadiennes* ont accru le coût des services offerts par les entités étrangères. Les témoins ont suggéré l'utilisation d'un formulaire de divulgation par les entités étrangères, qui offrent des services au Canada afin que l'impôt puisse être payé par l'entité étrangère plutôt que par le résident canadien. Pour réduire le fardeau fiscal des non-résidents et accroître l'investissement étranger direct au Canada, les témoins ont préconisé une exemption des retenues d'impôt suivant la vente d'actions de sociétés privées par des non-résidents. Ils ont aussi recommandé que les *dividendes et autres formes de revenu étranger* tiré d'investissements ne soient pas imposables et ils ont indiqué que le gouvernement devrait mettre en œuvre les recommandations du rapport du *Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale*.

Enfin, le Comité a été informé des obstacles au commerce de biens et à la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et les territoires. Exprimant la nécessité du mouvement libre et efficient des biens et des services au pays et à l'étranger, les témoins

appuyaient l'élimination des obstacles et la création d'un mécanisme efficace de règlement des différends sur le commerce intérieur.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

De l'avis du Comité, les entreprises devraient se livrer concurrence — à l'échelle nationale et internationale — sur un pied d'égalité. Pour lui, une telle approche exige la suppression partielle ou totale des entraves au commerce, tant intérieur qu'extérieur. Elle suppose également, dans une certaine mesure, que des secteurs reçoivent une aide particulière ou les appuis nécessaires pour pouvoir être concurrentiels sur les marchés mondiaux. Conscient de l'importance d'échanges commerciaux libres et équitables entre provinces et territoires et à l'échelle planétaire pour que nos entreprises et la nation soient bien positionnées pour la croissance et la prospérité, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral encourage les provinces et les territoires à éliminer les obstacles internes au commerce. Ce faisant, il faut accorder la priorité à la conclusion d'ententes concernant un organe de réglementation national des valeurs mobilières.

De plus, le gouvernement devrait encore soutenir la gestion des approvisionnements et tous les autres exportateurs de produits agricoles pendant le cycle de Doha des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce.

Il devrait aussi permettre les achats hors taxes dans le cas des personnes qui arrivent au canada.

Enfin, il devrait élaborer et appliquer des politiques proactives visant à assurer l'expansion des secteurs clés de l'économie et à appuyer certaines activités à valeur élevée.

CHAPITRE 4 : POSITIONNER LES COLLECTIVITÉS

Comme nous l'avons noté au chapitre 2, nos gens doivent être bien « positionnés », sur les plans des compétences, des soutiens, des encouragements, de la santé et de l'éducation, de façon à contribuer à la reprise économique en cours ainsi qu'à l'avenir prospère et durable du pays. Comme salariés, ils contribuent au succès des entreprises; comme résidents, ils contribuent à la vitalité de leur collectivité. Au chapitre 3, nous avons parlé du « positionnement » de nos entreprises en vue de la reprise économique actuelle ainsi que de la prospérité et de la compétitivité futures; et avons souligné l'importance d'un environnement réglementaire et fiscal propice et de conditions appropriées en matière de financement, de recherche, d'innovation, d'accords commerciaux et d'autres appuis.

Pour réaliser leur potentiel, tant les gens que les entreprises doivent être dans des collectivités bien « positionnées » pour la reprise économique, la prospérité et la viabilité. Par exemple, les gens ont besoin de logements de qualité qui soient abordables et pourraient profiter de la présence d'organismes de bienfaisance comme bénéficiaires, donateurs ou bénévoles. Pour leur part, les entreprises ont besoin d'une infrastructure adéquate et bien entretenue, notamment pour transporter leurs marchandises à destination des marchés intérieurs et internationaux. De plus, les gens pourraient trouver plus agréable de résider dans des collectivités perçues comme étant des endroits où il fait bon vivre et travailler. De même, les entreprises pourraient trouver plus facile d'attirer et de garder des employés dans de telles collectivités.

Par conséquent, à mesure que la reprise économique se confirme et que des décisions sont prises en prévision de l'avenir, il faudra s'intéresser aux mesures voulues pour « positionner » nos collectivités. De ce point de vue, il y a lieu de penser à des logements convenables et abordables, à la préservation des édifices du patrimoine, au maintien d'un environnement sain et propre, à une infrastructure sûre et suffisante, aux besoins particuliers des collectivités rurales et isolées, à la contribution des organismes de bienfaisance et des bénévoles et à la valeur ajoutée que représentent pour une collectivité les secteurs des arts et de la culture.

I. LOGEMENT ET ÉDIFICES DU PATRIMOINE

Le logement influe sur la santé affective, sociale et physique de ses occupants et, partant, sur la santé du pays, qu'il appartienne à l'occupant ou soit loué, qu'il soit neuf ou fasse partie des édifices du patrimoine. De plus, certains bâtiments particuliers — ceux qui ont un caractère patrimonial — font partie de l'histoire du pays et doivent faire l'objet d'efforts et d'encouragements spéciaux destinés à préserver leur existence et à en assurer l'entretien en permanence au profit des Canadiens et des visiteurs étrangers.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont fait part au Comité de leur point de vue sur un certain nombre de sujets liés au logement et aux édifices du patrimoine. Par exemple, ils ont parlé de la

Société canadienne d'hypothèques et de logement et de ses programmes, stratégies et initiatives ainsi que des besoins particuliers des ménages à faible revenu. Ils ont également abordé la question des édifices du patrimoine.

A. Stratégie nationale de l'habitation

Certains témoins ont mentionné que le Canada était le seul pays industrialisé à ne pas avoir une stratégie nationale de l'habitation. Pour eux, des millions de Canadiens sont logés de façon précaire, ce qui cause des problèmes particuliers aux Canadiens à faible revenu. Ils ont pressé le Comité d'envisager une stratégie nationale à long terme de l'habitation qui fasse intervenir *les trois ordres de gouvernement* et garantisse des logements sûrs, sains, décents et abordables à tous les Canadiens. Ils estimaient qu'il fallait accroître l'offre de logements abordables et leur financement, et que le gouvernement devrait adopter des politiques visant à réduire considérablement l'itinérance chronique ou à y mettre fin. Ils ont aussi préconisé un soutien financier plus direct de certaines organisations du secteur du logement abordable et des sans-abri, particulièrement le logement communautaire et sans but lucratif. Toutefois, ils ont aussi invité le secteur privé à offrir du logement abordable, certains témoins ayant manifesté leur appui pour les nouveaux modèles de logement abordable comme les fiducies foncières, les coopératives, les sociétés de logement, les baux à vie, les fiducies de logement, pour ne nommer que ceux-là.

Les témoins étaient également d'avis que la violence contre les femmes est la principale cause de l'itinérance des femmes et des enfants au Canada. Ils croyaient qu'une stratégie nationale de l'habitation ne devait pas s'appuyer exclusivement sur le logement social. Les *refuges* ainsi que les *foyers d'hébergement transitoire* et les *logements permanents* constituent des éléments importants d'une stratégie nationale globale et coordonnée.

Le Comité a été informé du lien entre la pauvreté, la maladie mentale, la toxicomanie, la qualité du logement et l'itinérance. Les logements d'une qualité insuffisante et les problèmes socioéconomiques donnent parfois lieu à des situations dans lesquelles les problèmes d'un domaine suscitent des problèmes dans un autre domaine. Le soutien du revenu est proposé comme solution dans le cas des personnes à faible revenu. Les témoins ont en outre proposé des *investissements* dans le logement social, qui pourraient réduire les coûts d'autres programmes sociaux, notamment les soins de santé.

Les témoins ont recommandé d'offrir une aide financière aux *ménages locataires* qui ont un revenu beaucoup trop bas par rapport à ceux qui possèdent leur propre maison et qui pourraient ainsi être privés de la possibilité de devenir propriétaires. Ils ont aussi recommandé que le *Régime d'accession à la propriété* soit temporairement étendu à tous les acheteurs qui ont de l'argent placé dans un REER, qu'il soit indexé à l'inflation et que le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire soit prolongé d'un an. Ils ont par ailleurs demandé que le seuil maximal pour le remboursement de la taxe sur les produits et service/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pour les habitations neuves soit indexé à l'inflation.

Le Comité a appris que les personnes et les familles à faible revenu ont besoin de prêts plus abordables parce qu'elles ne peuvent pas avoir accès au financement hypothécaire, que certains propriétaires à faible revenu, y compris les retraités, peuvent avoir de la difficulté à payer leurs *impôts fonciers* et risquer ainsi de perdre leur maison. Pour un certain nombre de témoins, la sécurité financière est plus facile à réaliser quand on est propriétaire.

Les témoins ont aussi formulé des recommandations concernant la *Société* centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), particulièrement son rôle et sa capacité. Par exemple, ils ont exhorté la SCHL à investir ses excédents dans le logement social et à étendre ses programmes de prêts directs afin de contribuer à la réalisation de projets de logement social.

Quelques témoins ont demandé le renouvellement des *ententes de logement* du gouvernement fédéral et de la SCHL pour que les ménages à faible revenu puissent continuer à en profiter. D'autres se sont inquiétés du fait que le *Programme de réparations d'urgence* de la SCHL mettait trop de temps pour dispenser des services et ont demandé que les temps d'attente soient réduits. Les témoins ont aussi appuyé le *Programme de logement abordable* (PLA), le *Programme d'aide à la remise en état des logements* et la *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance* du PLA, et ont recommandé que ces mesures deviennent permanentes.

Pour les témoins, toute *politique nationale de logement social* devrait tenir compte des besoins particuliers des *personnes handicapées* et veiller à ce que celles-ci soient convenablement logées. De plus, le financement du Programme d'aide à la remise en état des logements devrait être accru, de nouveaux investissements dans les ententes de logement fédérales-provinciales sont nécessaires et une certaine proportion des investissements fédéraux dans le logement social devrait aller à des logements conçus pour être accessibles à des personnes handicapées.

Les témoins ont mis en évidence le manque de logements à loyer abordable pour les Autochtones urbains et ont exhorté le gouvernement à financer la construction d'immeubles locatifs abordables en sus des logements dont la construction a été annoncée dans les réserves. Ils ont aussi recommandé que des mesures soient prises afin d'aider les récents immigrants à acheter un logement adéquat, particulièrement ceux qui n'ont pas d'argent pour une mise de fonds ou n'ont pas d'antécédents en matière de crédit.

Notant que le gouvernement manque de données sur le logement et l'itinérance, les témoins ont dit au Comité que des données de meilleure qualité sont nécessaires si le gouvernement veut être en mesure de rendre compte de ses dépenses et de définir des objectifs et des échéances en matière de logement social.

B. Biens locatifs

Un certain nombre de témoins ont présenté au Comité des recommandations concernant l'imposition de la propriété de biens locatifs. Ils ont proposé, par exemple, que

les loyers soient détaxés aux fins de la TPS/TVH. Ainsi, les propriétaires n'auraient pas à payer la TPS sur les recettes de loyer. À défaut, les propriétaires d'immeubles locatifs devraient payer la TPS sur la base d'un « prix de revient majoré », ce qui aurait pour effet de réduire la TPS qu'ils versent. Les témoins ont appuyé les efforts visant à accroître le nombre de biens locatifs.

De plus, les témoins croyaient que les propriétaires de biens locatifs devraient être autorisés à reporter l'amortissement recouvré et l'impôt sur les gains en capital applicable à des ventes de biens s'ils investissent le produit dans un autre bien locatif. Ils ont par ailleurs demandé que les propriétaires aient droit aux déductions accordées aux petites entreprises.

Le logement pour les aînés a été mentionné dans le contexte des maisons de soins infirmiers, qui sont exclues avec les hôtels des règles relatives aux fiducies de placement immobilier (FPI) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est recommandé que ces règles soient modifiées.

Enfin, il est recommandé que les biens locatifs des collectivités ayant de *faibles* taux de vacance bénéficient d'un traitement fiscal avantageux afin d'accroître l'offre de logements à louer.

C. Édifices patrimoniaux et culturels

Les témoins se sont dits inquiets de l'état des édifices du patrimoine et des sites culturels du Canada, et ont formulé des recommandations conçues pour les préserver. Les propositions avancées comprenaient l'augmentation du financement des *sites culturels* du Canada, la création d'un *fonds national de dotation pour la conservation*, l'établissement d'un programme pluriannuel d'immobilisations permettant d'investir dans les *installations culturelles et récréatives* partout dans le pays et la création d'un incitatif pour *la rénovation et la réfection* des biens du patrimoine, peut-être réservé à ceux qui sont inscrits sur le Registre canadien des lieux patrimoniaux. On a également demandé d'accroître le financement visant à appuyer les activités et les matériaux servant à l'interprétation dans les sites historiques nationaux du Canada.

Par ailleurs, les témoins ont demandé des fonds pour des *centres scientifiques et des organisations connexes*. Certains ont mentionné des projets particuliers tandis que d'autres ont parlé en général des centres scientifiques du Canada.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au chapitre 3, le Comité souligne l'importance de la santé et de l'instruction pour le positionnement de la population et comme garantes de la prospérité des personnes, des entreprises, des collectivités et, en définitive, du pays lui-même. Le Comité estime que le même principe s'applique au logement : il faut que les gens soient correctement logés pour prospérer. Pour cette raison, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral se penche sur la possibilité d'accorder des prêts remboursables, par l'entremise du Programme de prêts directs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui serviront à la réparation et à la construction de logements abordables.

II. ENVIRONNEMENT

En 2009, les dirigeants des pays du G8 ont convenu de limiter le réchauffement de la planète à 2 °C au-dessus de la température moyenne qui existait avant la révolution industrielle. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avait estimé qu'en 2005, la température moyenne de la planète avait monté d'environ 0,76 °C par rapport au niveau d'avant la révolution industrielle. Après l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997, les émissions de gaz à effet de serre du Canada ont continué à augmenter et, en 2009, la vérificatrice générale a estimé qu'en 2012, le pays se situerait à 31,3 % audessus de la cible d'émissions de gaz à effet de serre établie en vertu du Protocole de Kyoto.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont parlé au Comité de diverses questions environnementales, mais leurs propos portaient souvent sur le réchauffement de la planète et sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur les mesures financières et réglementaires susceptibles d'aider le pays à atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques. Ces mesures avaient trait au rendement énergétique, aux énergies de substitution, aux technologies énergétiques et à la protection de l'environnement naturel.

A. Rendement énergétique et émissions

Même si les témoins qui ont comparu devant le Comité croyaient en général que le réchauffement de la planète est causé par le dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre (GES) attribuables aux activités humaines et à l'industrialisation, ce point de vue ne faisait pas l'unanimité. Ceux qui convenaient de la réalité du réchauffement de la planète craignaient qu'un système de plafonds et d'échanges ou un mécanisme d'attribution d'un prix au carbone n'aient des effets économiques négatifs et ne réduisent l'efficacité des mesures de relance prises par le gouvernement fédéral. Cela étant dit, un certain nombre de témoins ont appuyé les efforts visant à réduire les émissions de GES et ont formulé des recommandations sur les moyens d'y parvenir. Ces recommandations comprenaient une gamme de moyens législatifs, réglementaires et fiscaux.

Des témoins favorisaient l'attribution d'un prix au carbone, tandis que d'autres préconisaient l'adoption d'un mécanisme de plafonds et d'échanges. Indépendamment des moyens, tous convenaient en général que n'importe quelle proposition aurait des coûts, des avantages et des conséquences comportementales.

Les témoins ont dit au Comité que le gouvernement devait négocier honnêtement avec les autres pays en vue de la réduction des émissions de GES et que le Canada devait faire sa part. Certains croyaient que le gouvernement devait aligner sa

réglementation des émissions canadiennes de GES sur celle des États-Unis; introduire un processus transparent et prévisible de *permis de plafonds et d'échanges*; imposer des *droits de douane* aux pays qui ne signeraient pas un accord mondial sur la réduction des émissions; établir des règles et règlements assurant la transparence du régime de réduction des émissions et la reddition de comptes connexe; et favoriser les *partenariats publics-privés*, les *technologies de conservation* et l'amélioration des *rendements énergétiques* comme moyens de réduire les émissions de GES.

Les témoins croyaient également que, pour atteindre les objectifs nationaux relatifs aux émissions de GES, le Canada a besoin de meilleurs moyens de *collecte de données* et de meilleures *recherches*. Ils ont en outre signalé que les efforts canadiens de surveillance météorologique au nord du 56^e parallèle ne satisfaisaient pas aux lignes directrices minimales de l'Organisation météorologique mondiale.

B. Énergies de substitution

Des témoins qui ont comparu devant le Comité étaient en faveur d'initiatives pouvant augmenter la production d'énergies renouvelables ou de substitution et ont proposé des moyens de réaliser de telles initiatives. Ils ont recommandé, par exemple, des mesures telles que la prolongation et l'expansion du programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable ou à défaut, son remplacement par un programme de subventions d'équipement, par un crédit d'impôt remboursable ou un mécanisme de « tarifs de rachat garantis » semblable à celui qui est utilisé en Europe et en Ontario.

Les témoins ont également demandé que les *piles solaires* utilisées dans les immeubles commerciaux soient détaxées aux fins de la TPS, que des obligations d'énergie verte soient créées, et que *l'amortissement accéléré* consenti sur les dépenses en capital liées à l'énergie produite par le vent, le soleil, les vagues et les marées s'applique aussi au matériel de construction éco-énergétique.

Le Comité a été informé que les autorités canadiennes n'ont pas pleinement exploré et évalué les ressources géothermiques du pays et ne disposent ni d'un système national complet de données géothermiques, ni d'un système d'évaluation et de classification de ces ressources. Les recommandations des témoins à ce sujet comprenaient le financement de moyens d'évaluation et de mécanismes fiscaux de production d'énergie géothermique grâce, par exemple, à l'extension du programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable, à la création d'une subvention à la production égale à la valeur nette actuelle du calendrier des paiements ou encore à la mise en œuvre d'un mécanisme de tarifs de rachat garantis pour l'énergie géothermique. Certains témoins ont proposé d'étendre à l'énergie géothermique les subventions accordées pour l'installation de systèmes de chauffage solaire, par l'intermédiaire du programme écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable.

Les témoins ont présenté différentes suggestions relatives au pétrole ainsi qu'à la capture et au stockage du carbone. Ils ont préconisé, par exemple, de réduire les subventions à l'extraction du pétrole et aux sables bitumineux, d'appuyer la capture et le stockage du carbone par diverses mesures : amortissement accéléré et autres mesures

fiscales, gestion des *puits de carbone*, *extraction efficace des ressources* et *analyse comparative complète* des incidences environnementales de l'extraction du pétrole au Canada et ailleurs dans le monde. Des témoins ont également demandé que les investissements dans le biodiesel à base d'huile végétale soient admissibles au programme écoÉNERGIE. Enfin, les *agences de développement régional* devraient être chargées d'encourager l'adoption de technologies vertes au Canada.

C. Technologies énergétiques

Comme les témoins estimaient que le Canada pouvait réduire les émissions de GES des bâtiments et des véhicules en recourant aux meilleures technologies commerciales disponibles, ils ont recommandé l'adoption de mesures fiscales destinées à encourager l'utilisation des techniques de pointe dans les domaines des transports, des bâtiments et de l'infrastructure.

Les témoins ont présenté au Comité un certain nombre d'idées relatives aux technologies énergétiques liées aux transports : une politique sur le gaz naturel dans le transport, des mesures fiscales pour encourager les exploitants d'automobiles, de camions et de véhicules lourds à les convertir à des carburants émettant moins de GES comme le gaz naturel; le soutien du développement de technologies de réduction des émissions de GES aux premiers stades dans le secteur des transports; le resserrement des normes d'émissions des véhicules automobiles; le soutien de l'initiative écoCamion; des mesures financières encourageant les exploitants agricoles à convertir et à remplacer les moteurs diesel afin de réduire les émissions de GES.

Le Comité a entendu les différentes propositions relatives à des variantes du programme de retrait des vieux véhicules. Un témoin a proposé d'accorder un crédit d'impôt aux particuliers qui mettent au rancart un véhicule d'au moins 10 ans pour acheter un véhicule léger neuf. Un autre a recommandé de détaxer les véhicules neufs aux fins de la TPS à condition que les acheteurs cèdent une voiture « en état de marche » à une personne à faible revenu qui, à son tour, met au rancart un vieux véhicule en mauvais état.

Au sujet des technologies énergétiques liées aux bâtiments, les témoins ont dit au Comité que des mesures fiscales telles que les crédits d'impôt, la réduction du taux de la TPS ou le financement des édifices publics peuvent servir à encourager la construction de bâtiments écologiques. Ils ont recommandé que le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire soit reconduit pour une autre année, pourvu que la rénovation soit axée sur le rendement énergétique, et ils ont appuyé les rénovations visant un meilleur rendement énergétique pour les propriétaires de maisons et de logements à louer à faible revenu. Les propositions portaient également sur des crédits d'impôt pour les bâtiments verts ainsi que des crédits d'impôt, des subventions et des prêts à taux d'intérêt réduit pour l'achat de biens et d'équipements verts. De plus, les témoins étaient en faveur de l'introduction de pratiques et de technologies exemplaires dans le Code national du bâtiment et de LEED l'adoption système moyen d'évaluation incidences comme des environnementales de bâtiments particuliers, assorti d'incitatifs fiscaux pour les immeubles certifiés LEED.

La création de *lotissements éco-énergétiques* ou à « *bilan énergétique nul* » est proposée comme moyen de préserver l'environnement et de réduire les émissions. Le soutien de la création de tels lotissements est encouragé.

En ce qui concerne les *évaluations environnementales*, le Comité est informé de la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les autorités provinciales et fédérales compétentes afin d'accélérer les évaluations et d'en réduire le coût. Comme il est indiqué au chapitre 3, des témoins estiment qu'il faudrait, dans l'idéal, avoir un seul processus d'approbation pour les évaluations environnementales.

Pour ce qui est des technologies énergétiques liées à *l'infrastructure*, les témoins ont évoqué la nécessité d'une *analyse de cycle de vie des émissions de GES* dans le cas des infrastructures publiques ainsi que d'une analyse des coûts de construction initiaux, des coûts d'entretien à long terme, des incidences environnementales et des avantages pour la société.

Les témoins ont également recommandé la création d'un fonds technologique pour financer la construction de gazoducs destinés à alimenter les collectivités en gaz naturel afin de faciliter l'élimination des combustibles à émissions élevées.

Certains témoins ont aussi préconisé des solutions environnementales aux niveaux municipal et communautaire. Ils ont proposé des mesures telles que des transferts fédéraux aux collectivités pour le développement et la mise en œuvre de projets énergétiques intégrés, peut-être grâce à une extension du Fonds pour l'énergie propre.

Pour obtenir des revenus des expéditeurs de gaz afin que les autres intervenants assument une partie des coûts liés au démantèlement des installations de gazoduc, les témoins préconisent la création, par les sociétés de pipeline gaz naturel, de *fiducies prescrites* efficacement gérées sur le plan fiscal.

D. L'environnement naturel

Pour minimiser la perturbation des écosystèmes locaux, plusieurs témoins ont recommandé d'étendre le *réseau des parcs nationaux* du Canada et d'en limiter l'« empreinte écologique ». Ils ont également attiré l'attention du Comité sur le soutien des *océans* en recommandant la création, dans la zone des écosystèmes marins du Canada, de grandes aires de gestion qui seraient fonctionnellement équivalentes à des parcs nationaux océaniques. De plus, les témoins favorisaient une augmentation du financement nécessaire à la mise en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril* et des fonds destinés à protéger les *zones humides* et les *forêts* du Canada. Ils ont exprimé des préoccupations au sujet de l'écologie du Saint-Laurent et des Grands Lacs et ont préconisé l'affectation de fonds pour la *restauration des zones délicates* de ces eaux. Enfin, ils ont demandé que des fonds soient attribués pour améliorer la situation environnementale des *décharges contrôlées*, afin de réduire les infiltrations, d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement, d'appuyer l'installation d'une couche finale de recouvrement et de réaliser des projets de captage des gaz d'enfouissement et de production d'énergie.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité estime que l'environnement physique contribue de manière cruciale à notre santé, à notre prospérité et à notre durabilité actuelles et futures. Comme beaucoup au Canada et ailleurs, le Comité estime qu'il faudra toute une panoplie de sources d'énergie pour assurer un avenir énergétique. Même si les sources traditionnelles continueront probablement de faire partie de cette panoplie, il faudra, selon lui, s'intéresser aux sources d'énergie renouvelable, notamment celles qui sont à base de produits tels les résidus forestiers, si nous voulons être bien positionnés pour notre avenir. Nous croyons aussi qu'il convient d'encourager l'utilisation de véhicules automobiles électriques en raison de leur avantage pour l'environnement. Par conséquent, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral envisage la possibilité d'élargir ses programmes d'énergie traditionnelle et d'énergie de remplacement de manière à englober la production d'énergie à partir de résidus forestiers.

En outre, tout en respectant la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement devrait mettre en œuvre des initiatives visant à encourager l'utilisation d'automobiles électriques :

- mise en œuvre d'un programme d'investissement dans la recherche sur la mobilité électrique, le transport intelligent et les nouveaux matériaux plus légers;
- investissement direct dans la recherche de base fondamentale et la recherche précommercialisation, notamment pour la mise au point de batteries;
- installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles fédéraux;
- création d'un crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les lieux des entreprises et de bornes enfichables sur les lieux des résidences privées;
- création d'une fiducie pour les provinces et les territoires afin d'encourager les municipalités à mettre sur pied des bornes de recharge pour véhicules électriques;
- rétablissement des incitatifs pour l'achat de véhicules écoénergétiques en plus d'un incitatif spécial pour l'achat de véhicules électriques et d'hybrides rechargeables; et

 soutien des propriétaires de taxis, des services de messagerie et des exploitants d'entreprises de partage de voitures.

III. INFRASTRUCTURE

D'après Statistique Canada, le Canada avait en 2007 des biens d'infrastructure d'une valeur approximative de 286 milliards de dollars dans les catégories suivantes : routes et autoroutes (59 %), ponts et viaducs (8 %), systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux (21 %) et systèmes d'approvisionnement en eau (11 %). En 2007, l'âge moyen des ouvrages d'infrastructure publique du Canada était de 16,3 ans, soit un peu moins que le sommet de 17,5 ans enregistré sept ans plus tôt. En moyenne, ce sont les installations de traitement des eaux usées qui sont les plus proches de la fin de leur durée utile.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont exprimé leur point de vue et avancé des suggestions au sujet de l'infrastructure du Canada ainsi que du mandat et des sources de revenus des administrations municipales. Les sujets abordés comprenaient l'approche canadienne de la politique d'infrastructure, les mécanismes de financement et la recherche.

A. Municipalités

Plusieurs témoins ont dit au Comité que le déficit national du Canada en matière d'infrastructure s'élève à 123 milliards de dollars et que l'infrastructure municipale est insuffisamment financée. À leur avis, comme les recettes municipales ne représentent que 8 % de l'ensemble des recettes gouvernementales, le problème ne peut pas être résolu sans coopération entre tous les ordres de gouvernement et sans prévoir de nouvelles sources de revenus pour les municipalités. Les témoins craignaient que le gouvernement fédéral et les provinces ne se déchargent de leurs responsabilités sur les administrations locales sans leur accorder le financement nécessaire pour s'acquitter d'un mandat élargi. Ils croient qu'il est urgent d'élaborer une stratégie nationale à long terme d'infrastructure pour remédier au déficit de l'infrastructure publique.

Les témoins ont également noté que les administrations municipales ont besoin d'une expansion du Fonds de la taxe sur l'essence ou de sources de revenus autres que le Fonds, comme une partie des recettes de la TPS. Pour remédier au fait que ce fond ne croît pas avec l'économie, les témoins ont demandé qu'il soit *indexé* sur l'inflation.

Il existe d'autres moyens d'améliorer la situation financière des municipalités à part l'augmentation de leurs sources de revenus. Les témoins préconisent des réductions de coûts. À cette fin, ils proposent que le gouvernement fédéral exempte des taxes applicables les projets locaux d'infrastructure ou offre des prêts sans intérêt pour l'infrastructure municipale.

Compte tenu des préoccupations suscitées par le *coût des changements* réglementaires imposés aux municipalités, les témoins proposent d'imposer aux organismes de réglementation qui exigent des changements d'en financer le coût pour les intervenants du secteur public, et notamment les municipalités. Ils demandent en outre l'affectation de fonds à des infrastructures et des programmes municipaux particuliers, comme le *transport en commun* et les services d'incendie et de police. En ce qui concerne les services d'incendie et les plans de préparation aux situations d'urgence, les témoins proposent un financement accru du Programme conjoint de protection civile et soulignent la nécessité de financer les corps de pompiers volontaires, qui ont des difficultés à recruter et à garder leurs bénévoles. Ils recommandent par ailleurs que le gouvernement crée un bureau national de statistique qui permettrait de mieux comprendre les questions liées à la sécurité-incendie. Ils proposent d'aider les services de police par un appui à long terme au Fonds de recrutement de policiers et par des politiques visant à accroître définitivement le nombre de policiers dans la rue.

Un certain nombre de témoins ont également recommandé l'adoption d'une stratégie nationale de transports en commun. Pour financer le transport en commun, ils ont recommandé de lui attribuer une partie du Fonds de la taxe sur l'essence, de créer un programme permanent de financement des transports en commun et de modifier le Fonds Chantiers Canada pour rendre admissibles les investissements dans le transport en commun. Les témoins ont aussi demandé que le gouvernement renouvelle son financement des transports en commun et ils ont informé le Comité que le transport accessible est essentiel pour les Canadiens atteints d'une invalidité.

Les témoins ont aussi demandé le financement à long terme des municipalités afin qu'elles modernisent leurs *installations de traitement des eaux usées*, et ont réclamé l'élaboration de programmes pour orienter les dépenses d'infrastructure et appuyer la viabilisation des *terrains* à usage industriel et commercial, ce qui devrait fournir des possibilités d'emploi et de développement à long terme. Pour répondre aux besoins d'infrastructure des *Autochtones urbains*, les témoins ont recommandé que le gouvernement fournisse des fonds d'infrastructure aux Centres d'amitié autochtones sans exiger des fonds de contrepartie des bénéficiaires.

B. Politique d'infrastructure et mécanismes de financement

Certains des témoins qui ont comparu devant le Comité s'inquiétaient de la manière dont le gouvernement abordait le développement de l'infrastructure nationale et ont recommandé certaines modifications de la politique. Par exemple, ils ont affirmé que le financement axé sur les programmes était préférable au financement axé sur les initiatives pour des infrastructures particulières, et que les transferts directs de fonds aux provinces et territoires et aux municipalités sont généralement plus efficaces que les programmes fédéraux nécessitant des dépenses provinciales et municipales. Pour offrir aux municipalités une autre source de financement, les témoins ont proposé la création d'un programme d'obligations municipales pour infrastructures.

Plusieurs témoins ont évoqué les *partenariats publics-privés*, et il a été question de PPP Canada. Certains les ont critiqués à cause des dépassements de coûts, de la perte

de contrôle et des emprunts plus coûteux que dans le cas de la dette publique. Pour d'autres, comme ces partenariats font intervenir des mécanismes de financement différents, il est possible de réaliser plus de projets que ce ne serait le cas autrement.

La question de l'élimination des déchets et des produits et de la réglementation connexe est également abordée. Les témoins ont exhorté le gouvernement à définir des lignes directrices pour favoriser l'harmonisation de l'ensemble disparate et complexe de lois provinciales-territoriales et de règlements municipaux concernant l'élimination des déchets, afin de faciliter et de rationaliser le fonctionnement des entreprises.

C. Consultations et recherches sur l'infrastructure

D'après certains des témoins qui ont comparu devant le Comité, des recherches et des préparatifs sont nécessaires avant d'entreprendre l'élaboration d'une stratégie nationale à long terme d'infrastructure. Les témoins croient que la Table ronde nationale sur l'infrastructure durable constitue la tribune appropriée et demandent au gouvernement de financer une partie de ses coûts. Ils exhortent en outre le gouvernement à investir dans une plate-forme de simulation d'infrastructure afin d'analyser et de modéliser d'éventuels projets et d'en faciliter la planification et la conception. La gestion de la plateforme devrait être confiée à la table ronde.

Quelques témoins se sont inquiétés des répercussions futures des changements climatiques sur l'infrastructure du Canada et ont demandé aux gouvernements de financer des recherches nationales plus détaillées sur les changements climatiques et de recueillir des renseignements régionaux pour que la conception de l'infrastructure puisse être adaptée à l'évolution du climat de régions particulières. Pour atteindre ces objectifs, il est recommandé que le gouvernement finance et appuie le Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques, et qu'il fasse établir des courbes sur l'intensité, la durée et la fréquence attendues des précipitations futures pour que les ingénieurs puissent concevoir l'infrastructure en fonction des conditions prévues au cours du cycle de vie des ouvrages en cause.

D. Mesures de relance

Tout en exprimant leur appui aux mesures fédérales de relance liées à l'infrastructure, un certain nombre des témoins, qui ont comparu devant le Comité ont demandé la *prolongation* ou l'*expansion* de ces mesures, peut-être pour une année supplémentaire.

Les témoins qui favorisaient une prolongation des mesures de relance appuyaient la mise en place d'un plan global à long terme de dépenses d'infrastructure axé sur ce qui suit : routes, égouts et infrastructure municipale de base, établissements de santé et d'éducation, transports en commun, transport ferroviaire de passagers, logements abordables, économies d'énergie grâce à la rénovation des bâtiments et énergies renouvelables. Pour certains témoins, les priorités en matière de dépenses d'infrastructure devraient être la santé et la sécurité. Pour d'autres, les dépenses devraient être concentrées sur le transport en commun, l'eau potable et les installations sanitaires.

Quelques témoins ont formulé des observations sur l'administration des mesures actuelles de relance liées à l'infrastructure. Ils ont recommandé d'apporter des changements tels que des délais plus longs pour la présentation des demandes; de donner la possibilité de regrouper les demandes de financement; d'améliorer les communications entre le gouvernement et les demandeurs; de réduire la complexité des programmes; d'accorder de plus longs délais pour l'achèvement des projets et de renforcer la surveillance.

Les témoins ont aussi demandé que les *programmes de financement futurs* aient des règles claires et uniformes partout dans le pays. Ils estiment que les détails et les procédures des programmes de financement devraient être affichés en ligne pendant 60 jours après l'annonce du programme. Ils préconisaient de plus que le processus d'approbation des projets soit plus efficace, que les nouveaux projets aient la priorité sur les améliorations dans le contexte des dépenses de relance économique et que le processus d'examen des demandes soit plus transparent; ils ont également appuyé la mise à niveau d'infrastructures.

De même, les témoins ont dit au Comité que l'insistance sur les projets « prêts à réaliser » dans le cadre des mesures de relance liées à l'infrastructure est trop restrictive. À leur avis, une planification stratégique à long terme est nécessaire pour les projets d'infrastructure qui suivront. Les projets « prêts à concevoir », c'est-à-dire ceux qui comprennent des travaux de création architecturale — élément essentiel du développement de n'importe quel projet d'infrastructure – devraient aussi être pris en compte.

Un certain nombre de témoins ont préconisé l'adoption d'une clause d'achat au Canada afin de limiter les dépenses du gouvernement aux achats intérieurs et ont appuyé l'embauche d'ouvriers locaux, chaque fois que c'est possible, pour les travaux de construction et d'entretien d'infrastructures.

E. Projets, secteurs et initiatives

Les témoins ont parlé au Comité de toute une gamme de projets d'infrastructure qui, à leur avis, devraient bénéficier d'une aide fédérale, dont un certain nombre de projets liés aux transports. Ces projets comprenaient ce qui suit : dragage des chenaux primaire et secondaire du Fraser; infrastructure stratégique à long terme pour le réseau routier national, assortie d'un financement approprié; prolongement de la piste d'un terrain d'atterrissage à Baker Lake pour accueillir les avions à réaction comme les Boeing 737; réfection des quais et des installations de déchargement des péniches; achèvement du prolongement de Circle Drive et South Bridge à Saskatoon; aménagement d'une voie de contournement de Fort McMurray, assortie d'un pont; aménagement d'une autoroute estouest de la Saskatchewan jusqu'à Peace Country en passant par Wood Buffalo; élargissement à quatre voies de la route 63; entretien de la cale sèche d'État à St. Catherines; aménagement d'un port en eau profonde à Rankin Inlet; création et mise en œuvre d'un nouveau programme d'infrastructures et de routes rurales; construction de routes dans les régions isolées qui pourraient recéler des ressources minérales; remplacement ou modernisation de l'infrastructure de correction du Fraser; remplacement

du pont ferroviaire de New Westminster; construction d'une ligne de transmission le long de la route 37 dans le nord de la Colombie-Britannique; réalisation de la phase 2 de l'expansion du terminal de conteneurs de Fairview et avancement du projet de corridor route-rail-services de Ridley Island.

Les témoins ont également demandé un accroissement de la capacité des chemins de fer de la Colombie-Britannique et du port de Vancouver, l'introduction de trains à grande vitesse dans les principaux centres de population du Canada, le remplacement de la flotte de brise-glace de la Garde côtière canadienne et, d'une façon générale, l'accroissement des investissements dans la Garde côtière. Ils ont également formulé des observations au sujet des aéroports, des loyers d'aéroport et du transport aérien. Certains ont demandé l'abolition des loyers d'aéroport, le Canada étant l'un des rares pays du monde à en imposer. De plus, le Comité a été informé que plusieurs projets de petits aéroports prêts à réaliser n'ont pas été financés. Les témoins ont donc demandé au gouvernement d'établir un programme permanent de financement d'aéroports appartenant ou non au réseau national d'aéroports. De plus, les témoins ont noté que les compagnies aériennes sont soumises à la réglementation fédérale tandis que les agences de voyages relèvent de la réglementation provinciale-territoriale. Ils ont aussi signalé que l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont établi des fonds permettant de rembourser les voyageurs en cas de faillite de leur agence de voyages, mais que les voyageurs ne sont admissibles à aucune indemnisation fédérale ou provinciale-territoriale si un transporteur aérien ne peut pas fournir les services qu'il leur a vendus parce que les compagnies aériennes sont sous réglementation fédérale. Les témoins ont donc recommandé la création d'un fonds fédéral d'indemnisation des voyageurs, qui pourrait fonctionner de concert avec les fonds provinciaux qui existent déjà. De plus, des témoins ont dit que la compagnie Emirates Airlines devrait être autorisée à avoir plus de trois vols par semaine à destination du Canada. Ce chiffre représente la limite actuelle prévue dans l'entente Canada-Émirats arabes unis sur le transport aérien.

Enfin, les témoins ont parlé au Comité de la sécurité des transports et ont souligné la nécessité d'accroître le financement de la sécurité dans le budget de Transports Canada. Ils s'inquiétaient du fait que le ministère des Transports des États-Unis imposera aux véhicules commerciaux d'avoir des enregistreurs de bord et des systèmes de contrôle de la stabilité et souhaitaient que le Canada modifie ses règlements sur la sécurité des véhicules commerciaux pour les rendre compatibles avec ceux des États-Unis. Les témoins ont également demandé des mesures fiscales pour aider les exploitants de véhicules commerciaux à installer les nouveaux systèmes.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité est conscient qu'une bonne partie des mesures de relance fédérales visent l'infrastructure nationale. Cela dit, une fois ces dépenses effectuées, il y aura encore un déficit sur le plan de l'infrastructure, et les municipalités pourraient ne pas avoir de ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins en la matière. Le Comité estime qu'il est irréaliste de songer à éliminer ce déficit, mais que le gouvernement devrait s'efforcer surtout d'élaborer un plan dans le domaine. De l'avis du Comité, il faut agir pour que l'infrastructure devienne un atout dans le positionnement de la population, des

entreprises et des collectivités et pour que celles-ci atteignent leurs objectifs, à savoir un avenir prospère. Dans cette optique, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités, travaille à l'élaboration d'une approche stratégique visant à répondre aux besoins à long terme du pays en matière d'infrastructure.

Par ailleurs, le gouvernement devrait élargir le programme de remise d'une portion des recettes provenant de la taxe d'accise sur l'essence aux municipalités.

IV. RÉGIONS RURALES ET ISOLÉES

Toutes les régions contribuent au produit intérieur brut du Canada, et toutes, qu'elles soient urbaines, rurales ou isolées, ont un rôle à jouer dans la reprise économique et la prospérité future du pays. D'après Statistique Canada, la population rurale a été assez stable depuis 1981, mais une croissance démographique relativement plus forte dans les grands centres urbains a réduit la part du Canada rural dans la population totale. De plus, la population rurale vieillit relativement plus vite que la population urbaine en fonction de son pourcentage d'aînés.

Les régions septentrionales connaissent également des difficultés. Souvent, le coût de la vie y est relativement élevé et, même si la mondialisation a créé des perspectives économiques pour des secteurs tels les ressources primaires, relativement abondantes dans le Nord canadien, Statistique Canada a indiqué que l'économie de certaines régions dépendant de ces secteurs peut subir le contrecoup de déclins de la population et de l'emploi.

Enfin, de nombreuses collectivités des régions rurales et isolées dépendent des ressources, ce qui les rend vulnérables quand des ressources particulières sont soumises à des conditions défavorables. Tandis que la relance économique se raffermit et que l'attention se tourne vers une prospérité durable, il y aurait peut-être lieu de tenir davantage compte des régions rurales et isolées du pays ainsi que des problèmes et des besoins particuliers qu'elles connaissent, notamment dans les collectivités qui dépendent des ressources.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont présenté au Comité un vaste éventail d'idées visant à s'assurer que les habitants et les collectivités des régions rurales et isolées du Canada participent pleinement à la prospérité et à la croissance du pays et jouissent d'un niveau de vie et d'un accès aux services comparables à ceux des grands centres urbains. Certaines propositions visaient particulièrement les régions rurales, tandis que d'autres étaient axés sur le Nord. Compte tenu de l'importance des ressources dans certaines collectivités rurales et isolées, des observations ont été formulées au sujet des besoins de l'agriculture, des forêts, des pêches et du secteur du pétrole et du gaz.

A. Un champion rural

Les témoins ont présenté au Comité toute une série de propositions pour améliorer les perspectives des régions rurales du Canada. L'une des suggestions consistait à augmenter l'attention que le gouvernement fédéral accorde aux questions rurales en créant un *ministère fédéral des Affaires rurales* dirigé par un ministre qui serait le champion du Canada rural au Cabinet et qui travaillerait, de concert avec d'autres ministères fédéraux, pour que tous les programmes et toutes les orientations soient analysés dans une *optique rurale*. Pour les témoins, la création de ce ministère mènerait à l'élaboration d'une *vision à long terme* du Canada rural qui favoriserait le développement économique tout en mettant en évidence les problèmes particuliers qui existent. Les témoins ont également recommandé d'accorder des ressources suffisantes au *Secrétariat rural* fédéral et de lui assurer une plus grande influence sur les priorités gouvernementales.

B. Réseaux de téléphonie cellulaire et de transmission à grande vitesse

Un certain nombre de témoins ont parlé de la couverture cellulaire et de l'accès aux réseaux de transmission à grande vitesse dans les régions rurales ainsi que de la nécessité de les rendre comparables à ceux des régions urbaines. Un témoin a proposé de créer un *crédit d'impôt ponctuel* pour les ménages afin de réduire le coût de l'achat et de l'installation du matériel numérique de connexion (ordinateurs personnels et matériel de branchement aux services Internet à grande vitesse), indépendamment des fournisseurs de services et de la technologie utilisée. Pour l'auteur de cette proposition, un tel crédit d'impôt favoriserait la concurrence et l'innovation et assurerait d'importants avantages à la main-d'œuvre rurale. Les témoins ont également parlé d'une *stratégie nationale pour encourager les services ruraux à grande vitesse*, qui aurait, entre autres, des avantages pour la santé, l'éducation, la prestation des services gouvernementaux et le développement économique, ainsi que d'une campagne fédérale destinée à stimuler la demande et l'adoption des services ruraux à grande vitesse.

Les témoins ont dit en outre au Comité que le gouvernement devrait envisager, pour le Canada rural, un modèle de répartition du spectre des fréquences axé sur le « bien public » et devrait donc attribuer séparément les licences urbaines et rurales. Estimant que le nombre limité d'abonnés et les politiques actuelles qui favorisent la concurrence basée sur les installations ont entraîné dans les régions rurales des chevauchements aussi coûteux qu'inutiles au chapitre de l'infrastructure et ont ainsi influé sur l'abordabilité des services, les témoins ont recommandé au gouvernement d'examiner les initiatives de gouvernements étrangers qui ont encouragé l'établissement d'un réseau unique de téléphonie cellulaire et de transmission à grande vitesse dans les régions rurales et septentrionales. Selon les témoins, cette mesure favoriserait la concurrence dans les services plutôt que dans les installations puisqu'un seul réseau à large bande à fibres optiques ou sans fil peut facilement porter différents services concurrents. Enfin, les témoins étaient d'avis que les partenariats publics-privés peuvent être particulièrement utiles dans les régions rurales et isolées.

C. Besoins propres aux Autochtones

Les témoins ont attiré l'attention du Comité sur la nécessité d'améliorer la qualité de vie des Autochtones urbains et de ceux qui vivent en régions rurales et isolées. Ils ont suggéré au gouvernement de consulter les organismes autochtones et d'établir ensuite des objectifs nationaux, en plus de renouveler et d'accroître le soutien à l'initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes autochtones réalisée par le ministère du Patrimoine canadien. Ils ont par ailleurs proposé de soutenir les programmes Stratégie emploi jeunesse de Service Canada, les programmes des Centres d'amitié autochtones en milieu urbain, la stratégie de développement économique des chefs de l'Atlantique et le programme Aboriginal Visual Culture en Ontario.

De plus, les témoins ont fait valoir qu'il fallait améliorer le processus de négociation de traités et ils ont pressé le gouvernement de renouveler son engagement envers le processus des traités; à leur avis, le mandat des négociateurs fédéraux devrait être élargi afin de couvrir également la fiscalité et les revenus autonomes, la reconnaissance des langues autochtones, l'autonomie gouvernementale et les ressources en poissons. Certains témoins estiment que le gouvernement devrait se contenter d'aborder les droits prévus dans les traités.

Les témoins étaient préoccupés par le niveau de transfert direct aux Premières nations, et ont proposé de supprimer le plafond quant au financement des services essentiels et d'adopter la progression garantie du financement en fonction des revenus de tous les ordres de gouvernement par région. Ils ont aussi appuyé un système sûr et non discrétionnaire pour les transferts financiers afin d'assurer aux gouvernements autochtones un financement suffisant, responsable et viable. Ils ont de plus recommandé l'adoption d'une loi foncière des Premières nations pour ceux qui souhaitent se retirer du régime des terres de réserve que prévoit la Loi sur les Indiens, cette dernière étant remplacée par des accords de financement direct découlant des traités, négociés par les Premières nations et le gouvernement fédéral. Ces mesures pourraient aider à régler les problèmes de pauvreté autochtones. soulevés par de nombreux Les témoins ont invité le gouvernement à appuyer les autorités provinciales, territoriales et municipales et les Premières nations dans leurs efforts pour régler la pauvreté et aider à créer une stratégie pancanadienne.

D. Agriculture

Le Comité a été informé des problèmes et des crises que connaissent différents domaines du secteur agricole canadien. Ainsi, l'industrie porcine est en crise à cause de multiples facteurs qui la touchent directement et qui influent aussi, entre autres, sur les usines de transformation de la viande, les entreprises d'aliments pour animaux, les vendeurs de matériel et les vétérinaires. Affirmant que les programmes de soutien actuels n'ont pas répondu aux besoins du secteur, les témoins ont demandé la création d'un programme spécial de secours ainsi que le soutien du plan de transition stratégique du secteur. Ils ont en outre recommandé d'organiser une campagne pour accroître la consommation de porc canadien, en insistant sur une identification appropriée du produit dans les magasins. Enfin, les témoins ont demandé qu'une entreprise indépendante du

gouvernement fédéral et du secteur du porc soit chargée de mener une étude sur la compétitivité de l'industrie porcine canadienne par rapport aux autres pays.

Les témoins ont également parlé de l'industrie bovine, demandant que les éleveurs de certaines provinces bénéficient d'un programme d'assistance directe à frais partagés en vue d'assurer leur viabilité à long terme. Ils ont également demandé que des paiements par tête soient effectués pour la réalisation de projets favorisant la viabilité à long terme, comme le creusement de puits et l'élimination de matières à risque spécifiées.

Les témoins ont également mentionné la réglementation canadienne interdisant de donner aux ruminants des aliments contenant des produits de ruminants, et ont demandé à cet égard qu'une aide soit accordée aux éleveurs pour compenser les coûts de cette réglementation qui diminuent leur compétitivité. Ils sont d'avis que cette aide devrait être maintenue aussi longtemps que le Canada et les États-Unis auront à cet égard des règlements différents. Les témoins étaient aussi en faveur d'une aide fédérale aux abattoirs, qui doivent assumer des frais accrus pour respecter les règles liées aux matières à risque spécifiées.

Des observations ont aussi été présentées au sujet des *grains*. Le Comité a ainsi entendu parler d'un projet de centre d'excellence pour les cultures céréalières, qui regrouperait d'éminents scientifiques du monde universitaire et du secteur public et coordonnerait les recherches des universités, du gouvernement et du secteur privé afin de positionner le Canada comme chef de file dans le domaine des cultures céréalières et comme fournisseur des meilleurs produits céréaliers du monde. Les témoins ont recommandé que le centre proposé reçoive une aide fédérale.

Devant la croissance de la demande d'aliments produits par des méthodes écologiques, les témoins ont exhorté le gouvernement à récompenser les agriculteurs qui produisent des produits alimentaires d'une manière durable, notamment en réduisant les primes d'assurance-récolte de ceux qui recourent actuellement à des *pratiques agricoles* « vertes » tendant à réduire les risques liés à la production. De plus, comme les consommateurs exigent des aliments sains, les témoins ont demandé une aide fédérale en vue de l'amélioration des technologies garantissant la salubrité des aliments. Enfin, reconnaissant que le contrôle de l'activité microbienne est essentiel pour l'industrie porcine et pour la santé du public, les témoins ont encouragé le gouvernement fédéral à appuyer les intervenants et les producteurs. Ils ont indiqué que les intervenants devraient être chargés d'établir un profil régional des maladies aux endroits où la fréquence des problèmes de santé est supérieure à la moyenne, tandis que les producteurs devraient prendre des mesures pour réduire l'activité microbienne dans leur région.

Les témoins ont également proposé des initiatives ayant trait aux *terres agricoles*. Ils ont parlé au Comité d'un programme de dons agricoles, modelé sur le Programme des dons écologiques, qui pourrait encourager les propriétaires à donner des terres agricoles productives ou des servitudes ou droits d'usage agricoles. Ils ont aussi proposé de modifier le Régime d'accession à la propriété afin de permettre aux jeunes agriculteurs de faire un retrait ponctuel de fonds de leur REER pour acheter une exploitation, une terre ou un bien d'équipement.

Quelques témoins qui ont comparu devant le Comité ont parlé du *rôle fédéral de recherche, de développement et d'innovation* dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Estimant que le Canada est extrêmement bien placé pour devenir un chef de file mondial de l'innovation en agroalimentaire, mais qu'il semble, à l'heure actuelle, se cantonner contre son gré dans un rôle secondaire à cause d'une réglementation restrictive, les témoins ont proposé des *changements réglementaires* qui permettraient à de nouveaux produits et caractères génétiques de passer d'une manière simple et prévisible au stade de la commercialisation. En particulier, les témoins ont dit que des réformes sont essentielles dans les domaines de l'enregistrement des variétés, de la recherche de sources d'approvisionnement pour les plantes à caractères nouveaux et pour le perfectionnement de ces plantes, des nouveaux aliments et de leur réglementation. Ils ont recommandé de moderniser le système réglementaire pour qu'il soit plus adaptable, prévisible et efficace sans pour autant compromettre l'accès des Canadiens à des produits alimentaires sûrs et sains et d'appuyer les ministères fédéraux afin qu'ils procèdent à l'actualisation nécessaire des règlements.

Une meilleure aide fédérale à la recherche fondamentale publique en agriculture – en insistant dans certains cas sur les conditions particulières de production de provinces ou de produits agricoles donnés — est recommandée, de même que des encouragements fiscaux largement répartis, par exemple, un crédit d'impôt, aux agriculteurs qui achètent des semences certifiées puisqu'il n'y a aucun intérêt à créer de nouvelles variétés si les agriculteurs n'achètent pas régulièrement ces semences. Les témoins soulignent, par ailleurs, la nécessité d'un plan de relève pour remplacer les scientifiques du secteur public fédéral qui prennent leur retraite.

Comme nous l'avons noté au chapitre 3, le Comité a également entendu parler d'un crédit d'impôt fédéral non remboursable pour les investissements de l'industrie vinicole. Le crédit proposé encouragerait les établissements vinicoles canadiens à investir dans leurs opérations, ce qui créerait des emplois et appuierait le développement économique. Le crédit pourrait être reporté sur des années antérieures ou postérieures, serait basé sur une proportion des dépenses admissibles d'immobilisation et d'infrastructure et serait soustrait de l'impôt fédéral à payer dans l'année d'imposition où l'investissement a été effectué.

D'autres suggestions ont également été faites dans le domaine agricole : modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour assurer un traitement équitable de toutes les grandes exploitations agricoles et pour permettre à toutes les communautés huttériennes de garder leur mode de vie; faire correspondre les taux du Programme de paiements anticipés au coût des intrants agricoles calculés en fonction des indices des prix des entrées de Statistique Canada; mettre fin aux droits d'inspection des produits carnés liés aux établissements de transformation sous réglementation fédérale; éliminer les pertes agricoles restreintes ou, à défaut, en augmenter sensiblement le plafond. Les témoins préconisaient également de : mettre en œuvre des programmes agricoles adaptés et dotés d'un financement suffisant; ouvrir le Fonds Agri-flexibilité aux programmes de gestion des risques d'affaires, en prévoyant un financement supplémentaire à caractère global plutôt que spécial et une marge de manœuvre suffisante pour réagir rapidement aux nouvelles priorités régionales, de même que pour financer des projets émanant

d'associations et de producteurs agricoles; établir un guichet unique pour l'achat et la vente des céréales fourragères des Maritimes devant servir à l'alimentation des porcs et des bovins des élevages des Maritimes; user de diplomatie pour faire en sorte que les produits agricoles canadiens ne soient pas exclus des marchés par suite des règles américaines concernant la mention du pays d'origine sur l'étiquette; prévoir un Fonds Agriflexibilité qui soit mieux financé et vraiment flexible et qui permette d'utiliser les fonds pour les programmes provinciaux de sécurité du revenu; améliorer le programme Agri-relance, en prévoyant notamment la couverture des pertes à court, moyen et long terme.

E. Forêts

Les témoins ont parlé au Comité des difficultés actuelles du secteur forestier et ont suggéré des changements touchant ce secteur. Ils ont proposé, par exemple, d'offrir des encouragements financiers aux *propriétaires de boisés* pour leur permettre de procéder à des traitements sylvicoles et à des récoltes viables grâce à la modification des critères d'admissibilité aux suppléments de revenu, allocations et prestations du gouvernement fédéral, pourvu que certaines conditions soient satisfaites.

Les témoins ont proposé de reporter l'échéance du *Programme d'écologisation des pâtes et papiers* parce que les délais actuels risquent de compromettre l'efficacité du programme en incitant les entreprises à choisir les petits projets pouvant être achevés avant l'échéance plutôt que les projets d'envergure qui pourraient avoir des avantages énergétiques, environnementaux et concurrentiels beaucoup plus importants.

Enfin, les témoins ont attiré l'attention du Comité sur le fait que, étant donné l'incertitude que crée un cycle de financement de deux ans, le financement de certains programmes devrait être établi sur une base quinquennale afin que les décisions soient prises dans une optique à long terme. Parmi les programmes visés figurent le programme Produits de bois canadien, Le bois nord-américain en premier, Valeur au bois, le Fonds pour la protection de l'environnement des terres et le Programme de technologies transformatrices FPInnovations.

F. Pêches

La plupart des observations reçues par le Comité au sujet des pêches concernaient le saumon sauvage de la Colombie-Britannique dont les stocks baissent et qui pourrait, selon certains, être menacé d'extinction. Les témoins estimaient qu'il fallait affecter plus de fonds à la région du Pacifique du ministère des Pêches et des Océans (MPO) afin d'élargir et de redynamiser le *Programme de mise en valeur des salmonidés* (PMVS) et d'élaborer un « plan directeur du saumon ». À leur avis, les fonds supplémentaires devraient être placés sous le contrôle du bureau régional et être réservés aux initiatives mentionnées. De plus, ils croyaient qu'un comité consultatif des intervenants devrait conseiller le bureau régional sur les meilleurs projets à entreprendre. Le comité examinerait tous les projets envisagés et formulerait des recommandations sur leur rentabilité et leur capacité de réaliser les objectifs d'un PMVS élargi. D'autres témoins ont demandé d'augmenter en général le financement du *MPO*, notamment pour assurer la survie et la viabilité de la population de saumon sauvage de la Colombie-Britannique. La mise en vigueur de la

réglementation régissant la pêche au saumon, la protection de l'habitat, l'évaluation et l'amélioration des stocks est également mentionnée.

Des témoins ont recommandé l'octroi d'une aide fédérale pour le retrait des permis de pêche au filet maillant, qui réduirait les pressions qui s'exercent sur les stocks de saumon et améliorerait les relations entre pêcheurs autochtones et non autochtones. L'aide fédérale en question devrait être suffisante pour couvrir la valeur des permis, le manque à gagner et l'amortissement des bateaux et du matériel.

G. Pétrole, gaz et ressources minérales

Les témoins ont parlé au Comité de questions liées au pétrole et au gaz dans le Nord. Ils ont fortement recommandé, par exemple, un examen public du *régime de répartition des recettes tirées de l'exploitation des ressources* pétrolières et gazières des Territoires du Nord-Ouest. À leur avis, l'examen proposé devrait permettre la *participation des jeunes* et prévoir trois organismes d'examen indépendants : une *assemblée de citoyens*, un *comité d'experts en réforme de la répartition des recettes tirées de l'exploitation des ressources* et un moyen d'assurer la *participation du public*. La réforme devrait se fonder sur quatre principes : les citoyens d'abord; une participation concrète du public; délais raisonnables et transparences; neutralité. Parmi les autres éléments de la proposition, il y a lieu de mentionner une vaste participation des intervenants, du matériel de sensibilisation du public, un fonds permanent non renouvelable qui recevrait une part des recettes de la mise en valeur du pétrole et du gaz et un examen de toute une gamme de questions, dont le transfert de responsabilités, l'emploi, les enjeux sociaux et environnementaux et les besoins d'infrastructure.

H. Autres questions

Les témoins ont enfin parlé, dans le contexte des collectivités rurales et isolées, des services publics, de l'accès au transport et des systèmes, du développement économique, du tourisme et du coût de la vie, entre autres choses. Ils ont noté, par exemple, que certains services publics pourraient être offerts d'une manière différente dans les régions rurales et isolées. Les services d'incendie sont souvent assurés par des bénévoles. Les témoins ont exhorté le gouvernement fédéral à fournir des fonds pour élaborer un plan garantissant aux Canadiens qui vivent dans des collectivités rurales et isolées l'accès à des services de base de protection contre l'incendie. Ils ont également demandé un financement accru de la Gendarmerie royale du Canada pour qu'elle assure des services de police dans les collectivités rurales et ont souligné le danger que comportent les postes de police d'un seul membre.

Les témoins ont aussi dit au Comité que le *tourisme* est essentiel au maintien des gens et d'une présence commerciale dans les collectivités rurales et isolées. Comme les petites collectivités peuvent ne pas avoir les moyens de verser des fonds de contrepartie, les témoins ont demandé que le financement des activités de développement du tourisme n'impose pas aux collectivités une contribution financière.

Parce qu'il est relativement plus coûteux de vivre et de travailler dans le Nord canadien, certains témoins ont demandé une majoration de la déduction fiscale pour les habitants des régions éloignées, dont la valeur était restée la même pendant 20 ans avant la dernière augmentation de 10 %. Aussi, ils ont prôné le passage de la zone B à la zone A comme mode d'accroissement de la valeur de la déduction pour certains résidents du Nord.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité croit que les régions rurales et éloignées du Canada connaissent de plus en plus de difficultés et qu'il faut y remédier, si l'on veut que ces régions et leurs résidents contribuent pleinement à un avenir prospère. À son avis, le rôle du gouvernement fédéral dans le positionnement des régions rurales et éloignées peut porter sur plusieurs aspects, que ce soit les ressources technologiques, et autres, nécessaires pour que le niveau de service offert à la population, aux entreprises et aux collectivités des régions rurales soit égal à celui offert en milieu urbain; ou qu'il s'agisse des mesures précises dont ont besoin les secteurs souvent présents dans ces régions. Par conséquent, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral continue de veiller à accroître l'accès aux services à large bande dans les régions rurales et éloignées du Canada.

Le gouvernement envisage également des mesures qui pourraient encourager les jeunes canadiens à s'orienter vers l'agriculture, améliore le cadre Cultivons l'avenir et augmente le soutien du revenu destiné aux producteurs agricoles.

Le gouvernement mette en place un plan d'investissement coopératif assorti d'un crédit d'impôt destiné aux membres et employés de coopératives agricoles et de coopératives appartenant aux employés qui investissent dans ces établissements. Le gouvernement devrait également constituer un fonds de développement coopératif doté de 70 millions de dollars qui accorderait des prêts remboursables.

Qui plus est, le gouvernement devrait remettre en place un programme de diversification économique, semblable à la mesure abolie en 2006, afin d'appuyer les économies régionales frappées par la crise forestière. Pour aider les entreprises du secteur forestier à se moderniser et à survivre à la crise, il devrait mettre en œuvre un programme de garantie de prêt en s'inspirant des efforts déployés par Investissement Québec.

Le gouvernement devrait aussi établir un plan de soutien de l'industrie de la pêche, qui prévoirait une aide pour l'industrie de la pêche au homard et à la crevette, une aide pour la réparation des ports pour petits bateaux et un plan à long terme pour le secteur des pêches. Enfin, le gouvernement devrait accroître, ce qui est compatible avec les compétences des provinces et des territoires, le financement destiné aux services d'incendie, par la voie du Programme conjoint de protection civile, et faire en sorte que la moitié de ce financement aille aux services d'incendie bénévoles pour la formation et l'achat d'équipement.

Le Comité reconnaît que bon nombre de peuples autochtones vivent dans des collectivités rurales et éloignées. Les peuples et les collectivités autochtones doivent souvent faire face à des difficultés qui viennent s'ajouter à celles qu'ils connaissent déjà dans certaines régions. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit s'attaquer à ces difficultés afin que les Autochtones soient en mesure de contribuer à la prospérité future du pays. Par conséquent, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral veille à ce que les programmes destinés aux Autochtones soient conçus et exécutés de telle sorte qu'ils répondent aux besoins de ces derniers en matière de santé, d'éducation, de logement, d'infrastructure, de développement et de soins de la petite enfance, et autres. Ces programmes devront respecter les droits des Autochtones et leurs préoccupations en matière de gouvernance, être appliqués conformément à la Constitution canadienne, s'accompagner de la souplesse nécessaire pour répondre à leurs multiples besoins et s'assortir d'un financement qui tienne compte de leur petit nombre ainsi que de la taille, de l'éparpillement géographique et de l'éloignement des collectivités.

Par ailleurs, le gouvernement devrait réviser les procédures et programmes applicables ressortissant du Programme des services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits de Santé Canada, de telle sorte que des hygiénistes dentaires indépendants soient rémunérés pour les services fournis aux bénéficiaires de ces services de santé.

Enfin, le gouvernement devrait réaffirmer son engagement envers le processus de négociation des traités en Colombie-Britannique, la mise en œuvre rapide de l'examen des pêcheries de la côte Ouest et la mise à jour des mandats des négociateurs canadiens sur des questions particulières freinant la conclusion de traités.

V. ORGANISMES DE BIENFAISANCE, BÉNÉVOLAT ET AIDE ÉTRANGÈRE

Les organismes de bienfaisance et les bénévoles apportent une contribution précieuse au pays, en procurant aux personnes dans le besoin une aide qui supplée ou s'ajoute aux services gouvernementaux. Selon un récent rapport de Statistique Canada, 84 % des Canadiens de 15 ans et plus — soit environ 23 millions de personnes — ont fait un don en espèces à un organisme de bienfaisance ou à un autre organisme sans but lucratif au cours de la période de 12 mois visée par une enquête de 2007. Les Canadiens

ont versé 10 milliards de dollars en 2007, les principaux bénéficiaires étant les organisations religieuses, suivies des services de santé et des services sociaux. De plus, environ 12,5 millions de Canadiens — 46 % des 15 ans et plus — ont fait du bénévolat pendant cette même période de 12 mois, pour un total de presque 2,1 milliards d'heures, souvent pour organiser ou superviser des événements, pour recueillir des fonds, pour participer aux travaux de comités ou de conseils, ou encore pour enseigner, sensibiliser ou encadrer d'autres personnes. En 2008, le Canada a fourni 4,73 milliards de dollars américains sous forme d'aide publique au développement.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont parlé au Comité de diverses questions touchant les organismes de bienfaisance, le bénévolat et l'aide, notamment le rôle important des organismes de bienfaisance, les initiatives qui s'imposent pour qu'ils puissent poursuivre leur travail, les mesures susceptibles d'accroître les dons de bienfaisance et le bénévolat, ainsi que le rôle du Canada dans l'aide étrangère aux pays dans le besoin.

A. Rôle des organismes de bienfaisance et des autres organismes sans but lucratif

Au sujet du rôle des organismes de bienfaisance et des autres organismes sans but lucratif dans la société, et de leur potentiel comme moteur de la croissance économique, surtout dans le contexte actuel, des témoins ont préconisé des *politiques* et des *programmes fédéraux* qui concède un plus grand rôle aux organismes sans but lucratif, aux entreprises sociales et aux coopératives dans le domaine du développement économique. Ils ont proposé d'établir des mécanismes permettant d'intégrer les entreprises sociales et les entreprises d'économie sociale à toutes les stratégies de développement industriel et de faire reconnaître que les collectivités peuvent être les mieux placées pour déterminer les besoins au niveau local.

Des témoins ont aussi préconisé l'établissement d'une stratégie d'approvisionnement fédérale qui avantagerait les entreprises locales, notamment l'adoption d'un projet de loi qui faciliterait les achats auprès d'entreprises sociales et d'une stratégie de communication qui ferait mieux connaître les avantages de ce mécanisme d'approvisionnement.

B. Encouragements fiscaux aux donateurs

Des témoins ont parlé de *dons de titres cotés en bourse* destinés aux organismes de bienfaisance; il a été question d'un crédit d'impôt amélioré pour don de bienfaisance qui prévoirait un taux de 42 % sur le prix de base rajusté du titre et le taux actuel de 29 % à l'égard des gains en capital.

Selon certains témoins, on augmenterait les dons de bienfaisance si le traitement fiscal actuel des dons de titres cotés en bourse s'appliquait aussi aux dons de biens immobiliers et de terrains et aux dons d'actions d'entreprises privées. En ce qui concerne les dons de biens immobiliers, on a dit au Comité qu'ils pourraient inclure les immeubles

de vacances, industriels, commerciaux et résidentiels à vocation de placement; les résidences principales, déjà exonérées d'impôt, ne seraient pas visées. Des témoins ont présenté deux moyens, pour les organismes de bienfaisance, de recevoir les dons de terrain : le donataire admissible recevrait la totalité ou une partie du produit en espèces de la vente du bien et le donateur serait exonéré de l'impôt au titre des gains en capital pour la partie du bien qui fait l'objet du don, ou le donateur ferait un don de bien immobilier en nature qui autoriserait le donataire admissible à conserver le bien pour l'exécution de son mandat.

Pour attirer de nouveaux donateurs et augmenter les sommes versées par les donateurs actuels, il faudrait, aux dires de certains témoins, instaurer un *crédit d'impôt bonifié*, qui aurait un taux plus élevé que celui qui est actuellement prévu par la loi, qui s'appliquerait aux dons supérieurs d'année en année et qui prévoirait des seuils de 200 \$ et 10 000 \$ et qui aurait comme point de référence les dons faits en 2008. Les témoins étaient d'avis que le gouvernement devrait faire activement la publicité de ce crédit en collaboration avec les organismes de bienfaisance et effectuer un examen au bout de cinq ans pour déterminer si les objectifs fixés ont été atteints. On a aussi présenté une proposition *plus générale* d'augmentation du crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance et une proposition précise d'augmentation pour les dons en espèces supérieurs au seuil actuel de 200 \$.

Enfin, le Comité a été informé que les encouragements fiscaux pour les dons de bienfaisance des particuliers seraient plus efficaces s'ils étaient assortis d'autres initiatives visant à élargir l'accès aux capitaux d'investissement.

C. Accès au financement

Des témoins ont indiqué que l'accès aux capitaux est un problème particulier aux organismes de bienfaisance, aux entreprises sociales et aux organisations du même type, car ils ne peuvent émettre d'actions et ont besoin d'outils financiers ou autres — comme des fonds d'immobilisations au moyen d'un apport initial fédéral — pour disposer de capitaux et de financement « patients » ou à long terme. Ils ont aussi préconisé une coopération entre les niveaux fédéral-provincial-territorial et municipal et les donateurs pour l'établissement d'un fonds d'investissement communautaire, donnant accès à des capitaux à long terme et pour l'instauration d'un crédit d'impôt admissible au Régime enregistré d'épargne-retraite pour les Canadiens qui veulent investir dans des fonds de développement économique communautaire gérés par des organismes sans but lucratif locaux.

Le Comité a été informé qu'il est possible d'obtenir des capitaux d'emprunt auprès d'institutions financières, mais les petits organismes qui dépendent de sources de revenu multiples et imprévisibles n'y ont pas accès facilement, ce qui les oblige à contracter de petits emprunts non garantis pour leur fonctionnement et leur croissance. On a signalé que le gouvernement devrait mettre en place un *cadre réglementaire* qui encouragerait la croissance des moyens de placement pour les investisseurs responsables sur le plan social et qu'il pourrait revoir le cadre réglementaire pour les organismes de bienfaisance.

Les *subventions* aux organismes de bienfaisance ont aussi été mentionnées comme mesures de soutien.

Des témoins ont fait état des *fondations* de bienfaisance et demandé au gouvernement de revoir le cadre réglementaire actuel pour élaborer des moyens de permettre aux fondations de placer leurs actifs au service des donateurs, des organismes de bienfaisance et des collectivités. À leur avis, il faudrait aussi déterminer de quelle manière on pourrait rendre le régime fiscal et le cadre réglementaire plus accessibles et plus souples pour les fondations sans compromettre la relation de confiance qu'elles entretiennent avec les donateurs.

Des témoins ont mis en lumière la nécessité d'étendre le programme de garantie de prêt de la *Banque de développement du Canada* aux coopératives et aux organismes sans but lucratif et de revoir les programmes existants destinés aux petites et moyennes entreprises pour faire en sorte qu'ils soient accessibles aux coopératives et aux entreprises sociales sans but lucratif.

Des témoins ont insisté sur la mise en application intégrale et rapide des recommandations formulées par le *Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions*, en particulier celles qui ont trait au financement pluriannuel, au recouvrement total des coûts et à la diminution du fardeau administratif pour les demandes de subventions et de contributions et les justifications à donner. De plus, ils ont invité le gouvernement à *accroître le soutien* aux programmes de subventions et de contributions qui peuvent le mieux aider les Canadiens au cours de la reprise économique.

Des témoins ont dit que les ministères devaient élaborer des approches coordonnées pour assurer l'accès à des fonds gouvernementaux continus et lancer des mesures proactives qui auraient pour effet d'augmenter considérablement les investissements en capital dans le secteur sans but lucratif. Ils ont proposé également d'accroître les investissements dans les mesures de réduction de la pauvreté adaptées localement qui sont administrées par des organismes sans but lucratif.

Enfin, le gouvernement a été prié instamment d'établir un fonds de relance économique qui offrirait un soutien à court terme aux organismes sans but lucratif publics et privés, et dont le coût serait partagé avec les autres ordres de gouvernement. D'après cette proposition, le financement fédéral d'un fonds d'aide en cas de récession empêcherait de réduire les sommes versées aux organismes, qui œuvrent auprès des personnes vulnérables, et renforcerait l'aide aux programmes d'établissement et à l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance.

D. La règle sur le contingent des versements

En faisant valoir que la règle sur le contingent des versements que doivent respecter les organisations caritatives est déroutante, qu'elle exige énormément de temps à comprendre et à mettre en œuvre, qu'elle est excessivement complexe, qu'elle crée des obligations concernant les décaissements de capital qui, en plus d'être arbitraires et

excessives, ignorent la réalité du marché des investissements et qu'elle impose un fardeau administratif coûteux aux organisations caritatives, notamment celles de petite taille ou à caractère rural, certains témoins ont recommandé vivement sa *suppression*. Selon eux, une fois la règle supprimée, des consultations seraient menées auprès des organisations caritatives en vue de l'élaboration d'une nouvelle méthode de réglementation qui assurerait un meilleur équilibre entre l'obligation de rendre des comptes au public sur les dépenses fiscales, d'une part, et la souplesse dont donateurs et organisations caritatives ont besoin pour effectuer leur travail caritatif efficacement, d'autre part. Les témoins ont également appuyé l'idée d'un examen du régime visant à le *simplifier* et à le rendre plus *souple*. Ils ont dit au Comité que la règle ne devrait plus s'appliquer aux organismes de bienfaisance mais devrait continuer de s'appliquer aux fondations. Le caractère problématique de la règle sur le contingent des versements a été soulevé aussi bien de manière générale que dans le contexte de la capacité des *fiducies foncières* d'établir des comptes de gestion des terres.

E. Autres questions visant les organismes caritatifs

On a fait part au Comité de diverses questions : la nécessité de faire en sorte que l'aide gouvernementale facilite la croissance d'un puissant réseau/partenariat national d'organisations de personnes handicapées pouvant établir des objectifs collectifs nationaux; les difficultés que soulève l'obligation imposée au secteur des organismes bénévoles ou sans but lucratif de fournir des fonds de contrepartie afin d'avoir accès à du financement fédéral; la nécessité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en vue de clarifier la situation des dons aux fiducies résiduaires de bienfaisance; l'obstacle auquel se heurtent les personnes qui résident aux États-Unis lorsqu'elles font des dons de terres écologiquement sensibles ou qu'elles offrent des accords de conservation; les avantages d'une prolongation de dix ans de la disposition de report dans le cas des dons de biens écosensibles au Canada; et la nécessité d'un préfinancement ainsi que de programmes d'emploi et de formation financés par les ministères fédéraux en vue de reconnaître l'apport des organisations caritatives et des organismes sans but lucratif ainsi que celui de leurs employés.

F. Bénévolat

Les témoins ont proposé au Comité plusieurs idées en vue d'accroître le bénévolat. On a suggéré notamment un allégement des droits de scolarité au titre de l'enseignement postsecondaire en contrepartie d'une participation à des activités de bénévolat, une augmentation des possibilités du système d'éducation pour illustrer la valeur des activités de bénévolat et des incitations à un leadership novateur concernant les nouvelles formes de bénévolat. En outre, on a suggéré de créer des crédits d'impôt pour les entraîneurs et les agents afin de compenser en partie leurs frais de formation et de certification.

De plus, on a reconnu la nécessité de *transfert du savoir et de développement des* capacités en vue de recruter et de conserver des bénévoles. On a aussi suggéré que le gouvernement établisse un *régime canadien d'appui au bénévolat* pour assurer la formation, le transfert du savoir, l'innovation et les ressources de base en matière de gestion des bénévoles pour les personnes œuvrant sur le terrain. Enfin, on s'est dit

favorable à l'adoption d'un *objectif national* d'augmentation du taux de bénévolat, l'augmentation devant correspondre à un pourcentage déterminé sur une période déterminée.

G. Aide étrangère

Les témoins ont porté diverses questions d'aide étrangère à l'attention du Comité. Certains ont parlé de l'obligation relative aux dépenses fédérales qui permettra au Canada d'atteindre l'objectif consistant à affecter 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement d'ici 2015; on a suggéré au Comité un objectif provisoire de 0,5 % d'ici 2010. Pour réduire la pauvreté mondiale, des témoins ont recommandé que le Canada se charge de promouvoir la création d'une taxe sur les transactions financières internationales. Il a également été question de la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement et de l'obligation qu'elle crée de faire en sorte que l'aide au développement soit transparente, fondée sur des droits et axée sur l'allégement de la pauvreté. En outre, les témoins ont parlé de la nécessité d'annuler les dettes et d'adopter des règles commerciales « plus justes » et ont plaidé pour que le Canada fasse preuve de leadership au sein du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant l'octroi d'un rôle plus important à la société civile dans la prestation de l'aide au développement.

D'autres témoins ont exhorté le gouvernement à utiliser son rôle de président du G8 en 2010 pour adopter des mesures concertées en matière de santé de reproduction, de santé maternelle et de santé de l'enfant et du nouveau-né. Il a été question notamment de la nécessité d'augmenter le financement et la portée de l'Initiative visant à sauver un million de vies. Des témoins ont également proposé une augmentation du financement et de la viabilité à long terme du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Enfin, on a proposé comme objectif l'élimination à l'échelle mondiale de la mortalité et de la morbidité maternelles, de même que la création au Canada d'un centre international d'excellence en matière de leadership féminin en vue de donner aux femmes les compétences requises pour leur permettre de diriger les initiatives de suppression de la pauvreté dans les pays en développement.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité estime que les bénévoles et les organismes sans but lucratif du pays sont extrêmement utiles pour les personnes qui ont besoin d'aide et celles qui cherchent à appuyer leurs collectivités. Il sait que le concours des organismes caritatifs est particulièrement précieux en temps de crise et est d'avis que le gouvernement fédéral peut intervenir pour encourager les dons à des œuvres de bienfaisance et pour appuyer ces dernières. Selon le Comité, cet appui est nécessaire pour que les organismes caritatifs et les bénévoles soient bien positionnés en vue du rôle qu'ils peuvent jouer dans la société et la contribution qu'ils peuvent y apporter. Par conséquent, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral se penche sur les mesures incitatives qui auraient pour effet d'accroître l'ampleur des dons que font les entreprises et les particuliers à des organismes de bienfaisance. Il devrait en particulier envisager :

- de porter à 39 % le crédit d'impôt pour tous les nouveaux dons à un organisme de bienfaisance, si le montant annuel des dons se situe entre 200 et 10 000 \$;
- de créer une structure organisationnelle pour les organismes sans but lucratif telle que ceux-ci pourraient émettre des actions (capital social) et d'autres titres et
- d'éliminer l'impôt sur les gains en capital à l'égard des dons sous forme de biens immobiliers et de terres à des organismes publics de bienfaisance.

Par ailleurs, le Comité sait bien que le Canada est souvent considéré à l'étranger comme un pays riche. Pour des raisons morales, notamment, le Comité estime que le Canada a le devoir d'aider ceux qui se sont dans le besoin ailleurs au monde. Fort des suggestions présentées par des organismes comme Résultats Canada, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral s'engage à fournir un financement accru et soutenu au Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le gouvernement devrait aussi fournir une aide importante aux pays en développement en vue d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement qui correspond à 0,7 % du revenu national brut consacré à l'Aide publique au développement.

VI. ARTS ET CULTURE

Des secteurs artistiques et culturels dynamiques contribuent au développement des collectivités, augmentent la qualité de vie des résidents et facilitent les efforts des entreprises en vue de recruter des employés et de les conserver. En plus de contribuer à la vie nationale, les artistes sont des ambassadeurs et jouent un rôle international dans la promotion de la culture et des arts à l'étranger, ce qui peut comporter des avantages dans le domaine du tourisme.

POINTS DE VUE DES TÉMOINS

Les témoins ont fait part au Comité de leurs vues concernant un éventail de sujets de nature artistique et culturelle et parlé des mesures fiscales et des programmes de dépenses déjà en vigueur ou que l'on propose d'adopter.

A. Mesures fiscales

Les témoins ont préconisé l'adoption d'un crédit d'impôt pour les interprétations en direct dans les domaines du théâtre, de la danse et de l'opéra, ce crédit s'apparentant à l'actuel crédit d'impôt pour la réalisation de films et de productions télévisées. En outre, il a été suggéré que, tout comme les crédits d'impôt pour la réalisation de films et de productions télévisées sont administrés concurremment avec d'autres mécanismes d'appui comme le Fonds canadien de télévision, les crédits d'impôt pour les interprétations en direct soient compatibles avec d'autres sources de financement comme le Conseil des arts du Canada. Des observations ont également été faites au sujet des crédits d'impôt pour la réalisation de films et de productions télévisées proprement dits. Par exemple, on s'est dit favorable à la création d'un crédit d'impôt pour les films réalisés au Canada s'appliquant à l'intégralité des coûts de production. De plus, on a recommandé de modifier le Crédit d'impôt pour les services de production, notamment en augmentant leur valeur, en élargissant les critères d'admissibilité et en abolissant certaines dispositions et obligations.

En plaidant en faveur de l'équité fiscale pour les artistes, les témoins ont préconisé diverses modifications, y compris la réintroduction de l'étalement du revenu sur une certaine période et une exonération fiscale limitée ou intégrale pour les artistes professionnels concernant les revenus gagnés au titre des droits d'auteur et des paiements résiduels. En outre, bien que certains témoins aient recommandé avec insistance l'adoption d'une exonération fiscale intégrale au titre des dons, des subventions et des prix octroyés à des artistes, d'autres ont proposé que, dans l'hypothèse où une exonération intégrale n'est pas adoptée, l'on adopte une limite semblable à celle qui existe dans le cas des revenus de redevances. On a également insisté pour que les ministres des Finances, de l'Industrie et du Patrimoine canadien commandent et financent une étude approfondie des avantages et des coûts d'une réforme pour les artistes.

De plus, on a fait valoir auprès du Comité que *l'exemption personnelle de base* devrait être portée à au moins 30 000 \$, que les artistes travaillant pour leur propre compte devraient être admissibles à *l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada*, que l'on devrait prévoir des incitations semblables au supplément du régime enregistré d'épargne-études pour encourager le versement de cotisations à des *régimes enregistrés d'épargne-retraite* et que les artistes devraient être autorisés à déduire de leur impôt sur le revenu les paiements au titre *d'un régime d'assurance-maladie complémentaire*.

Enfin, on recommande la création de *crédits d'impôt aux particuliers* et la prolongation de *prêts sans intérêt* pour encourager l'achat d'œuvres d'art canadiennes.

B. Financement des organismes et programmes gouvernementaux et non gouvernementaux déjà en viqueur

Certains témoins ayant comparu devant le Comité se sont dits favorables à un financement accru, indexé et/ou permanent d'un certain nombre d'entités et de

programmes gouvernementaux et non gouvernementaux. À cet égard, on a mentionné en particulier le Conseil des arts du Canada, le Fonds canadien de télévision/Fonds canadien des médias, Téléfilm Canada, le Fonds du long métrage du Canada, le Fonds de la radio communautaire du Canada, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, le Tarif des livres de bibliothèque, le Programme national de développement des archives, la Commission du droit de prêt public, l'Initiative de services de bibliothèque équitables, le Programme d'aide aux musées, le Programme Espaces culturels Canada, le Fonds Présentation des arts Canada, le Fonds de la musique du Canada, l'Office national du film et le ministère du Patrimoine canadien.

Enfin, on a recommandé avec insistance une augmentation permanente du budget de base de la Société Radio-Canada/*Canadian Broadcasting Corporation* et un protocole d'entente à long terme concernant l'affectation de ses fonds. On a également mentionné que les nominations des membres du conseil d'administration de la Société devaient se faire sans favoritisme politique et que le conseil devait être responsable de l'embauche et du licenciement du président de la Société.

C. Livres, magazines et édition, ainsi que radio, télévision, cinématographie et nouveaux médias

Les témoins appuient un financement ciblé du secteur de l'édition pour assurer la viabilité à court terme du plus grand nombre de titres existants et pour aider cette industrie en pleine transition; on a également demandé un appui à la numérisation semblable à celui offert aux journaux multiculturels. Par ailleurs, afin de reconnaître la conjoncture particulière à laquelle les maisons d'édition commerciales se heurtent, on a suggéré d'assouplir les critères d'admissibilité au Fonds du Canada pour les périodiques et de faire en sorte que ce Fonds comporte cinq catégories, chacune ayant ses propres critères : consommateurs, commerce interentreprises, journaux communautaires, activité scientifique et activité religieuse.

De plus, on a plaidé avec insistance en faveur de la numérisation et de la diffusion du *patrimoine documentaire* du pays grâce à un appui du Conseil canadien des archives. On s'est également montré favorable à une demande plus générale concernant une *stratégie nationale de numérisation* qui inclurait un appui à la production de nouveaux médias.

On a aussi jugé souhaitable une aide aux médias imprimés dans le contexte de la stratégie nationale de lecture; des témoins ont proposé que le gouvernement fédéral joue un rôle lors des deuxième et troisième sommets nationaux sur la lecture qui sont censés avoir lieu en novembre 2010 et en novembre 2011. Plusieurs témoins ont dit appuyer la disponibilité de documents imprimés dans des formats substituts — braille et audio — et signalé que le Canada est le seul pays du G8 qui n'offre pas un appui annuel à la production de documents de bibliothèque en format substitut; on a également proposé d'appuyer un réseau pancanadien de bibliothèques publiques accessibles pour les personnes incapables de lire les imprimés, ainsi que la formation et la diffusion de documents pour les bibliothécaires. On a mentionné aussi qu'un tel réseau pourrait être établi en vertu d'un partenariat privé/public auquel participeraient l'Institut national

canadien pour les aveugles et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. Il a aussi été question d'une coordination des divers éléments du réseau proposé par Bibliothèque et Archives Canada.

Le Comité a également entendu des témoignages concernant l'examen stratégique de la Société canadienne des postes. Les témoins ont insisté pour que soient mises en œuvre les recommandations issues de l'examen. Plus précisément, on a indiqué que la Société devrait moderniser son réseau, que les tarifs de la Société s'appliquant aux lettres ne devraient pas être assujettis à un plafond correspondant à deux tiers du taux d'inflation (déterminé selon l'Indice des prix à la consommation), que la Société devrait réviser la politique de tarification en fonction de la distance du Service de Postes-publications et que l'obligation de service universel de la Société devrait être définie en vertu d'une relation contractuelle comportant des modalités particulières au sujet de la livraison de magazines à contenu canadien.

En outre, selon les témoins, le nouveau *Fonds du Canada pour les périodiques* devrait être mis en œuvre au cours d'une période de transition plutôt que le 1^{er} avril 2010, et la responsabilité et le financement des *magazines littéraires et des revues à faible tirage* devraient être transférés au Conseil des arts du Canada.

Les témoins ont aussi recommandé que l'on accorde un appui aux *stations* radiophoniques communautaires admissibles afin d'assurer leur présence continue. Il a été question en particulier de la coordination et de la mise en commun de ressources entre stations radiophoniques francophones communautaires au sein des collectivités minoritaires, ainsi que des stations radiophoniques dans le Canada atlantique.

Enfin, pour appuyer la coproduction internationale, pour partager les risques et pour promouvoir la marque « Canada » sur la scène mondiale, on a recommandé au Comité la création d'un fonds consacré à des coproductions internationales de longs métrages et de productions télévisées.

D. Tourisme

Le Comité a été saisi de plusieurs propositions visant à promouvoir les voyages et le tourisme au Canada. Par exemple, on a proposé une carte de touriste pour les étrangers. Cette carte, que l'on pourrait acheter aux points de passage frontaliers et dans les aéroports, permettrait d'acheter des biens et des services en franchise de taxes et comporterait une loterie intégrée. Par ailleurs, pour encourager les Canadiens à voyager au Canada, on a proposé une allocation qui permettrait d'acquitter les frais de transport, d'hébergement, de repas, etc.; l'allocation serait offerte pour un voyage par année.

E. Infrastructure culturelle, musées et bibliothèques

Des témoins ont fait observer qu'une partie importante de l'infrastructure construite dans le cadre du centenaire du Canada, en 1967, exige des réparations et estiment que le 150^e anniversaire du Canada, en 2017, serait une occasion appropriée pour aborder cette question. En plaidant en faveur d'un effort coordonné de politique et de financement pour

maintenir l'accessibilité aux emplacements culturels, on a recommandé avec insistance la création d'un programme pluriannuel spécial pour les établissements culturels et de loisirs.

On s'est également dit favorable à une infrastructure culturelle dans le contexte d'une politique nationale des musées qui, a-t-on déclaré au Comité, exige du financement et un engagement de stabilité. En plaidant en faveur d'un financement pour une telle politique, les témoins ont signalé que l'appui au Programme d'aide aux musées a été réduit et que l'initiative de Services de transport d'exposition a été abolie. Certains ont plaidé en faveur d'un Programme d'aide aux musées renouvelé reposant sur des objectifs révisés, une prestation simplifiée et un accès à un appui pluriannuel. On a proposé la création d'un Fonds des Canadiens appuyant leurs musées en vertu duquel le gouvernement ferait une contribution de contrepartie pour chaque contribution du secteur privé en espèces ou en titres boursiers, et ce, jusqu'à concurrence d'un plafond, les contributions du secteur privé donnant droit à un reçu aux fins de l'impôt.

Les témoins ont fait des observations concernant les *bibliothèques publiques*, dont certaines visaient les immeubles proprement dits. Par exemple, on a déclaré au Comité qu'il faut améliorer l'accessibilité des immeubles pour les personnes handicapées, rendre les immeubles plus éconergétiques et y installer les dernières technologies de l'information et de la communication. Les témoins ont recommandé des modifications à la réglementation afin d'encourager le financement à long terme viable des établissements culturels et patrimoniaux, par la voie du Fonds Chantiers Canada.

Enfin, pour ce qui est des nouveaux musées, de la restauration d'immeubles historiques et de nouveaux établissements culturels et d'installations scéniques, on a fait état de la nécessité d'obtenir au moins la médaille d'or dans le système de notation LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). Des témoins ont également expliqué que les centres d'art contribuent à la revitalisation urbaine et au développement économique; il a été notamment question d'un centre culturel et d'installations scéniques pour une ville en particulier.

F. Marketing international

Des témoins ont évoqué les efforts de marketing nécessaires pour appuyer les projets artistiques et culturels à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. De tels efforts s'imposent si l'on veut faire connaître le caractère culturel distinct du Canada. En signalant que les activités internationales peuvent être une composante essentielle d'une stratégie commerciale judicieuse pour les organisations artistiques et culturelles, certains témoins ont proposé un programme d'accès au marché et de développement connexe, tandis que d'autres prônaient un programme d'accès au marché ou de développement et d'innovation connexes. Les témoins ont insisté sur les compétences techniques particulières du Conseil des arts du Canada concernant les activités d'éducation du spectateur et de développement des marchés; ils ont préconisé la coopération du Conseil et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'organisation des activités culturelles à l'étranger.

G. Autres questions

Afin d'évaluer la croissance et la nature du secteur canadien de la création artistique et culturelle, on a insisté sur la nécessité d'un partenariat entre le ministère du Patrimoine canadien et Statistique Canada en vue de mettre au point de *nouveaux outils statistiques*. On a également recommandé vivement à l'ancien ministère de *collaborer* plus étroitement avec le Conseil des arts du Canada. Les témoins soutenaient que la *gestion des programmes de promotion artistique et de soutien à la distribution* devrait être confiée au Conseil des arts du Canada.

De plus, des témoins ont suggéré que certaines initiatives ne devraient pas être assujetties à des *examens de programme stratégique*. À leur avis, ces initiatives devraient faire appel à Bibliothèque et Archives Canada et à la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation.

Par ailleurs, dans le contexte du secteur de la radiodiffusion, on appuie la suppression de certains droits, frais et honoraires de l'industrie, notamment ceux de la Partie II et les droits de transaction en matière de radiodiffusion, comme le mentionne le chapitre 3. Aussi, on a proposé un appui gouvernemental dans le contexte du passage imposé d'une technologie analogue à une technologie numérisée.

Enfin, on a soutenu qu'il faut une vision à long terme pour préparer une nouvelle génération de talents. À cet égard, on préconise la création d'un programme de mentorat/stage pour le secteur culturel, programme qui compléterait l'approche panprovinciale en matière de formation artistique dans les écoles primaires et secondaires.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

De l'avis du Comité, les entreprises artistiques et culturelles enrichissent la vie des particuliers et des collectivités et constituent un outil de recrutement et de maintien des effectifs pour les employeurs. La contribution de telles entreprises a des répercussions positives à l'échelle tant nationale qu'internationale. Le Comité estime que, pour ce qui est de positionner les milieux artistique et culturel canadiens en vue d'un avenir prospère, il faut s'employer à soutenir les artistes de même que l'infrastructure artistique, qui comprend les musées. Par conséquent, le Comité recommande que :

Le gouvernement fédéral effectue un investissement important dans le secteur de la culture, par exemple en améliorant le Fonds du long métrage du Canada et le fonds du long métrage documentaire, en éliminant la taxe sur les biens et services prélevée sur les livres, en offrant une exemption pour les redevances concernant les droits d'auteur et en augmentant le budget du Conseil des arts du Canada.

En outre, le gouvernement devrait collaborer avec les musées qui n'ont pas une envergure nationale afin d'élaborer une stratégie de financement qui permettra d'assurer leur viabilité à long terme.

CONCLUSION

Bien des gens conviendront que les résidents du Canada — et même d'ailleurs — vivent dans un environnement économique qui n'est pas sans rappeler la Grande Dépression. D'ailleurs certains commentateurs parlent des dernières années comme de la « grande récession », mais la reprise économique qui se fait sentir dans un certain nombre de pays a de quoi réconforter.

Pendant que notre pays va de l'avant et que les décideurs prennent des mesures pour assurer la sécurité et la prospérité futures des Canadiens et des entreprises canadiennes, le Comité croit que les principes de gestion de la dette, de réduction des dépenses, de transparence et de reddition de comptes doivent guider les décisions fédérales tout au long de la reprise économique. Bien qu'on reconnaisse généralement partout dans le monde que des stimulants financiers s'imposent pour faciliter la reprise économique, il ne faut pas accabler les générations futures de dépenses excessives engagées aujourd'hui. Selon nous, la mise en œuvre de nos recommandations visant à « positionner » les gens, les entreprises et les collectivités, jointes aux principes mentionnés précédemment, conduira à des décisions qui garantiront la prospérité et un avenir durable. C'est l'avenir que nous voulons. C'est l'avenir que nous méritons. C'est l'avenir que nous devons nous efforcer de bâtir.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation (p. 8)

Le gouvernement fédéral continue d'appliquer l'ensemble des mesures actuelles de relance, surveille de près la gestion de la dette, s'emploie à examiner efficacement les dépenses et prépare des plans de réduction de la dette à long terme, qu'il mettra en œuvre une fois la reprise économique mondiale bien enclenchée.

De plus, il faudrait que le gouvernement s'assure que le directeur parlementaire du budget de la Bibliothèque du Parlement dispose de renseignements à jour et exacts sur les recettes fiscales et les dépenses de programme fédérales et les objectifs de programme des ministères, lui fournisse les ressources voulues pour bien s'acquitter du mandat de son bureau et — à l'occasion du projet de loi d'exécution du prochain budget — propose les modifications nécessaires pour faire du directeur parlementaire du budget un mandataire indépendant du Parlement.

Recommandation (p. 11-12)

Le gouvernement fédéral, reconnaissant les compétences des provinces et des territoires et la nécessité de dédommager ceux de ces derniers qui décident de ne pas participer à un programme national, mette en place un plan national de garde d'enfants qui assurerait des services de grande qualité, abordables et inclusifs. Cet objectif devrait être réalisé par la voie des paiements de transferts fédéraux aux provinces et territoires participants et devrait s'assortir de cibles mesurables et de délais.

De plus, le gouvernement devrait accroître et rationaliser le financement qu'il octroie à ses programmes visant les jeunes à risque, dans le but de mettre sur pied une initiative centralisée qui inciterait ces jeunes à participer à la vie communautaire. Il devrait également accroître le financement des centres d'amitié destinés aux jeunes Autochtones vivant en milieu urbain.

Recommandation (p. 14)

Le gouvernement fédéral instaure un crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés. Ce crédit d'impôt devrait s'adresser à tous ceux qui s'installent dans des régions désignées et travaillent dans leur domaine d'études.

Recommandation (p. 24)

Concernant le programme d'assurance-emploi, le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur l'assurance-emploi* de telle sorte que :

- le programme soit administré de manière compatible avec la présomption de bonne foi des demandeurs;
- les règlements soient appliqués de manière uniforme dans tout le pays;
- le taux de remplacement des prestations assurées par le programme soit porté à 60 % du maximum de la rémunération assurable;
- la période de deux semaines d'attente pour pouvoir toucher ses prestations soit éliminée;
- le seuil d'admissibilité aux prestations 360 heures de travail soit uniforme;
- le niveau maximum de la rémunération assurable servant au calcul des prestations soit porté à un montant qui dépasse celui que donne la formule d'indexation de l'article 4 de la Loi;
- les prestations soient calculées sur les douze meilleures semaines de gains assurables;
- l'on établisse un programme de soutien du revenu des travailleurs âgés;
- les prestataires puissent continuer à toucher leurs prestations lorsqu'ils suivent une formation;
- le programme de travail partagé soit élargi et adapté.

Par ailleurs, le gouvernement devrait cerner les besoins en maind'œuvre spécialisée des petites et moyennes entreprises et faire en sorte que les mesures de formation entrant dans le cadre de l'assurance-emploi facilitent l'acquisition de ces compétences. Enfin, le gouvernement devrait financer des programmes de formation professionnelle qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour participer à l'économie verte.

Recommandation (p. 25)

Le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de telle sorte que le crédit d'impôt pour personnes handicapées devienne remboursable et qu'il se penche sur les moyens d'améliorer les services de soutien sur le marché du travail destinés aux personnes handicapées ou ayant une maladie chronique.

En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement devrait également travailler à l'élaboration d'un plan dont le but serait de mettre sur pied, à l'échelle nationale, des services d'établissement et d'intégration adéquats, équitables et dotés d'un financement suffisant à l'intention des immigrants. Il faudrait également élaborer un plan visant à reconnaître les qualifications professionnelles et les niveaux d'instruction des immigrants étrangers et à en établir les équivalences.

Enfin, le gouvernement devrait continuer de réduire la taxe d'établissement que doivent verser tous les nouveaux immigrants au Canada.

Recommandation (p. 30)

Le gouvernement fédéral accroisse son financement au titre du Supplément de revenu garanti.

Qui plus est, le gouvernement devrait continuer, avec la collaboration de ses homologues provinciaux et territoriaux, l'examen complet qu'il a entrepris du système canadien de revenu de retraite. Cet examen devrait porter essentiellement sur les mesures incitant à l'épargne et sur la façon dont ces dernières permettront de répondre, tant aujourd'hui que demain, aux besoins financiers et autres des retraités, ainsi qu'à ceux des actifs et de ceux qui effectuent un travail non rémunéré.

Recommandation (p. 36)

Le gouvernement fédéral protège les transferts aux provinces et aux territoires en matière de santé et d'éducation.

De plus, tout en reconnaissant la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement devrait veiller au financement adéquat de tous les éléments des programmes de prévention conçus pour améliorer la santé des Canadiens. En particulier, il devrait continuer de promouvoir la prévention, la bonne forme physique et les sports amateurs en renouvelant et en accroissant son appui à des initiatives comme « À nous le podium » et « ParticipACTION ».

Enfin, le gouvernement devrait investir dans les ressources humaines dans le secteur de la santé, ce qui est compatible avec les compétences des provinces et territoires, et, en particulier, faire en sorte qu'il y ait les médecins et les infirmiers nécessaires dans les collectivités et les hôpitaux canadiens où ils sont le plus en demande.

Recommandation (p. 39)

Le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces et les territoires, envisage d'élaborer une stratégie nationale visant à encourager l'exportation de services pédagogiques.

Recommandation (p. 44)

Le gouvernement fédéral travaille aux côtés de sociétés de capital de risque pour trouver de nouvelles sources de financement et évalue l'efficacité des stimulants fiscaux existants sous cet angle. Par ailleurs, il devrait étudier la possibilité d'augmenter le crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs pour le porter à 20 % de l'investissement admissible, dont le plafond serait fixé à 20 000 \$.

Recommandation (p. 49)

Le gouvernement fédéral simplifie l'administration du Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et élargisse l'éventail de dépenses admissibles à ce crédit de manière à inclure, par exemple, les frais liés à l'obtention de brevets et à la formation des employés pour qu'ils travaillent à des projets novateurs.

De plus, le gouvernement devrait majorer son appui à la recherche par la voie de ses conseils subventionnaires et de ses organismes de recherche, ainsi que pour les coûts indirects de la recherche, ce qui respecte les compétences des provinces et territoires. De même, il devrait inciter les universités et les collèges à établir des partenariats dans des domaines de recherche complémentaires de même que pour la commercialisation du produit de la recherche.

Enfin, le gouvernement devrait créer un fonds spécialisé pour la recherche médicale axée sur la santé des enfants, ce qui est compatible avec les compétences des provinces et des territoires.

Recommandation (p. 52)

Le gouvernement fédéral entreprenne un examen complet des taux de déduction pour amortissement au Canada. Il devrait également étendre la déduction pour amortissement accéléré portant sur le matériel et l'outillage dans le secteur manufacturier et dans la transformation.

Le gouvernement devrait également continuer d'appliquer toutes les réductions prévues du taux d'imposition des sociétés jusqu'en 2012, veiller à ce que tous les seuils connexes soient relevés chaque année pour refléter les hausses de l'indice des prix à la consommation, veiller à ce que ses règlements soient aussi simples et actuels que possible et examiner les répercussions pour les autorités fiscales d'un regroupement des déclarations d'impôt.

Enfin, le gouvernement devrait améliorer l'équité fiscale et combattre l'évasion fiscale en consolidant les initiatives de l'Agence du revenu du Canada visant l'économie souterraine et il devrait conclure des ententes internationales compatibles avec les initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques en matière de paradis fiscaux.

Recommandation (p. 53)

Le gouvernement fédéral revoie la *Loi sur la taxe d'accise* pour que les boissons alcoolisées fabriquées au pays soient taxées comme il se doit, élargisse le crédit d'impôt pour l'exploration minière, et crée des incitatifs fiscaux pour stimuler l'investissement et la croissance dans le secteur manufacturier.

Recommandation (p. 57)

Le gouvernement fédéral encourage les provinces et les territoires à éliminer les obstacles internes au commerce. Ce faisant, il faut accorder la priorité à la conclusion d'ententes concernant un organe de réglementation national des valeurs mobilières.

De plus, le gouvernement devrait encore soutenir la gestion des approvisionnements et tous les autres exportateurs de produits agricoles pendant le cycle de Doha des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce.

Il devrait aussi permettre les achats hors taxes dans le cas des personnes qui arrivent au canada.

Enfin, il devrait élaborer et appliquer des politiques proactives visant à assurer l'expansion des secteurs clés de l'économie et à appuyer certaines activités à valeur élevée.

Recommandation (p. 63)

Le gouvernement fédéral se penche sur la possibilité d'accorder des prêts remboursables, par l'entremise du Programme de prêts directs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui serviront à la réparation et à la construction de logements abordables.

Recommandation (p. 67-68)

Le gouvernement fédéral envisage la possibilité d'élargir ses programmes d'énergie traditionnelle et d'énergie de remplacement de manière à englober la production d'énergie à partir de résidus forestiers.

En outre, tout en respectant la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement devrait mettre en œuvre des initiatives visant à encourager l'utilisation d'automobiles électriques :

- mise en œuvre d'un programme d'investissement dans la recherche sur la mobilité électrique, le transport intelligent et les nouveaux matériaux plus légers;
- investissement direct dans la recherche de base fondamentale et la recherche précommercialisation, notamment pour la mise au point de batteries;
- installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles fédéraux;
- création d'un crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les lieux des entreprises et de bornes enfichables sur les lieux des résidences privées;
- création d'une fiducie pour les provinces et les territoires afin d'encourager les municipalités à mettre sur pied des bornes de recharge pour véhicules électriques;

- rétablissement des incitatifs pour l'achat de véhicules écoénergétiques en plus d'un incitatif spécial pour l'achat de véhicules électriques et d'hybrides rechargeables; et
- soutien des propriétaires de taxis, des services de messagerie et des exploitants d'entreprises de partage de voitures.

Recommandation (p. 73)

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités, travaille à l'élaboration d'une approche stratégique visant à répondre aux besoins à long terme du pays en matière d'infrastructure.

Par ailleurs, le gouvernement devrait élargir le programme de remise d'une portion des recettes provenant de la taxe d'accise sur l'essence aux municipalités.

Recommandation (p. 80-81)

Le gouvernement fédéral continue de veiller à accroître l'accès aux services à large bande dans les régions rurales et éloignées du Canada.

Le gouvernement envisage également des mesures qui pourraient encourager les jeunes canadiens à s'orienter vers l'agriculture, améliore le cadre Cultivons l'avenir et augmente le soutien du revenu destiné aux producteurs agricoles.

Le gouvernement mette en place un plan d'investissement coopératif assorti d'un crédit d'impôt destiné aux membres et employés de coopératives agricoles et de coopératives appartenant aux employés qui investissent dans ces établissements. Le gouvernement devrait également constituer un fonds de développement coopératif doté de 70 millions de dollars qui accorderait des prêts remboursables.

Qui plus est, le gouvernement devrait remettre en place un programme de diversification économique, semblable à la mesure abolie en 2006, afin d'appuyer les économies régionales frappées par la crise forestière. Pour aider les entreprises du secteur forestier à se moderniser et à survivre à la crise, il devrait mettre en œuvre un programme de garantie de prêt en s'inspirant des efforts déployés par Investissement Québec.

Le gouvernement devrait aussi établir un plan de soutien de l'industrie de la pêche, qui prévoirait une aide pour l'industrie de la pêche au homard et à la crevette, une aide pour la réparation des ports pour petits bateaux et un plan à long terme pour le secteur des pêches.

Enfin, le gouvernement devrait accroître, ce qui est compatible avec les compétences des provinces et des territoires, le financement destiné aux services d'incendie, par la voie du Programme conjoint de protection civile, et faire en sorte que la moitié de ce financement aille aux services d'incendie bénévoles pour la formation et l'achat d'équipement.

Recommandation (p. 81)

Le gouvernement fédéral veille à ce que les programmes destinés aux Autochtones soient conçus et exécutés de telle sorte qu'ils répondent aux besoins de ces derniers en matière de santé, d'éducation, de logement, d'infrastructure, de développement et de soins de la petite enfance, et autres. Ces programmes devront respecter les droits des Autochtones et leurs préoccupations en matière de gouvernance, être appliqués conformément à la Constitution canadienne, s'accompagner de la souplesse nécessaire pour répondre à leurs multiples besoins et s'assortir d'un financement qui tienne compte de leur petit nombre ainsi que de la taille, de l'éparpillement géographique et de l'éloignement des collectivités.

Par ailleurs, le gouvernement devrait réviser les procédures et programmes applicables ressortissant du Programme des services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits de Santé Canada, de telle sorte que des hygiénistes dentaires indépendants soient rémunérés pour les services fournis aux bénéficiaires de ces services de santé.

Enfin, le gouvernement devrait réaffirmer son engagement envers le processus de négociation des traités en Colombie-Britannique, la mise en œuvre rapide de l'examen des pêcheries de la côte Ouest et la mise à jour des mandats des négociateurs canadiens sur des questions particulières freinant la conclusion de traités.

Recommandation (p. 87)

Le gouvernement fédéral se penche sur les mesures incitatives qui auraient pour effet d'accroître l'ampleur des dons que font les entreprises et les particuliers à des organismes de bienfaisance. Il devrait en particulier envisager :

- de porter à 39 % le crédit d'impôt pour tous les nouveaux dons à un organisme de bienfaisance, si le montant annuel des dons se situe entre 200 et 10 000 \$:
- de créer une structure organisationnelle pour les organismes sans but lucratif telle que ceux-ci pourraient émettre des actions (capital social) et d'autres titres et
- d'éliminer l'impôt sur les gains en capital à l'égard des dons sous forme de biens immobiliers et de terres à des organismes publics de bienfaisance.

Recommandation (p. 87)

Le gouvernement fédéral s'engage à fournir un financement accru et soutenu au Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le gouvernement devrait aussi fournir une aide importante aux pays en développement en vue d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement qui correspond à 0,7 % du revenu national brut consacré à l'Aide publique au développement.

Recommandation (p. 92)

Le gouvernement fédéral effectue un investissement important dans le secteur de la culture, par exemple en améliorant le Fonds du long métrage du Canada et le fonds du long métrage documentaire, en éliminant la taxe sur les biens et services prélevée sur les livres, en offrant une exemption pour les redevances concernant les droits d'auteur et en augmentant le budget du Conseil des arts du Canada.

En outre, le gouvernement devrait collaborer avec les musées qui n'ont pas une envergure nationale afin d'élaborer une stratégie de financement qui permettra d'assurer leur viabilité à long terme.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunio
Association canadienne du gaz	2009/09/15	39
Michael Cleland, président et chef de la direction		
Bryan Gormley, directeur, Politiques et économie		
BMO Marchés des capitaux		
Donald Johnson, conseiller principal		
Care of the Child Coalitions		
Beverley Smith, membre		
Chambre de commerce du Canada		
Shirley-Ann George, première vice-présidente, Politiques		
Tina Kremmidas, économiste en chef		
Coalition du budget vert		
Andrew Van Iterson, directeur de programme		
Commission de la fiscalité des premières nations		
Manny Jules, commissaire en chef		
Congrès du travail du Canada		
Andrew Jackson, économiste en chef et directeur national, Politiques sociales et économiques		
Hassan Yussuff, secrétaire-trésorier		
Conseil des aéroports du Canada		
Jim Facette, président et chef de la direction		
Institut Pembina		
Timothy Weis, directeur, Politique sur l'énergie renouvable et l'éfficacité énergétique		
Orchestres Canada		
Katherine Carleton, directrice générale		
Polytechnics Canada		

Nobina Robinson, directrice générale

Deanna Groetzinger, vice-présidente, Relations et politiques gouvernementales

John Davies, président du conseil d'administration

Société canadienne de la sclérose en plaques

Organisations at individus	Doto	Réunio
Organisations et individus	Date	Keunic
Alliance canadienne du camionnage	2009/09/15	40
David Bradley, président-directeur général		
Association canadienne pour les études supérieures		
Carolyn Watters, présidente		
Association internationale des pompiers		
Jim Lee, adjoint au président général, Opérations canadiennes		
Association nationale des centres d'amitié		
Peter Dinsdale, directeur général		
Conrad Saulis, directeur de la politique		
Bioniche Life Sciences inc.		
Rick Culbert, président, Division de la salubrité des aliments		
Fédération canadienne des femmes diplômées des universités		
Susan Russell, directrice générale		
Alliance canadienne de véhicules au gaz naturel	2009/09/16	41
Peter Valiquet, trésorier		
Alliance canadienne des associations étudiantes		
Spencer Keys, agent, politiques et recherches		
Arati Sharma, directrice nationale		
Association canadienne de pipelines d'énergie		
Brenda Kenny, présidente et première dirigeante		
Association canadienne des soins de santé		
Denise Desautels, directrice, Politiques et communications		
Pamela Fralick, présidente et chef de la direction		
Canadian Co-operative Association		
John Anderson, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques		
John Julian, directeur, Télécommunication internationale et politique		
Comité olympique canadien		
Thérèse Brisson, directrice, Bureau de Toronto		

Christopher Rudge, directeur général et secrétaire général, Bureau de Toronto

Date

Réunion

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

Mary-Lou Donnelly, présidente

John Staple, secrétaire géneral adjoint

Guilde canadienne des réalisateurs

Brian Anthony, directeur général national et chef de la direction

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D)

Debbie Murray, directrice, Élaboration des politiques

Russell Williams, président

Partenariat en faveur des sciences et de la technologie

Rees Kassen, président

Denis A. St-Onge, président sortant

Producteurs de grains du Canada

Richard Phillips, directeur exécutif

Sheri Strydhorst, directrice générale

Syndicat canadien de la fonction publique

Toby Sanger, économiste principal

Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio

2009/09/17

42

Ferne Downey, présidente nationale

Stephen Waddell, directeur général national

Citoyens pour une politique juste

Chandra Pasma, analyste de la politique

Conférence canadienne des arts

Alain Pineau, directeur général

Département des métiers de la construction, FAT-COI, Bureau canadien

Robert Blakely, directeur, Affaires canadiennes

Fédération canadienne de l'agriculture

Laurent Pellerin, président

Fédération canadienne des sciences humaines

Noreen Golfman, présidente

Date

Réunion

Imperial Tobacco Canada limitée

John Clayton, vice-président, Affaires corporatives

Institut Vanier de la famille

Clarence Lochhead, directeur exécutif

Option consommateurs

Anu Bose, responsable, Bureau d'Ottawa

Geneviève Reed, responsable, Service de recherche et de représentation

Résultats Canada

Chris Dendys, directrice exécutive

Société canadienne de pédiatrie

Marie Adèle Davis, directrice générale

Gary Pekeles, président sortant

Systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain

Kenneth Ogilvie, ancien directeur général, Pollution Probe

Shahrzad Rahbar, vice-présidente

À titre personnel 2009/09/28 43

Graham Mowatt

William Otway

Administration portuaire de Prince-Rupert

Don Krusel, président et chef de la direction

Alliance de la Fonction publique du Canada

Kay Sinclair, vice-présidente exécutive régionale, Colombie-Britannique

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Susan Harney, représentante

Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada

Gord Bragg, représentant

Shane Devenish, représentant

Date

Réunion

Association des comptables généraux accrédités du Canada

Bob Harvey, président, Groupe d'étude de la politique fiscale et budgétaire

Association for Mineral Exploration British Columbia

Gavin Dirom, président et chef de la direction

Byng Giraud, directeur principal, Politiques et communications

Association of Canadian Publishers

Rodger Touchie, président

Chambre de commerce de Surrey

Eric Wilson, président, Équipe de taxation et finances

Coalition of Child Care Advocates of British Columbia

Sharon Gregson, porte-parole

Crystal Janes, représentante

Coalition pour l'astronomie au Canada

Paul Hickson, vice-président, Société canadienne d'astronomie

Guy Nelson, co-président, Industrie

Corporation of Delta

Lois E. Jackson, mairesse

Downtown Surrey Business Improvement Association

Bonnie Burnside, gérant, Communications et événements spéciaux

Elizabeth Model, chef de la direction

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Colombie-Britannique)

lan Boyko, agent de recherche et de communication

Shamus Reid, président

Federation of Community Action Programs for Children of British Columbia Association

Susan Khazaie, directrice

Date

Réunion

First Call: B.C. Child and Youth Advocacy Coalition

Adrienne Montani, coordonnatrice provinciale

Julie Norton, présidente provinciale

Fondation Belinda Stronach

Farah Mohamed, présidente, Externe, non lucratif

Fondation Rick Hansen

Colin D. Ewart, directeur, Chefs de gouvernements

Daryl M. Rock, président du conseil d'administration, Réseau pour des solutions en lésion médullaire

Groupe Le sport est important

lan Bird, chef principal

Heritage Vancouver Society

Janet Leduc, directrice exécutive

Human Early Learning Partnership

Paul Kershaw, professeur, Université de la Colombie-Britannique

Ladner Sediment Group

John Roscoe, président

Chris Scurr, porte-parole

Pacific Community Resources Society

John Coward, gestionnaire, Programmes d'emploi

lan Mass, directeur général

Port Metro Vancouver

Robin Silvester, président et chef de la direction

Société des Immobiliers et Propriétaires de Colombie-Britannique

Al Kemp, directeur général

Syndicat des travailleurs de l'environnement

Nicholas Humphreys, représentant

TRIUMF

Nigel Lockyer, directeur

Tim Meyer, directeur,

Planification stratégique et communication

Date

Réunion

Université Vancouver Island

Ralph Nilson, président et vice-chancelier

John Phillips, président, Assemblée des gouverneurs

Village de Tahsis

Corrine Dahling, mairesse

Jude Schooner, conseiller municipal

À titre personnel 2009/09/29 44

Peter Bulkowski

Alberta Chambers of Commerce

Ken Kobly, président et directeur général

Don Oszli, président

Alberta Pulse Growers Commission

Tom Jackson, conseiller, Zone 3

Sheri Strydhorst, directrice générale

Almita Manufacturing Ltd.

Lawrence Kaumeyer, président

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Philip Bousquet, directeur principal du programme

Eira Thomas, membre, Conseil d'administration

Capital Power Corporation

David Lewin, vice-président principal, IGCC Development

Tony Scozzafava, vice-président

Comté d'Athabasca

Charles Ashbey, conseiller et président, Comité du budget et des finances

Brian Pysyk, directeur de services d'entreprise

Consulting Architects of Alberta

Vivian Manasc, architecte

Date

Réunion

Corporation du développement et de logement à Wood Buffalo

Tim Goltz, conseiller

Bryan Lutes, président

Edmonton Social Planning Council

John Kolkman, coordonnateur de l'analyse, de la recherche et des politiques

Kids First Parents Association of Canada

Helen Ward, présidente

Meyers Norris Penny LLP

Valerie Pinnock, partenaire

Gordon C. Tait, partenaire

NorQuest College

Wayne Shillington, président-directeur général

North American Equipment Dealers Association

John Schmeiser, vice-président, Affaires gouvernementales canadiennes

Quadrise Canada Corporation

Ross Lennox, agent de technologie en chef

James Murray, conseiller principal, Relations gouvernementales

Small Explorers and Producers Association of Canada

Gerry Gilewicz, président, Comité des finances

Treaty 8 First Nations of Alberta

Darcy Dupas, representative, Dew Paws Consulting

Rose Laboucan, chef

United Way of the Alberta Capital Region, Success by 6

llene Fleming, directrice

Christopher Smith, président

Université Grant MacEwan

Alan Heyhurst, vice-président associé, Direction des services de gestion

Organisations et individus	Date	Réunion
Ville d'Edmonton		
Stephen Mandel, maire		
Volunteer Alberta		
Karen Lynch, directrice exécutive		
Alberta Association of Colleges and Technical Institutes	2009/09/30	45
Tim Schultz, directeur général		
Alliance de la Fonction publique du Canada		
Jean-François Des Lauriers, vice-président exécutif régional, Région du nord		
Alternatives North		
Aggie Brockman, co-présidente		
Suzette Montreuil, co-présidente		
Fédération du travail des Territoires du Nord		
Mary Lou Cherwaty, présidente		
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest		
Margaret Melhorn, sous-ministre des finances, Ministère des Finances		
Institut Pembina - Programme arctique de solutions d'énergie		
Katherine Mackenzie, analyste de politique		
Mines Agnico-Eagle Limitée		
Larry Connell, directeur corporatif du développement durable, Bureau central		
Municipalité de Baker Lake		
Andrew Gamble, conseiller, Andrew Gamble et associés		
David Simailak, maire adjoint		
Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants	2009/10/05	47
Shelley Clayton, ancienne présidente		
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance		
Jody Dallaire, présidente		

Date

Réunion

Association des radios communautaires de l'Atlantique

Nay Saade, directrice générale, Coopérative Radio-Halifax-Métro Itée

Martin Théberge, président

Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat

Noah Augustine, Première Nation Metepenagiag

Lawrence Paul, Première Nation Millbrook

Conseil canadian des archives

Fred Farrell, ancien président

Christina Nichols, directrice exécutive

Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique

Ken MacRae, directeur général

Brian McMillan, président, Collège Holland

Every Woman's Centre

Louise Smith-MacDonald, directrice

Fédération canadienne des municipalités

Brock Carlton, chef de la direction

Gabriel Miller, directeur, Promotion des intérêts

Basil Stewart, président

Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick

Michel Boudreau, président

Tom MacNamara, représentant national, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier du Canada

MacKillop Centre for Social Justice

Mary Boyd, coordonnatrice

Date

Réunion

Manufacturiers et exportateurs du Canada - Nouveau Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

David Plante, vice-président

Allison Walker, président, Groupe fiscal

Municipalité régionale d'Halifax

Dan English, agent administratif principal

Native Council of Prince Edward Island

Jamie Gallant, présidente et chef

Jayne Tremere, directrice, Finances et ressources humaines

Prince Edward Island Federation of Agriculture

Ernie Mutch, président

Mike Nabuurs, directeur exécutif

Prince Edward Island Road Builders and Heavy Construction Association

Rick Kennedy, représentant

Joseph Murphy, gérant

À titre personnel

2009/10/07

48

Jean Lecours

Administration portuaire de Québec

Ross Gaudreault, président et directeur général

Marcel Labrecque, vice-président exécutif

Confédération des syndicats nationaux

François Bélanger, économiste

Pierre Patry, trésorier

Conseil québécois du commerce de détail

Monique Bilodeau, vice-présidente, finances et taxes à la consommation.

Conseil canadien des distributeurs en alimentation (section Québec)

Gaston Lafleur, président-directeur général

Fédération des producteurs de porcs du Québec

Bernard Verret, directeur général

Date

Réunion

Fédération étudiante universitaire du Québec

Lysiane Boucher, coordonnatrice aux affaires fédérales et internationales

Jean Grégoire, président

Fédération maritime du Canada

Michael Broad, président

Ivan Lantz, directeur, Opérations maritimes

Merck Frosst Canada Itée

Christian Blouin, directeur, Politiques en santé publique et relations gouvernementales, Division vaccins

Mouvement pour les arts et les lettres

Bastien Gilbert, directeur général, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Louise Fortin, membre, Directrice de Squat Basse-Ville et membre du Réseau d'aide aux itinérants et itinérantes de Québec

Marie-Claude Vézina, présidente, Directrice de La Chaudronée de l'Estrie

Université McGill

Vaughan Dowie, chef exécutif aux affaires publiques

Victoria Meikle, conseillère principale, Bureau de la principale et vice-chancelière

Alliance des arts médiatiques indépendants

Jennifer Dorner, directrice nationale

Association canadienne de l'énergie éolienne

Jean-François Nolet, gestionnaire, élaboration des politiques pour le Québec et le Canada atlantique

Association canadienne des hygiénistes dentaires

Wanda Fedora, présidente

Association canadienne des institutions de santé universitaires

Glenn Brimacombe, président et directeur général

Jack Kitts, membre,

Président et directeur général de l'Hôpital d'Ottawa

2009/10/08

49

Date

Réunion

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

James Turk, directeur général

Association des universités et collèges du Canada

Paul Davidson, président

André Dulude, vice-président, Affaires nationales

Conseil canadien de développement social

Katherine Scott, vice-présidente, Recherche

Peggy Taillon, présidente

Conseil canadien de la coopération et de la mutualité

Brigitte Gagné, directrice générale

Jacques Lucas, premier directeur des services financiers, La Coop fédérée

Conseil des viandes du Canada

James M. Laws, directeur général

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers

Pam Foster, spécialiste des communications, Relations gouvernementales

Pauline Worsfold, secrétaire-trésorière

Foster Care Council of Canada

John Dunn, directeur exécutif

Imagine Canada

Marcel Lauzière, président et directeur général

Ingénieurs Canada

Chantal Guay, chef de la direction

Radios Communautaires du Canada

François Côté, secrétaire général, Alliance des radios communautaires du Canada

Kevin Matthews, directeur exécutif, radiodiffusion, Association nationale des radios étudiantes et communautaires

Société des comptables en management du Canada

Richard Monk, ancien président

Organisations et individus	Date	Réunion
YWCA Canada		
Ann Decter, directrice, Promotion des droits et de la politique générale		
Alliance pour mettre un terme à l'itinérance	2009/10/08	50
Dan Sabourin, vice-président		
Marion Wright, présidente		
Association canadienne des fabricants de produits chimiques		
Fiona Cook, directrice, Affaires économiques et commerciales		
David F. Podruzny, vice-président, Affaires économiques et commerciales		
Association des firmes d'ingénieurs-conseils		
John Gamble, président		
Susie Grynol, directrice, Affaires publiques et pratiques commerciales		
Business Tax Reform Coalition		
Paul Stothart, vice-président, Association minière du Canada		
Campagne 2000		
Helen Saravanamuttoo, membre, Comité directeur		
Consortium canadien pour la recherche		
Paul Jones, membre		
Paul S. Vincett, président de la gestion d'entreprises technologiques, Université Wilfrid Laurier		
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants		
Katherine Giroux-Bougard, présidente nationale		
Vie autonome Canada		
Amy Grumberg, agente de programmes nationaux		
Traci Walters, directrice nationale		
Association canadienne de l'immeuble	2009/10/19	51
Pierre Beauchamp, chef de la direction		
Gregory Klump, économiste en chef		
Association médicale canadienne		
Anne Doig, présidente		

Date

Réunion

Saskatchewan Association of Rural Municipalities

Dale Harvey, directeur exécutif adjoint

David Marit, président

Saskatchewan Chamber of Commerce

Steve McLellan, président-directeur général

Saskatchewan Telecommunications

John Meldrum, vice-président, Services juridiques et affaires réglementaires

Robert Watson, président et chef de la direction

Saskatchewan Urban Municipalities Association

Fred Clipsham, vice-président, Villes

Allan Earle, président

Société EnCana

Eric Marsh, vice-président, Gestion de l'approvisionnement de la société, Projets spéciaux, Division des États-Unis

Association des infirmières et infirmiers du Canada

2009/10/20

52

Della Faulkner, infirmière-conseillère, Politiques publiques

Kaaren Neufeld, présidente

Association of Manitoba Municipalities

Doug Dobrowolski, président

Joe Masi, directeur général

Conseil de planification sociale de Winnipeg

Donald Benham, premier agrégé

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Manitoba)

David Jacks, coordonnateur des ressources

Alana Makinson, commissaire des femmes, University of Manitoba Student's Union

Genome Prairie

Arnold Naimark, président du conseil d'administration, Université du Manitoba, Faculté de médecine, Directeur du Centre pour l'avancement de la médecine

Patrick Pitka, directeur financier

Date

Réunion

Manitoba Child Care Association

Michele Henderson, présidente

Pat Wege, directrice générale

Société canadienne de météorologie et d'océanographie

William Crawford, président

Ronald Stewart, ancien président

Université Athabasca

Troy Tait, directeur, Relations gouvernementales, Avancement

Lori Van Rooijen, vice-présidente, Avancement

Université du Manitoba

John Alho, vice-président associé, Relations gouvernementales

David Barnard, président et vice-chancelier

University College of the North

Avery Ascher, adjointe administrative au vice-président, academic

Denise Henning, présidente et vice-chancelière

Ville de Selkirk

David Bell, maire

Chris Luellman, agent administratif principal

Winnipeg Airports Authority inc.

Catherine Kloepfer, première vice-présidente des services corporatifs et directrice financière

À titre personnel

2009/10/21

53

Richard St. Denis

Assemblée canadienne de la danse

Shannon Litzenberger, directrice générale

Association canadienne des fonds de revenu

Peter Carayiannis, directeur, Affaires juridiques et gouvernementales

Association canadienne des paraplégiques

William Adair, directeur exécutif

Bruce Drewett, président

Date

Réunion

Association canadienne des physiciens et physiciennes

Robert Mann, président

Dominic Ryan, président, Institut canadien de la diffusion des neutrons

Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada

David Adams, président

Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario

Doris Grinspun, directrice générale

Association des policiers de l'Ontario

Ronald Middel, agent administratif principal

Larry Molyneaux, président

Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario

Etan Diamond, directeur, Recherches et politiques

Janet Menard, membre du conseil, Commissaire des services sociaux pour la municipalité régionale de Peel

Coalition ontarienne pour la justice sociale

John Argue, coordonnateur

College Student Alliance

Tyler Charlebois, directeur de la défense des droits

Collèges Ontario

Linda Franklin, présidente et directrice générale

Bill Summers, vice-president, Recherches et politiques

Conseil national du bien-être social

Mark Chamberlain, membre

Sheila Regehr, directrice

Employers' Coalition for Advanced Skills

Paul Charette, président, Bird Construction

Pamela Fralick, présidente et chef de la direction, Association canadienne des soins de santé

Date

Réunion

Fédération du travail de l'Ontario

Sheila Block, directrice de la recherche

Wayne Samuelson, président

Hoffmann-La Roche Limitée

Jim Hall, vice-président, Commercialisation et ventes

Institut canadien des actuaires

Robert Howard, président

Institut national canadien pour les aveugles

Christopher McLean, directeur, Relations gouvernementales

La marche des dix sous du Canada

Steven Christianson, gérant, Relations gouvernementales et représentation

Janet MacMaster, assistante-adjointe, Relations gouvernementales

Mohawk College of Applied Arts and Technology

Ronald Holgerson, vice-président, Avancement et affaires publiques

Presse spécialisée du Canada

Bruce Creighton, directeur

Professional Association of Canadian Theatres

Lucy White, directrice générale

Residential and Civil Construction Alliance of Ontario

Andy Manahan, directeur exécutif

Social Innovation Generation

Allyson Hewitt, directrice, Entrepreneuriat social

VON Canada (Infirmières de l'Ordre de Victoria)

Judith Shamian, présidente et directrice générale

Wellesley Institute

Nimira Lalani, associée de recherche

Michael Shapcott, directeur, Logement à prix abordable et innovation dans le domaine social

Writers' Union of Canada

Deborah A. Windsor, directrice générale

Organisations et individus	Date	Réunio
À titre personnel	2009/10/22	54
Andrew Frew		
Chris Smith		
Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada		
John Rae, premier vice-président, Bureau national de direction		
Association canadienne des aliments de santé		
Penelope Marrett, présidente et chef de la direction, Opérations		
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières		
lan Russell, président et chef de la direction		
Association de ventes directes du Canada		
Ross Creber, président		
JackW. Millar, conseiller en fiscalité, Millar Kreklewetz LLP		
Canadian Retail Building Supply Council		
David Campbell, président, Comité des relations gouvernementales		
CanDanse Réseau canadien des diffuseurs de danse		
Jeanne Holmes, présidente du conseil		
Centre for Image-Guided Innovation and Therapeutic Intervention		
Peter Kim, chef		
Thomas Looi, directeur de programme		
Conseil des universités de l'Ontario		
Bonnie Patterson, présidente intérimaire		
Economics of Technology Working Group		
Michael Rosenberg, président		
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Ontario)		
Joel Duff, organisateur		
Shelley Melanson, présidente		
Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce		

Art Sinclair, vice-président

Date

Réunion

Green Vehicle Exchange Program

Fraser J. Young, directeur exécutif

GrowthWorks Capital Itée

Daniel Levi, président et directeur général

Guilde canadienne des médias

Lise Lareau, présidente

Holcim Canada inc.

Angela Burton, vice-présidente, Communications et relations publiques

Bill Galloway, premier vice-président, Affaires gouvernementales

Institut des cadres fiscalistes

David Penney, secrétaire

Sherrie Ann Pollock, vice-présidente, Dossiers canadiens

Institut des fonds d'investissement du Canada

John Parker, vice-président et chef de la direction financière

Debbie Pearl-Weinberg, présidente, Groupe de travail sur la fiscalité

National Angel Capital Organization

Andrew Wilkes, président, Conseil d'administration

Ontario College of Art and Design

Sara Diamond, présidente

Opera.ca

David Ferguson, président du conseil d'administration, Canadian Opera Company

Jane Hargraft, directeur général, Opera Atelier

Professional Writers Association of Canada

Tanya Gulliver, présidente

Toronto Board of Trade

Carol Wilding, président et directeur général

Brian Zeiler-Kligman, directeur, Politiques

Date

2009/10/26

Réunion

55

Université de Toronto

Marny Scully, directrice générale, Politique et analyse, bureau du gouvernement, relations institutionnelles et communautaires

Judith Wolfson, vice-présidente, Relations universitaires

Université McMaster

Mo Elbestawi, vice-président, Recherche et affaires internationales

Peter George, président et vice-chancelier

Upper Lakes Marine and Industrial inc.

John Dewar, vice-président, Services stratégiques

Ville de Toronto

Shelley Carroll, conseillère municipale et présidente du comité du budget

Woodcliffe Corporation

Paul Oberman, président et chef de la direction

Association canadienne des bibliothèques

Jan Harder, membre du conseil d'administration

Kelly Moore, directrice exécutive

Association canadienne des constructeurs d'habitations

Gary Friend, président

John Kenward, administrateur en chef des opérations

Association canadienne des travaux publics

Gary Losier, président

Association canadienne pour l'intégration communautaire

Anna MacQuarrie, directrice, Politique et programmes

Association des banquiers canadiens

Terry Campbell, vice-président, Politiques

Darren Hannah, vice-président par intérim, Opérations bancaires

Association des chemins de fer du Canada

Cliff Mackay, président-directeur général

Date

Réunion

Association des musées canadiens

John G. McAvity, directeur général

BIOTECanada

Rainer Engelhardt, ancien président

Cate McCready, vice-présidente,

Affaires extérieures

Centre canadien de politiques alternatives

Armine Yalnizyan, économiste principale

Clean Air Renewable Energy Coalition

Mark Rudolph, coordonnateur

Timothy Weis, représentant, Institut Pembina

Clubs garçons et filles du Canada

Marlene Deboisbriand, vice-présidente, Services aux membres

Sandra Schwartz, conseillère en politiques publiques

Corporation des associations de détaillants d'automobiles

Huw Williams, directeur, Affaires publiques

Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Nicholas Gazzard, directeur général, Bureau national

Front des artistes canadiens

April Britski, directrice en chef

Mario Villeneuve, président national

Institut canadien des comptables agréés

Bruce Flexman, présidnent, Comité de la politique fiscale

Comité de la politique fiscale Elly Meister, directrice,

Relations gouvernementales, Communications et relations externes

ParticipACTION

Donovan Bailey, directeur,

Président et chef de la direction, Bailey inc.

Kelly Murumets, présidente et chef de la direction

Organisations et individus	Date	Réunion
Abolissons la pauvreté	2009/10/28	58
Dennis Howlett, coordonnateur national		
Association canadienne des télécommunications sans fil		
Bernard Lord, président et directeur général		
Jim Patrick, vice-président, Affaires gouvernementales		
Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux		
Ray Pekrul, membre du conseil		
Association canadienne du transport urbain		
Michael Roschlau, président-directeur général		
Association des courtiers d'assurances du Canada		
Steve Masnyk, directeur, Relations publiques		
Bénévoles Canada		
Ruth MacKenzie, présidente		
Commission des traités de la Colombie-Britannique		

Jerry Lampert, commissaire

Sophie Pierre, commissaire en chef

Communitech

lain Klugman, premier dirigeant et président

Avonwy Peters, directrice exécutive, Communications et relations gouvernementales

Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère

Dawn Conway, directrice exécutive

Marlon Lewis, membre du conseil d'administration

Fondation Héritage Canada

Natalie Bull, directrice générale

Groupe d'intervention action santé (HEAL)

Karen Cohen, directrice générale, Société canadienne de psychologie

Pamela Fralick, présidente-directrice générale, Association canadienne des soins de santé

Date

Réunion

Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Denise Doherty-Delorme, chef de section, Recherche sur la rémunération et les politiques

Réseau canadien de développement économique de la communauté

Michael Toye, directeur exécutif

Société canadienne de science de laboratoire médical

Moira Grant, directrice de la recherche

Technologies du développement durable du Canada

Sailesh Thaker, vice-président, Relations avec l'industrie et les intervenants

Association canadienne de l'électricité

2009/10/29

59

Francis Bradley, vice-président

Association canadienne des chefs de pompiers

Robert Simonds, chef des pompiers

Association canadienne du ciment

Pierre Boucher, président et chef de la direction

Steve Morrissey, conseiller principal en politiques

Association canadienne pour la santé mentale

Ruth-Anne Craig, directrice générale, Division Manitoba

Association des industries aérospatiales du Canada

Maryse Harvey, vice-présidente, Affaires publiques

Claude Lajeunesse, président et chef de la direction

Association des services funéraires de l'Ontario

Patrick McGarry, membre

Association du Barreau canadien

Elena Hoffstein, membre exécutif, Section nationale du droit des organismes de bienfaisance et à but non lucratif

Tamra L. Thomson, directrice, Législation et réforme du droit

Date

Réunion

Association of Equipment Manufacturers

Howard Mains, conseiller, Intérêts publics

Coalition des producteurs de grains Québec-Ontario

Leo Guilbeault, président (Ontario)

William Van Tassel, président

Enbridge inc.

David Teichroeb, directeur, technologies alternatives et émergentes, Piles à combustible

Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers

John Dickie, président

Fondation canadienne de la recherche sur le diabète juvénile

Robert Hindle, membre du conseil

Andrew McKee, président et chef de la direction

Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale

Martine Mangion, directrice, Initiatives à l'intention des invalidités épisodiques

John Stapleton, directeur, Open Policy

REAL Women of Canada

Dianne Watts, représentante

Société canadienne du cancer

Daniel Demers, directeur,

Bureau national des questions d'intérêt public

Union canadienne des employés des transports

Christine Collins, présidente nationale

Michael Teeter, conseiller

Action Canada pour la population et le développement

Katherine McDonald, directrice générale

2009/11/02

60

Date

Réunion

Alliance pour les arts visuels

Robert Labossière, partenaire et directeur de l'organisation des directeurs des musées d'art du Canada

Lise Leblanc, présidente

Assemblée des Premières Nations

Shawn A-in-chut Atleo, chef national

Association canadienne de la construction

Bill Ferreira, directeur,

Relations gouvernementales et affaires publiques

Association canadienne des producteurs pétroliers

David Collyer, président

Don Herring, président,

Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors

Association des collèges communautaires du Canada

Terry Anne Boyles, vice-présidente, Affaires publiques

James Knight, président-directeur général

Barrett Xplore inc.

John Maduri, président et chef de la direction

Coalition canadienne des aidantes et aidants naturels

Marg McAlister, analyste des politiques

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

Danielle Fréchette, directrice,

Politiques de la santé et appui à la gouvernance

Andrew Padmos, directeur général

Conseil canadien du commerce de détail

DianeJ. Brisebois, présidente et directrice générale

Dirigeants financiers internationaux du Canada

Michael Conway, directeur général et président national

Grant Smith, directeur principal des conseils sur les transactions, fiscalité, ernst and young

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Terre-Neuve et Labrador)

Cameron Campbell, coordonnateur de campagnes

Keith Dunne, organisateur

Date

Réunion

Fédération des chambres de commerce du Québec

Stéphane Duguay, économiste principal

Fédération d'étudiants en médecine du Canada

Tyler Johnston, président

Shawn Mondoux, vice-président, Éducation

Fondations philanthropiques Canada

Hilary Pearson, présidente

Jory Capital inc.

Patrick M. Cooney, président-directeur général

À nous le podium 2010

2009/11/05

63

Alex Baumann, directeur technique principal

Roger Jackson, directeur général

Alliance des organismes de conservation du Canada

Dave Walker, directeur exécutif

Association canadienne des exploitants de boutiques hors taxes aéroportuaires

Myron Keehn, directeur du développement terresetre, du stationnment et des concessions, Aéroport international d'Edmonton

Richard Rendeck, chef de la direction de Nuance Group North America

Association canadienne des lésés cérébraux

Yvan Teasdale, membre du conseil

Harry Zarins, directeur général

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Ron Reaman, vice-président, Fédéral

Joyce Reynolds, première vice-présidente, Affaires gouvernementales

Association des produits forestiers du Canada

Avrim Lazar, président et chef de la direction

Association des universités de l'Atlantique

Peter Halpin, directeur exécutif

Date

Réunion

Association des vignerons du Canada

Dan Paszkowski, président et chef des opérations

Caucus national des 2e et 3e cycles

Graham Cox, agent de recherche, Section de la recherche

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Carmen Charette, vice-présidente directrice, Direction des affaires générales

Chad Gaffield, président

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Suzanne Fortier, présidente

Margaret McCuaig-Johnston, vice-présidente exécutive

Fondation Pallium du Canada

Sharon Baxter, directrice générale de l'association canadienne de soins palliatifs

José Pereira, directeur fondateur

Institut canadien des produits pétroliers

Peter Boag, président

Tony Macerollo, vice-président, Politiques publiques et communications

Instituts de recherche en santé du Canada

Christine Fitzgerald, vice-présidente exécutive

Physical Activity Policy Collective

Andrea Grantham, directrice générale d'éducation physique et santé canada

Andrew Pipe, directeur médical du centre de prévention et de réadaptation minto, Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

•						
					\sim	40
Δ	nalle	10	naaii	ıım	711	711
\boldsymbol{n}	nous	10	pour	ulli	20	

ABC CANADA Fondation pour l'alphabétisation

Abolissons la pauvreté

Action Canada pour la population et le développement

Administration portuaire de Prince-Rupert

Administration portuaire de Québec

Air Canada Pionairs

Alberta Association of Colleges and Technical Institutes

Alberta Chambers of Commerce

Alberta Pulse Growers Commission

Alberta Urban Municipalities Association

Algoma Central Corporation

Alliance canadienne de véhicules au gaz naturel

Alliance canadienne des associations étudiantes

Alliance canadienne du camionnage

Alliance de la Fonction publique du Canada

Alliance de la fonction publique du Canada - région du nord

Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio

Alliance des arts médiatiques indépendants

Alliance des organismes de conservation du Canada

Alliance des radios communautaires de l'Ouest et des territoires

Alliance internationale des employés de scène

Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada

Alliance pour les arts visuels

Alliance pour mettre un terme à l'itinérance

Alternatives North

Andersen, Erik

Area E Harvest Committee

Arrivals Duty Free Coalition

Assemblée canadienne de la danse

Assemblée des Premières Nations

Association canadienne de soins et services à domicile

Association canadienne de gestion des achats

Association canadienne de la construction

Association canadienne de la technologie de l'information

Association canadienne de l'électricité

Association canadienne de l'énergie éolienne

Association canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible

Association canadienne de l'immeuble

Association canadienne de l'imprimerie

Association canadienne de pipelines d'énergie

Association canadienne de production de films et de télévision

Association canadienne de santé publique

Association canadienne des aliments de santé

Association canadienne des bibliothèques

Association canadienne des centres de sciences

Association canadienne des chefs de pompiers

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Association canadienne des constructeurs d'habitations

Association canadienne des dépanneurs en alimentation

Association canadienne des exploitants de boutiques hors taxes aéroportuaires

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Association canadienne des fonds de revenu

Association canadienne des hygiénistes dentaires

Association canadienne des individus retraités

Association canadienne des institutions de santé universitaires

Association canadienne des lésés cérébraux

Association canadienne des organismes artistiques

Association canadienne des paraplégiques

Association canadienne des physiciens et physiciennes

Association canadienne des producteurs d'acier

Association canadienne des producteurs pétroliers

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association canadienne des professionnels en dons planifiés

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Association canadienne des soins de santé

Association canadienne des télécommunications sans fil

Association canadienne des tour-opérateurs

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

Association canadienne des travaux publics

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

Association canadienne du ciment

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières

Association canadienne du diabète

Association canadienne du gaz

Association canadienne du médicament générique

Association canadienne du transport urbain

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Association canadienne pour la santé mentale

Association canadienne pour les études supérieures

Association canadienne pour l'intégration communautaire

Association de l'industrie touristique du Canada

Association de ventes directes du Canada

Association dentaire canadienne

Association des aéroports du Canada atlantique

Association des armateurs du Canada

Association des banquiers canadiens

Association des bibliothèques de recherche du Canada

Association des biens immobiliers du Canada

Association des chemins de fer du Canada

Association des collèges communautaires du Canada

Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada

Association des communautés du Yukon

Association des comptables généraux accrédités du Canada

Association des courtiers d'assurances du Canada

Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada

Association des facultés de médecine du Canada

Association des firmes d'ingénieurs-conseils

Association des hôtels du Canada

Association des industries aérospatiales du Canada

Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Association des musées canadiens

Association des policiers de l'Ontario

Association des producteurs de films et de télévision du Québec

Association des produits forestiers du Canada

Association des radios communautaires de l'Atlantique

Association des services funéraires de l'Ontario

Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario

Association des universités de l'Atlantique

Association des universités et collèges du Canada

Association des vignerons du Canada

Association du Barreau canadien

Association for Mineral Exploration British Columbia

Association frontière hors taxes

Association internationale des pompiers

Association médicale canadienne

Association minière du Canada

Association nationale des centres d'amitié

Association nationale des retraités fédéraux

Association of Canadian Publishers

Association of Equipment Manufacturers

Association of Fundraising Professionals

Association of Manitoba Municipalities

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)

Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat

Barnes, Raymond

Barrett Xplore inc.

Baxter Corporation

Bell Aliant communications régionales

Bell Canada

Bénévoles Canada

Bioniche Life Sciences inc.

BIOTECanada

BMO Marchés des capitaux

Brandon Friendship Centre

Bristih Columbia Government and Service Employees' Union

Brooks & District Chamber of Commerce

Bulkowski, Peter

Bureau d'assurance du Canada

Bureau de l'intervenant provincial

Business Tax Reform Coalition

Campagne 2000

Campbell, Earl A. D.

Campus Stores Canada

Canadian Actors' Equity Association

Canadian Centre for Emergency Preparedness

Canadian Co-operative Association

Canadian Geothermal Energy Association

Canadian Retail Building Supply Council

CanDanse Réseau canadien des diffuseurs de danse

Canwest Media inc.

Capital Power Corporation

Cardus

Care of the Child Coalitions

Caucus national des 2e et 3e cycles

Caucus national des autochtones

Centre canadien de politiques alternatives

Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa

Centre Epcor

Centre for Image-Guided Innovation and Therapeutic Intervention

Chambre de commerce de Fort McMurray

Chambre de commerce de Sarnia Lambton

Chambre de commerce de Scugog

Chambre de commerce de Surrey

Chambre de commerce du Canada

Chambre de commerce maritime

Citoyens pour une politique juste

Clarington Board of Trade

Clean Air Renewable Energy Coalition

Clubs garcons et filles du Canada

Coady International Institute

Coalition canadienne des aidantes et aidants naturels

Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination

Coalition des producteurs de grains Québec-Ontario

Coalition du budget vert

Coalition of Child Care Advocates of British Columbia

Coalition ontarienne pour la justice sociale

Coalition pour l'astronomie au Canada

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

College Student Alliance

Collèges Ontario

Comité olympique canadien

Commission de la fiscalité des premières nations

Commission des traités de la Colombie-Britannique

Communitech

Community Coalition to End Poverty in Nova Scotia

Comté d'Athabasca

Confédération des syndicats nationaux

Conférence canadienne des arts

Congrès du travail du Canada

Conseil canadian des archives

Conseil canadien de développement social

Conseil canadien de la coopération et de la mutualité

Conseil canadien du canola

Conseil canadien du commerce de détail

Conseil de planification sociale de Winnipeg

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Conseil des aéroports du Canada

Conseil des Canadiens avec déficiences

Conseil des universités de l'Ontario

Conseil des viandes du Canada

Conseil du patronat du Québec

Conseil national des lignes aériennes du Canada

Conseil national du bien-être social

Conseil québécois du commerce de détail

Consortium canadien pour la recherche

Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique

Consulting Architects of Alberta

Consumer Health Products Canada

Corporation des associations de détaillants d'automobiles

Corporation du développement et de logement à Wood Buffalo

Corporation of Delta	oration or bon	
----------------------	----------------	--

Département des métiers de la construction, FAT-COI, Bureau canadien

Dirigeants financiers internationaux du Canada

Downtown Surrey Business Improvement Association

Early Childhood Educators of British Columbia

Economics of Technology Working Group

Edmonton Social Planning Council

Emirates Airline

Employers' Coalition for Advanced Skills

Enbridge inc.

Every Woman's Centre

Fédération américaine des musiciens du Canada

Fédération canadienne de l'agriculture

Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers

Fédération canadienne des coopératives de travail

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Colombie-Britannique)

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Manitoba)

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Ontario)

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Terre-Neuve et Labrador)

Fédération canadienne des municipalités

Fédération Canadienne des Retraités

Fédération canadienne des sciences humaines

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers

Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Fédération des associations des professeurs du Manitoba

Fédération des chambres de commerce du Québec

Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick

Fédération d'étudiants en médecine du Canada

Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse

Fédération du travail de l'Ontario

Fédération du travail des Territoires du Nord

Fédération étudiante universitaire du Québec

Fédération maritime du Canada

Federation of Community Action Programs for Children of British Columbia Association

FilmOntario

First Call: B.C. Child and Youth Advocacy Coalition

Flin Flon Indian-Metis Friendship Association Inc

Fondation canadienne de la recherche sur le diabète juvénile

Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère

Fondation canadienne pour l'innovation

Fondation Héritage Canada

Fondation Pallium du Canada

Fondation Rick Hansen

Fondations communautaires du Canada

Fondations philanthropiques Canada

Ford, Royce

Foster Care Council of Canada Fractal Capital Corp. Fraser Valley Real Estate Board Fraser, Graeme M. Frew, Andrew Front des artistes canadiens **G&R Trees Genome Prairie** Geshke, Laurie **Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce Greater Vancouver Regional Steering Committee on Homelessness Green Vehicle Exchange Program** Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale **Groupe d'intervention action santé (HEAL) Groupe Le sport est important GrowthWorks Capital Itée** Guilde canadienne des médias Guilde canadienne des réalisateurs **Heritage Vancouver Society** Hoffmann-La Roche Limitée Holcim Canada inc. Honda Canada inc. **Human Early Learning Partnership Imagine Canada**

Imperial Tobacco Canada limitée

Ingénieurs Canada

Innovation Synergy Centre in Markham

Institut canadien des actuaires

Institut canadien des comptables agréés

Institut canadien des engrais

Institut canadien des produits pétroliers

Institut des cadres fiscalistes

Institut des fonds d'investissement du Canada

Institut national canadien pour les aveugles

Institut national de la qualité

Institut Pembina

Institut Pembina - Programme arctique de solutions d'énergie

Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Institut Vanier de la famille

Instituts de recherche en santé du Canada

Kids First Parents Association of Canada

Kobasiuk, Kevan

La marche des dix sous du Canada

Ladner Sediment Group

Laterreur, Rémy

Lecours, Jean

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D)

LifeSciences British Columbia

MacDonald, Dalton

Mackie, Gerald

MacKillop Centre for Social Justice

Magazines Canada

Manitoba Association of Friendship Centres

Manitoba Child Care Association

Manufacturiers et exportateurs du Canada

Manufacturiers et exportateurs du Canada - Nouveau Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

McEachran, Jon

Merck Frosst Canada Itée

Meyers Norris Penny LLP

Mines Agnico-Eagle Limitée

Mining Association of British Columbia

Mohawk College of Applied Arts and Technology

Montgomery Place Community Association

Mouvement pour les arts et les lettres

Movement for Canadian Literacy

Mowatt, Graham

Municipalité d'Alexander

Municipalité de Baker Lake

Municipalité régionale de Wood Buffalo

Municipalité régionale d'Halifax

Muttart Foundation

National Angel Capital Organization

National Historic Sites Alliance for Ontario

Native Council of Prince Edward Island

NorQuest College

North American Equipment Dealers Association

North Saskatoon Business Association

Ocean Renewable Energy Group

Oil Sands Developers Group

Ontario College of Art and Design

Ontario Federation of Indian Friendship Centres

Opera.ca

Option consommateurs

Orchestres Canada

Otway, William

Pacific Community Resources Society

Partenariat en faveur des sciences et de la technologie

ParticipACTION

Pawlak, Steve

Pearson College

Physical Activity Policy Collective

Pittman, Dan

PIVOT Legal Society

Plutonic Power Corporation

Polytechnics Canada

Port Metro Vancouver

Première nation de Sucker Creek

Presse spécialisée du Canada

Prince Edward Island Federation of Agriculture

Prince Edward Island Road Builders and Heavy Construction Association

Prince Edward Island Senior Citizens' Federation

Producteurs de grains du Canada

Produits alimentaires et de consommation du Canada

Professional Association of Canadian Theatres

Professional Writers Association of Canada

Quadrise Canada Corporation

Radios Communautaire du Canada

REAL Women of Canada

Recherche Canada: Une alliance pour les découvertes en santé

Renewable Energy Coalition of Canada

Réseau canadien de développement économique de la communauté

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Residential and Civil Construction Alliance of Ontario

Résultats Canada

Sakatch, Lyle R.

Saskatchewan Association of Rural Municipalities

Saskatchewan Chamber of Commerce

Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology

Saskatchewan Telecommunications

Saskatchewan Urban Municipalities Association

Science World British Columbia

Scrymgeour, Robert

Selkirk Friendship Centre

Service Employees International Union

Small Explorers and Producers Association of Canada

Smith, Chris

Social Innovation Generation

Social Planning Toronto

Société canadienne de la sclérose en plaques

Société canadienne de la sclérose latérale amyotrophique

Société canadienne de météorologie et d'océanographie

Société canadienne de pédiatrie

Société canadienne de science de laboratoire médical

Société canadienne du cancer

Société canadienne du sida

Société des comptables en management du Canada

Société des Immobiliers et Propriétaires de Colombie-Britannique

Société EnCana

Sociétés canadiennes de technologie des dispositifs médicaux (MEDEC)

Soins de santé aux consommateurs GlaxoSmithKline

Sport Nouvelle Écosse

St. Denis, Richard

Stebbings, Terrence R.

Street Level: The National Roundtable on Poverty and Homelessness

Syndicat canadien de la fonction publique

Syndicat des travailleurs de l'environnement

Systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain

Technologies du développement durable du Canada

Thorsteinssons

Toronto Board of Trade

Toronto Financial Services Alliance

Treaty 8 First Nations of Alberta

TRIUMF

Union canadienne des employés des transports

Union des producteurs agricoles

United Way of the Alberta Capital Region, Success by 6

Université Athabasca

Université de la Colombie-Britannique

Université de l'Alberta

Université de Regina

Université de Toronto

Université du Manitoba

Université Grant MacEwan

Université McGill

Université McMaster

Université Vancouver Island

University College of the North

Upper Lakes Marine and Industrial inc.

Vie autonome Canada
Village de Tahsis
Ville de Saskatoon
Ville de Selkirk
Ville de Spruce Grove
Ville de St-John's
Ville de Toronto
Volunteer Alberta
VON Canada (Infirmières de l'Ordre de Victoria)
Wellesley Institute
Winnipeg Airports Authority inc.
Women Elders in Action
Woodcliffe Corporation
Writers' Union of Canada
Yanota, John
YMCA Canada
YWCA Canada

PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (séances n° 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 63, 64, 66, 67 et 68) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

James Rajotte, député

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

D'abord et avant tout, nous remercions les nombreux particuliers, groupes de défense de l'intérêt public ou groupes de l'industrie des quatre coins du Canada qui ont présenté leurs opinions au Comité. Leur participation a aidé à faire en sorte que le Comité ait des communications sérieuses avec les Canadiens.

Le Parti conservateur est généralement d'accord sur l'ensemble du rapport, mais il estime que les autres partis ont appuyé plusieurs recommandations qui sont irresponsables sur le plan financier et nocives pour l'économie, et qui ne témoignent d'aucune préoccupation au sujet de la menace des déficits structurels. C'est pourquoi le Parti conservateur nuance son appui au rapport en présentant une opinion complémentaire.

On se souviendra de 2009 comme d'une année où le monde a combattu une récession économique planétaire synchronisée dont l'histoire récente ne donne aucun exemple. Cette tempête qui a déferlé sur l'économie n'a pas trouvé sa source au Canada, qui s'en est tiré mieux que la plupart des autres pays, mais elle a eu néanmoins un impact négatif marqué sur notre économie.

Nous félicitons le gouvernement de son intervention rapide et décisive. Le Plan d'action économique du Canada, étalé sur deux ans et d'une valeur de 62 milliards de dollars, est allé au-delà des engagements pris au G20. Le Plan, qui fait appel à la collaboration des provinces et territoires, a fourni une stimulation budgétaire extraordinaire afin de protéger l'économie. Il faut signaler que ces mesures de stimulation ont été les plus importantes dans les pays du G7 et parmi les plus importantes dans les pays du G20.

« La situation serait bien pire si les gouvernements de divers pays n'avaient pas pris des mesures sans précédent pour stimuler l'économie. [...] Si les gouvernements n'avaient pas pris ces mesures, il n'y aurait aucune croissance économique. Je vous félicite ainsi que les fonctionnaires d'avoir reconnu la gravité de cette crise et d'avoir pris des mesures musclées. Ainsi, nous commençons à voir les premiers signes de croissance de l'économie et du PIB. » Toby Sanger (Syndicat canadien de la fonction publique), 16 septembre 2009

Le Plan d'action économique a été pour l'économie canadienne une stimulation opportune et puissante conjuguant des mesures diverses: réductions d'impôt permanentes, aide consentie aux chômeurs, dépenses massives en infrastructures, appui à la recherche et à la technologie, amélioration de l'accès aux sources de financement pour les ménages et les entreprises au Canada, aide aux industries en difficulté (comme l'industrie de l'automobile et le secteur forestier) et aux collectivités les plus touchées par le ralentissement de l'économie mondiale. Et il y a eu beaucoup d'autres mesures.

« Cela (les dépenses en infrastructures) semble fonctionner relativement bien partout au pays. [...] Je sais qu'ici, à l'Île-du-Prince-Édouard, dans l'ensemble, cela a très bien fonctionné. [...] C'est la même chose à Terre-Neuve. Ça va très bien là-bas. [...] Les choses se sont bien déroulées ici, à Summerside. [...] Je crois que nous avons soumis dix projets et, si je ne me trompe pas, ils ont tous été approuvés. Comme je l'ai dit, les choses ont bien fonctionné. Et c'est le cas dans les autres coins du pays. [...] Nous n'avons rien à reprocher quant à la façon dont les choses se déroulent. »

Basil Stewart (Fédération canadienne des municipalités), 5 octobre 2009

« Le gouvernement du Canada a fait d'importants investissements en création du savoir et en innovation, même pendant la période actuelle d'incertitude économique. Et je tiens à souligner que nous remercions le gouvernement du Canada pour l'investissement continu qu'il a fait en recherche, en sciences et en technologie au cours des dernières années. »

Judith Wolfson (Université de Toronto), 22 octobre 2009

« Je vous répondrais catégoriquement que nos membres estiment que cela (le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire) a stimulé l'économie. Je peux vous dire que, au cours du printemps de cette année, nos membres déclaraient une croissance négative de leurs ventes. [...] ... mais je peux vous dire que nos membres, d'après les conversations que j'ai eues avec bon nombre d'entre eux au cours des dernières semaines, commencent à déclarer une croissance des ventes qui dépasse les 10 p. 100. [...] Alors je vous répondrais, oui, ce CIRD est certainement une mesure de relance pour notre économie. »

David Campbell (Canadian Retail Building Supply Council), 22 octobre 2009

Maintenant que 97 p. 100 des fonds sont engagés, il est clair que le Plan a des effets. Le Canada observe les premiers signes timides d'une reprise économique : le marché immobilier progresse, la demande intérieure est à la hausse, notre système financier est le plus solide au monde et, fait le plus important, le marché de l'emploi se stabilise au Canada. Au cours des quatre derniers mois, il s'est créé en moyenne plus de 20 000 emplois. Pour la première fois en une génération, le taux de chômage est de près de deux points inférieur à celui des États-Unis.

« Nous appuyons la réaction du gouvernement fédéral à la crise financière. À notre avis, il a agi rapidement, il a agi judicieusement et trouvé ce qui nous paraissait être la bonne combinaison de mesures pour juguler la crise. À mes yeux, la façon dont l'économie canadienne a bien traversé la crise en témoigne. » Ian Russell (Association canadienne du commerce des valeurs mobilières), 22 octobre 2009

Nous félicitons également le gouvernement d'avoir fait en sorte que nous abordions la récession dans une position de force, car il avait remboursé près de 40 milliards de dollars sur la dette nationale pendant ses trois premières années, plaçant ainsi le Canada dans une posture enviable. Au début de la récession mondiale, nous avions la dette la plus faible du monde industrialisé, et nous conserverons cet avantage au sortir de la crise. Le Fonds monétaire international prévoit même que la dette nette du Canada ne sera supérieure que de 1 p. 100 du PIB d'ici 2014. Par ailleurs, la dette nette des autres pays du G7 augmentera en moyenne de 25 p. 100 du PIB. La position budgétaire avantageuse du Canada a permis au gouvernement de proposer une stimulation temporaire par le déficit sans hypothéquer l'avenir.

« Toutefois, le pays dispose de nombreux avantages qui favorisent la relance économique, notamment une base fiscale stable et une stratégie soutenue visant l'atteinte d'un niveau international de compétitivité fiscale. Cette orientation dans la politique fiscale a bien servi les Canadiens, offrant une mesure de relance à court terme et jetant des bases solides pour une croissance économique viable. »

Terry Campbell (Association des banquiers canadiens), 26 octobre 2009

S'il est vrai que le Plan d'action économique donne des résultats et que des indicateurs économiques sont rassurants, nous avouons que la reprise économique mondiale n'est pas solidement ancrée et qu'il subsiste des risques. Étant donné qu'il y a toujours de l'instabilité, la priorité immédiate du gouvernement doit être de maintenir le cap et de mettre intégralement en œuvre le Plan d'action économique du Canada afin de garantir la reprise économique qui s'amorce. Comme le Plan s'étale sur deux ans, nous reconnaissons que d'importants engagements financiers temporaires sont déjà en place. Par conséquent, dans le prochain budget fédéral, il ne faudrait pas mettre l'accent sur de nouvelles mesures de stimulation, mais plutôt chercher à intégrer les mesures de stimulation existantes à l'économie. De plus, tout engagement en matière de dépenses doit être limité et circonscrit de manière à permettre un retour rapide à l'équilibre budgétaire. Nous exhortons également le gouvernement à donner suite à la stratégie de retrait intégrée au Plan d'action économique en veillant à ce que les mesures temporaires soient retirées au moment prévu. En outre, une fois la relance mondiale assurée, la priorité du gouvernement devrait être d'en revenir à des budgets équilibrés et de renouer avec ses pratiques de remboursement de la dette. Les déficits structurels constants sont inacceptables.

« La croissance de la dette et — par le fait même — des versements d'intérêts nuit grandement à la flexibilité et réduit la capacité de surmonter les problèmes persistants de compétitivité nationale. [...] ... le maintien de la confiance et la durabilité des finances publiques sont essentiels à la relance économique. »

Art Sinclair (Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce), 22 octobre 2009

« [...] nous recommandons au gouvernement fédéral de se soucier de la gestion de la dette, de surveiller ses dépenses et de rendre régulièrement compte aux Canadiens des progrès accomplis en cette matière. [...] Lorsque le Canada a été atteint par la récession mondiale, il était dans une position de force relative résultant de nombreuses années de gestion financière prudente. Comme tous les autres pays, tant que l'avenir présente un certain degré d'incertitude, le Canada ne peut pas se permettre de s'endormir sur ses lauriers et d'anéantir les remarquables progrès qu'il a enregistrés. »

Bob Harvey (Association des comptables généraux accrédités du Canada), 16 septembre 2009

Le gouvernement doit y parvenir au moyen d'une gestion financière responsable et notamment de l'austérité dans les dépenses fédérales au titre des programmes, non en alourdissant la charge fiscale des Canadiens, en réduisant radicalement les transferts aux particuliers ni en refilant des dépenses aux provinces.

CE QUE NOUS APPROUVONS

Le Parti conservateur appuie comme une nécessité absolue l'application intégrale du Plan d'action économique, ce qui est la recommandation la plus importante. Bien qu'on ait observé les premiers signes timides d'une relance économique, il ne faut pas céder à la complaisance. Il faut de nouveau souligner que ce n'est pas le moment de lancer de nouvelles initiatives majeures en matière de dépenses. Il faut plutôt tenir le cap et veiller à ce que les mesures existantes continuent de protéger et de créer des emplois.

« En ce qui a trait au Plan d'action économique du gouvernement, voici notre recommandation : mettre ce plan en œuvre jusqu'au bout. »

Bob Harvey (Association des comptables généraux accrédités du Canada), 16 septembre 2009

Nous, du Parti conservateur, appuyons également les recommandations qui respectent notre conviction fondamentale voulant que la baisse des impôts soit bonne pour les ménages, les entreprises et la croissance économique à long terme du Canada. De nombreux témoins ont appuyé la stratégie à long terme du gouvernement, qui consiste à abaisser l'impôt des particuliers et des sociétés pour préserver la compétitivité du Canada sur la scène internationale, et ils l'ont exhorté à maintenir le cap à cet égard.

« (L)a bonne nouvelle est que, sur le plan fiscal, le Canada est de plus en plus compétitif. [...]Les réductions de l'impôt des sociétés ont été faites et se sont répercutées sur notre capacité concurrentielle. Le fait de pouvoir attirer de nouveaux investissements a joué un rôle important pour attirer de nouveaux investissements et de nouveaux emplois dans ce pays. »

David Podruzny (Association canadienne des fabricants de produits chimiques), 8 octobre 2009

« (N)ous voulons que le gouvernement fédéral tienne le cap et réduise de 15 p. 100 d'ici 2012 les taux d'impôt sur le revenu des sociétés. Les réductions des taux d'imposition des entreprises [...] reconnaissent l'importance d'un régime fiscal compétitif. Nous félicitons le gouvernement fédéral des progrès réalisés en ce sens. Il est important que le gouvernement maintienne le cap dans ce domaine. »

Paul Stothart (Association minière du Canada), 8 octobre 2009

« Le Canada n'est évidemment pas protégé contre des récessions mondiales, mais la diminution prévue du taux des sociétés [...] (a) permis de réduire les compressions au sein des sociétés au Canada en plus de limiter la gravité du ralentissement pour les Canadiens. Nous demandons au gouvernement de maintenir ou d'accélérer le rythme prévu des réductions du taux d'imposition du revenu des sociétés. »

Sherrie Ann Pollock (Institut des cadres fiscalistes), 22 octobre 2009

« Nous notons que le Canada a fait d'importants progrès pour réduire l'impôt des sociétés, et nous félicitons le gouvernement de vouloir arriver au taux d'imposition marginal le plus bas du G7 pour les nouveaux investissements d'ici 2010. [...] Nous exhortons le gouvernement à poursuivre ses efforts pour réduire le taux d'imposition des sociétés à 15 p. 100 d'ici 2012. Le Canada ne peut tout simplement pas se permettre d'abandonner les progrès qui ont été faits pour réduire l'impôt des sociétés. [...] Si on ne s'assure pas de maintenir une position concurrentielle forte dans le monde, il y aura des conséquences. »

Bruce Flexman (Institut canadien des comptables agréés), 26 octobre 2009

Le Parti conservateur voudrait également souligner les recommandations importantes qui font ressortir la nécessité de lever les barrières au commerce à l'intérieur du Canada et son appui ferme à la proposition d'organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

« Il est essentiel de créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, et nous sommes heureux d'avoir appris la création d'un bureau de transition pour faire avancer cette initiative importante. [...] Nous vivons dans un monde très compétitif et le marché de capitaux du Canada est relativement petit par rapport au reste du monde. Il est donc crucial d'en faciliter l'accès. [...] ... une seule loi à appliquer, [...] un organisme de réglementation unique, avec une réglementation unique, des mesures d'exécution renforcées, et beaucoup des choses qu'on envisage actuellement dans ce domaine, ce serait vraiment une bonne idée. »

Michael Conway (Dirigeants financiers internationaux du Canada), 2 novembre 2009

Nous, conservateurs, avons également été réconfortés par les recommandations qui reconnaissent l'importance de la protection des transferts aux provinces et territoires et des services de santé et d'éducation qu'ils permettent d'offrir. Nous sommes fermement convaincus que le retour à l'équilibre budgétaire sera d'une importance vitale, une fois la reprise solidement implantée, mais nous exhortons vivement le gouvernement à éviter de suivre l'exemple du gouvernement libéral qui, dans les années 1990, a sabré les transferts aux provinces et territoires.

« Au milieu des années 1990, le gouvernement fédéral a choisi de sabrer dans le financement de l'éducation pour tenter de réduire le déficit budgétaire. À la suite de ces compressions, le Canada a vécu un exode de cerveaux. »

Arati Sharma (Alliance canadienne des associations étudiantes), 16 septembre 2009

« Après la récession, quand le gouvernement fédéral commencera à s'attaquer au déficit, il serait déplorable de répéter les erreurs des années 1990, où les gouvernements fédéral et provinciaux ont effacé leur déficit en les refilant aux villes et aux collectivités. Le tort que cela a fait aux villes du Canada est toujours visible. »

Basil Stewart (Fédération canadienne des municipalités), 5 octobre 2009

CE QUE NOUS N'APPROUVONS PAS

Nous, du Parti conservateur, appuyons généralement le rapport, mais nous sommes déçus du fait que les autres partis aient délibérément refusé de tenir compte des mesures de stimulation déjà en place et aient tourné le dos à la prudence financière pour appuyer des recommandations beaucoup trop coûteuses qui ne serviraient qu'à nous exposer à des déficits structurels. Parmi les exemples des idées que nous ne pouvons appuyer, notons un régime nationalisé coûteux de services de garde, une subvention à caractère fiscal mal conçue à l'intention de quelques personnes « désignées », de nouveaux coûts considérables pour un régime d'assurance-emploi élargi, le rétablissement de programmes gouvernementaux qui ont échoué et bien d'autres mesures encore.

L'adoption regrettable de cette attitude dépensière chez les autres partis laisse transparaître une incapacité flagrante de prendre conscience du danger des déficits constants, d'autant plus que le Canada doit relever les défis du vieillissement démographique. Nous les exhortons vivement à revenir sur cette attitude et à reconnaître l'importance du retour à l'équilibre budgétaire et de la réduction de la dette. Toutefois, au vu des recommandations déjà énumérées qui ont été appuyées par les autres partis, le Parti conservateur doute qu'ils aient assez de discipline pour le faire.

CONCLUSION

Le Plan d'action économique du Canada donne des résultats, et il a une influence marquante dans tout notre pays. Nous avons perçu les premiers signes timides d'une reprise économique chez nous et à l'étranger, mais la relance mondiale n'est pas très assurée. Il ne faut pas céder à la complaisance, mais plutôt maintenir le cap.

Le Parti conservateur croit que le budget de 2010 ne doit pas être un budget typique. Il devrait être axé sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada. Ce sera la deuxième année d'un plan qui s'étale sur deux ans.

Nous, du Parti conservateur, estimons que le gouvernement doit continuer de stimuler l'économie, de contribuer à créer des emplois et de venir en aide à ceux qui sont

touchés par le ralentissement de l'économie, mais nous ne croyons pas qu'il soit prudent, du point de vue financier, de lancer de nouvelles initiatives majeures en matière de dépenses. Nous devons plutôt garder le cap en appliquant les mesures de stimulation déjà annoncées pour protéger et créer des emplois.

Une fois que la reprise mondiale sera solide, le gouvernement devra rétablir l'équilibre budgétaire, non en relevant les impôts, en sabrant les prestations versées aux Canadiens ni en refilant des responsabilités aux provinces, mais en pratiquant une gestion financière responsable.

Ted Menzies, député et secrétaire parlementaire du ministre des Finances Kelly Block, député Bob Dechert, député Daryl Kramp, député Mike Wallace, député

OPINION COMPLÉMENTAIRE DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, le Comité permanent des finances entreprend des consultations pré-budgétaires alors que le gouvernement fédéral accuse un déficit. Après les neuf budgets consécutifs équilibrés du gouvernement libéral précédent et le remboursement de 81 milliards de dollars sur la dette nationale, le déficit de près de 60 milliards de dollars de cette année des Conservateurs n'a pas manqué de colorer les échanges entre le Comité et les Canadiens.

Malheureusement, ce n'est qu'après que le Comité ait dépensé 500 000 \$ en fonds publics pour entendre les Canadiens d'un océan à l'autre que le ministre des Finances a annoncé que le budget de cette année ne prévoirait aucune nouvelle dépense. Le Comité a entendu plus de 400 organismes, entreprises et particuliers et, comme en font foi les recommandations de son rapport principal, il est d'avis qu'il existe des besoins très réels et très urgents partout au pays. Les membres libéraux du Comité espèrent que le ministre des Finances examinera les recommandations du Comité même s'il a déjà promis de déposer un budget exempt de dépenses.

Les membres libéraux du Comité des finances reconnaissent que quatre ans de mauvaise gestion des conservateurs ont engendré de lourdes contraintes financières, mais nous demeurons convaincus que les familles et les entreprises canadiennes ont des besoins importants auxquels il faut répondre. Par conséquent, les membres libéraux du Comité ont préparé le présent rapport complémentaire qui porte sur des mesures qui n'ont pas été incluses dans le rapport principal, mais qui devraient néanmoins être examinées par le gouvernement.

D'abord, certains groupes qui ont comparu devant le Comité ont présenté des idées qui permettraient au gouvernement d'augmenter ses recettes sans augmenter les impôts. Ainsi, le Comité a appris que le gouvernement perd quelque 2 milliards de dollars chaque année en recettes fiscales à cause de la prévalence de la contrebande des produits du tabac. Selon de récents reportages dans les médias, une forte proportion de fumeurs adolescents préfère ces produits de contrebande car ils sont moins chers et parfois plus faciles à se procurer. Les membres libéraux du Comité des finances recommandent que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour mettre fin au commerce illégal du tabac et récupérer les 2 milliards de dollars de recettes fiscales perdues chaque année à cause de ce commerce et qu'il examine des solutions à long terme à ce problème pour éviter qu'il ne ressurgisse.

Le Comité a appris qu'une entreprise appelée Bioniche avait mis au point un vaccin pour aider à réduire l'incidence d'*E. coli* chez les bovins. Bioniche croit que son vaccin pourrait réduire les taux d'incidence de plus de 98 %. Les membres libéraux du Comité estiment que le gouvernement devrait songer à promouvoir ce vaccin pour aider à protéger la santé et la vie des Canadiens.

Nous avons aussi appris que la Fondation Rick Hansen croit que son travail de recherche sur les traumatismes médullaires justifie la prochaine étape, l'inauguration de l'Institut international sur la moelle épinière Rick Hansen.

Nous avons appris que des associations de policiers ont demandé au gouvernement conservateur de ne pas oublier qu'il avait promis en campagne électorale de débloquer des fonds pour embaucher 2 500 autres agents de première ligne et qu'elles l'enjoignaient de tenir sa promesse maintenant.

Nous avons écouté les préoccupations de nombreuses organisations universitaires, collégiales et étudiantes concernant la montée des frais de scolarité au niveau postsecondaire. Selon nous, le gouvernement devrait faire davantage pour s'assurer que l'éducation postsecondaire demeure à la portée de tous les Canadiens et que l'argent ne soit pas un obstacle majeur aux études supérieures.

Nous avons entendu des organisations telles que la Saskatchewan Association of Rural Municipalities qui ont souligné dans le menu détail l'urgent besoin d'investir dans l'entretien des routes et des ponts en milieu rural pour favoriser le développement des économies rurales.

Les membres libéraux du Comité ont trouvé fort intéressante la présentation du CITIGI (Centre for Image-Guided Innovation and Therapeutic Intervention). Le centre se spécialise dans le traitement des incapacités et des anormalités chez les très jeunes enfants afin que ceux-ci puissent continuer à vivre en meilleure santé. Le centre a reçu une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation, mais elle a besoin d'un plus grand soutien. Les membres libéraux du Comité sont d'avis qu'en plus d'améliorer la vie des nouveau-nés, cette technologie permettra de réduire éventuellement le coût des soins de santé car, selon le CITIGI, les enfants handicapés de naissance représentent de 25 à 30 % du total des coûts d'hospitalisation au Canada. Le gouvernement devrait examiner cette demande.

Comme nous l'avons mentionné dans le rapport principal, nous avons entendu plusieurs groupes demander que la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* soit modifiée pour accorder la préséance aux régimes de pension sous-financés dans les cas de faillite. Les membres libéraux du Comité exhortent le gouvernement à examiner cette demande.

Au chapitre des augmentations d'impôt, les membres libéraux du Comité des finances continuent de s'inquiéter des hausses imminentes des cotisations d'assurance-emploi du gouvernement conservateur. L'idée de ce gouvernement de forcer les Canadiens à payer plus d'impôt afin de pouvoir travailler est nettement contraire à l'approche du gouvernement libéral précédent qui comptait réduire ces cotisations année après année.

À compter de janvier 2011, le gouvernement conservateur portera les cotisations d'assurancechômage au maximum permis par la loi et continuera de les augmenter à tous les mois de janvier jusqu'en 2014. L'idée semble être d'utiliser ces augmentations de cotisation pour réduire le déficit structurel créé par le gouvernement conservateur, déficit qui, selon le directeur parlementaire du budget, devrait atteindre 19 milliards de dollars en 2014-2015. Nous craignons que le fardeau de ces hausses d'impôt sur le revenu soit porté essentiellement par les familles de travailleurs et les petites entreprises.

Après un budget axé sur les dépenses en 2009, le ministre des Finances a promis un budget sans dépenses qui n'est pas assorti d'un plan réaliste pour ramener le cadre fiscal du pays à l'équilibre financier en 2010. L'an dernier, le Parti libéral a réclamé des incitatifs fiscaux ciblés, efficaces et

opportuns. Le résultat a été une pluie d'annonces du gouvernement, exemptes de tout plan d'action cohérent, qui n'était ni opportune, ni ciblée ni efficace. Par exemple, les projets d'infrastructure ont favorisé en général les régions les moins touchées par le chômage plutôt que les régions les plus nécessiteuses.

Finalement, même le directeur parlementaire du budget est incapable de produire une analyse rigoureuse de l'efficacité du budget 2009. Nous sommes convaincus et nous savons que le budget 2010 peut être meilleur.

Enfin, les membres libéraux du Comité des finances désirent remercier les centaines d'organismes, d'entreprises et de particuliers qui ont comparu devant le Comité pour exprimer leur point de vue. Nous aimerions aussi remercier les employés de soutien du Comité permanent des finances pour leur excellent travail.

Opinion dissidente du Bloc Québécois :

Un rapport qui va à l'encontre des intérêts économiques du Québec.

D'entrée de jeu, le Bloc Québécois tient à remercier tous les témoins qui ont participé aux consultations prébudgétaires.

Le rapport du comité des finances sur les consultations prébudgétaires a encore une fois démontré que les priorités et les intérêts économiques du Québec ne seront jamais respectés à l'intérieur du cadre fédératif canadien. Piloté par les conservateurs, le comité des finances a adopté un rapport qui ne tient pas compte de la réalité économique du Québec.

Conséquemment, il est du devoir du Bloc Québécois de présenter au gouvernement certaines recommandations qui devraient être mises de l'avant dans le prochain budget, afin de répondre aux besoins spécifiques du Québec. L'économie de la nation québécoise est une économie verte, portée par ses industries d'avenir; mue par sa culture, préoccupée par le sort des plus démunis, et où les secteurs traditionnels occupent une place prépondérante partout sur le territoire.

• Une économie verte

Le Québec fait figure de proue en matière de lutte aux changements climatiques en Amérique du Nord, et son épanouissement économique passe par une audacieuse conjugaison entre l'économie et l'environnement. Dirigé par des partis perméables aux revendications des pétrolières, le comité n'a pas su présenter un plan de lutte aux GES conforme aux intérêts du Québec. Ainsi, le comité des finances a refusé de recommander au gouvernement de mettre en place un plan ambitieux, audacieux et visionnaire de lutte aux changements climatiques. Le comité a préféré inclure quelques recommandations générales et sans véritable mordant plutôt que d'aller de l'avant avec le plan de lutte aux changements climatiques proposé par le Bloc Québécois. Ce plan comprenait notamment la mise en place de cibles contraignantes et absolues de réduction des GES, avec 1990 comme année de référence; et ces cibles étaient fondées sur une approche territoriale et un mécanisme d'échange de crédits de carbone chapeauté par une bourse du carbone. Malheureusement, les intérêts canadiens ont encore une fois eu préséance sur les intérêts du Québec et le comité a préféré appuyer implicitement l'exploitation des sables bitumineux, ce qui privera les entreprises du Québec d'une compensation méritée pour les efforts faits par son secteur manufacturier pour réduire ses émissions de GES.

Le Bloc Québécois se réjouit cependant de l'adoption, par le comité, d'une stratégie globale visant à promouvoir l'utilisation de la voiture électrique. Le gouvernement conservateur entendra t'il le message et profitera t'il de son prochain budget pour aller de l'avant? On peut en douter.

Il nous apparaît clair que le comité a pris en compte les intérêts des aciéries ontariennes et des autres industries chauffées au charbon de l'ouest canadien avant ceux des organisations et industries qui veulent faire le pas vers de nouvelles manières de faire. Cela explique notamment l'absence d'une stratégie pour favoriser l'utilisation du bois dans les constructions fédérales. En plus d'être un remplaçant écologique à l'utilisation de l'acier, le bois du Québec est le pilier économique de nombreuses régions du Québec. En refusant d'agir pour soutenir l'industrie forestière du Québec, notamment par l'entremise de prêts et de garanties de prêts, le gouvernement fédéral a fait le choix de subventionner l'industrie automobile à coups de milliards de dollars, tout en n'offrant que des miettes à l'industrie forestière québécoise. Le Bloc Québécois proposait plutôt des recommandations visant la mise en place d'une politique globale de soutien et de modernisation de l'industrie forestière. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement fédéral. Le budget nous indiquera s'il a entendu l'appel du comité et du Bloc Québécois.

• Une économie innovante

L'économie du Québec est caractérisée par la présence d'entreprises innovantes œuvrant dans des secteurs de pointe. Que ce soit l'aéronautique, l'aérospatiale, le biomédical ou l'informatique, le Québec se taille une place parmi les premiers de classe au niveau des industries novatrice. Cependant, en raison de la concurrence internationale féroce, les industries québécoises doivent pouvoir bénéficier du soutien du gouvernement pour continuer à innover et rayonner dans le monde. Le Bloc Québécois proposait une stratégie globale d'innovation qui n'a pas été retenue par le comité. L'innovation, quel que soit le secteur, passe nécessairement par l'éducation. C'est pourquoi le Bloc Québécois continue de réclamer que le gouvernement réinvestisse les sommes nécessaires dans le TCPS, afin que ce transfert soit ramené au niveau indexé d'avant les coupures du milieu des années 1990 afin que le gouvernement du Québec puisse disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour investir dans la formation et assurer une certaine prospérité. Afin de demeurer dans le peloton de tête des industries innovantes, il est impératif que nos entreprises jouissent d'une longueur d'avance en ce qui a trait au développement des technologies. C'est pourquoi le Bloc Québécois proposait de rendre remboursable et payable sur une base trimestrielle, le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental afin que les entreprises puissent à la fois disposer de l'appui nécessaire au développement de nouveaux produits lors de la phase de pré-commercialisation (alors qu'elles ne font pas de profits), tout en favorisant le maintien des dépenses en recherche lors de ralentissements économiques. Encore une fois, le comité a refusé de recommander cette idée. Finalement, le Bloc Québécois recommandait la remise en place, la bonification et l'élargissement à tous les secteurs innovants du programme Partenariat Technologique Canada, éliminé par les conservateurs. Le comité n'y a pas donné suite. Ainsi, il serait surprenant que le gouvernement, dans son prochain budget, retienne les propositions du Bloc Québécois visant à épauler les secteurs innovants.

• Une économie au service des entreprises d'ici

L'augmentation de la concurrence mondiale a grandement affecté le secteur manufacturier du Québec. Malheureusement, le gouvernement fédéral, pourtant doté de plusieurs outils, a souvent préconisé le laisser-faire au lieu d'agir pour tempérer les effets de la concurrence étrangère sur les entreprises d'ici. Qui plus est, le gouvernement conservateur a modifié, dans son dernier budget, la loi sur les investissements afin de porter à 1 milliard le seuil d'examen automatique. Conséquemment, toute acquisition étrangère dont la valeur de transaction est inférieure à 1 milliard de dollars pourra se faire sans que le gouvernement n'ait à évaluer si cette transaction est bénéfique pour l'économie du Québec et du Canada. Le Bloc Québécois a tenté, en vain, de convaincre le comité de la nécessité de recommander au gouvernement de rabaisser ce seuil et de le forcer à n'entériner que les transactions qui sont vraiment bénéfiques pour l'économie et les travailleurs. Le comité n'a pas retenu non plus les recommandations visant à moderniser les lois sur le dumping afin de permettre, dans les limites de nos accords internationaux, de protéger les secteurs traditionnels; pas plus que le comité n'a retenu la recommandation du Bloc Québécois de mettre au service du développement local, les achats gouvernementaux dans le respect de ces mêmes accords. Les mesures proposées ici par le Bloc Québécois ne nécessiteraient que très peu de nouvelles dépenses mais elles auraient un effet bénéfique certain sur l'économie du Québec. Il est du devoir du gouvernement d'en tenir compte lors de l'élaboration de son prochain budget.

• Un cadre économique qui respecte le Québec

La dernière année a été caractérisée par d'importants reculs au niveau des relations fiscales intergouvernementales. En matière de péréquation, le Québec perd plus d'un milliard de dollars annuellement suite à la décision unilatérale du gouvernement fédéral de plafonner la formule. Qui plus est, l'Ontario bénéficie d'un traitement particulier dans la manière dont le gouvernement fédéral calcule les revenus provenant de ses sociétés d'électricité. Si le gouvernement fédéral accordait à Hydro-Québec le même traitement, le gouvernement du Québec bénéficierait d'un transfert supplémentaire de 250M\$ annuellement. En tant que défenseur des intérêts du Québec, le Bloc Québécois a tenté de convaincre le comité de réparer ces injustices flagrantes. Malheureusement, le comité n'a pas jugé nécessaire de présenter au gouvernement fédéral des mesures en ce sens.

Le comité a également persisté à soutenir le plan du gouvernement de créer une seule commission des valeurs mobilières et ce, en dépit de l'impact désastreux pour le secteur financier de Montréal, et faisait fi de la volonté unanime de l'Assemblée nationale et empiétant à pieds joints dans un champ de compétence exclusif du Québec et des provinces. Dans la même veine, celle du fédéralisme prédateur, le comité a refusé de recommander au gouvernement d'éliminer une fois pour toutes le pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence du Québec et des provinces. Finalement, le gouvernement fédéral refuse toujours au Québec sa juste compensation pour une taxe

qu'il a harmonisée depuis 18 ans déjà, alors qu'il vient tout juste d'accepter de verser des milliards de dollars en compensation aux provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique relativement à l'harmonisation de la TPS. Le gouvernement fédéral doit donner suite aux recommandations du Bloc Québécois, il en va du respect de la nation québécoise.

• Une économie au service des gens

La croissance économique ne doit pas seulement profiter aux mieux nantis de la société. Le gouvernement a le devoir d'assurer un tissu social qui permet aux individus aux prises avec certaines difficultés de passer au travers. C'est dans le but d'assurer cette justice sociale, valeur fondamentale de la nation québécoise, que le Bloc Québécois a proposé au comité de bonifier le régime d'assurance-emploi. Bien que le comité ait retenu certaines recommandations visant à bonifier le régime, le Bloc Québécois considère qu'une réforme en profondeur est nécessaire afin que le régime d'assurance-emploi puisse enfin répondre adéquatement aux besoins des chômeurs. Le gouvernement doit en tenir compte dans son prochain budget. Le Bloc Québécois se bat depuis plusieurs années afin que les aînés les plus démunis aient droit à un minimum de dignité. Malheureusement, le gouvernement fédéral continue de refuser aux personnes âgées le droit de vivre avec un revenu qui leur permettrait d'atteindre le seuil de la pauvreté. Cette situation est d'autant plus inacceptable, que le gouvernement a floué pour plus de 3 milliards de dollars ces aînés en ne leur accordant pas le montant du SRG auquel ils avaient droit. Il est incompréhensible que le gouvernement refuse de bonifier le SRG afin que les aînés sortent de l'indigence, tout comme il est déplorable que le gouvernement conserve dans ses coffres des sommes dues aux plus démunis. Le Bloc Québécois a proposé des recommandations visant à corriger cette situation mais malheureusement, le comité les a rejetées. Espérons que le gouvernement fédéral y donnera suite dans son prochain budget.

• Une économie ouverte sur le monde

Le statut de nation développée permet aux citoyens du Québec et du Canada de jouir d'une grande richesse matérielle. Or, de ces privilèges découle une obligation morale de faire notre part pour favoriser le développement des pays les plus pauvres. Alors qu'ils étaient au pouvoir, les libéraux se sont engagés à ce que les montants d'aide internationale atteignent 0,7% du PIB en 2015, conformément aux objectifs du millénaire. Les sommes promises ne sont jamais venues. L'arrivée des conservateurs n'a rien corrigé, bien au contraire. Concentré sur l'armement plutôt que sur le développement, le gouvernement n'a rien fait pour atteindre ses objectifs en matière d'aide internationale. Le Bloc Québécois a tout de même convaincu le comité de recommander au gouvernement d'augmenter les montants d'aide internationale afin qu'ils atteignent rapidement 0,7% du PIB. Il serait surprenant que le gouvernement change son fusil d'épaule lors de la présentation de son prochain budget. D'autre part, il est inconcevable que le gouvernement fédéral puisse cautionner l'utilisation des paradis fiscaux par les entreprises canadiennes et québécoises. En effet, malgré les belles paroles,

le gouvernement fédéral n'a jamais apporté les modifications nécessaires à la *Loi sur l'impôt et le revenu* afin de colmater tous les échappatoires de sorte que les entreprises et les citoyens les plus fortunées paient leur juste part d'impôt. Le comité n'a pas retenu les propositions du Bloc Québécois en la matière, préférant une approche édulcorée et sans véritable poigne. En cette période de déficits, le gouvernement fédéral devrait profiter de son prochain budget pour mettre fin une fois pour toutes à l'utilisation des paradis fiscaux.

• Une nation fière de ses produits

Les produits québécois occupent une place tant dans l'imaginaire que dans les assiettes des Québécois. Que ce soit les bleuets du Lac-Saint-Jean, les crevettes de Matane, le homard des Îles, l'agneau de Charlevoix, les fromages fins ou le porc du Québec; il est clair que le Québec est habité d'une longue tradition de produits de la terre à la table. Or, pour s'assurer de développer l'agriculture, secteur d'importance tant pour notre économie que nos papilles gustatives, le Bloc Québécois a présenté un plan d'aide global pour soutenir l'industrie agricole. Malheureusement, le comité a refusé d'entériner la majorité des propositions du Bloc Québécois. Cependant, à l'initiative du Bloc Québécois, le comité propose de mettre en place des incitatifs afin de favoriser la relève agricole, soutenir le revenu des agriculteurs, et recommande au gouvernement d'agir pour aider le secteur des pêcheries. Le Bloc Québécois maintiendra la pression sur le gouvernement afin qu'il agisse dans l'intérêt du Québec lors du prochain budget.

• Une culture qui nous est propre

La culture québécoise représente le cœur de notre nation. C'est à travers celle-ci que le Québec rayonne sur le monde. Le génie créatif québécois permet aux artistes d'ici de participer activement au développement économique du Québec tout en permettant d'affirmer haut et fort notre identité propre au sein de cette mer Anglo-Saxonne que représente l'Amérique du Nord. Les coupures en culture opérées par le gouvernement conservateur constituent une attaque directe à la culture québécoise. Afin de mettre fin à l'absurdité qui fait que le gouvernement fédéral dispose des pouvoirs financiers et règlementaires entourant la culture québécoise, le Bloc Québécois a soumis au comité des recommandations visant à transférer au Québec les sommes et les pouvoirs en la matière afin de nous permettre de devenir maîtres chez nous en matière de culture et de communications. Le comité n'a pas donné suite à ces recommandations. Cependant, le comité a retenu certaines propositions du Bloc Québécois, notamment en ce qui a trait à la bonification des investissements dans le secteur culturel, mais a refusé toutefois de permettre aux artistes l'étalement de leur revenu. Le Bloc Québécois continuera de défendre la culture québécoise et maintiendra la pression pour que le gouvernement fédéral accède à ses demandes lors du prochain budget.

Nouveau Parti Démocratique Recommandations Rapport sur les consultations pré-budgétaires

- Supprimer les limitations sur le financement de la recherche et de soutien dans les termes et conditions révisées du Programme de promotion de la femme
- Investir dans la protection de l'habitat et pour l'application de la Loi afin d'assurer une pêche saine et pérenne aux générations futures
- Augmenter la part résidence de la déduction fiscale pour les résidents du Nord afin qu'une partie de cette déduction soit indexée sur les normes de l'inflation des Territoires du Nord
- Rembourser intégralement les aînés canadiens dont les pensions ont été affectées à la suite d'une erreur de calcul du taux d'inflation. Le gouvernement a reconnu cette erreur mais n'a toujours pas pris de mesures rectificatives
- Supprimer la limite de 2% sur les dépenses des programmes sociaux du Ministère des Affaires indiennes et du Nord afin que les programmes puissent être financés en fonction des besoins et de la croissance démographique
- Appliquer les cinq recommandations de la première motion concernant les anciens combattants, tel que le Parlement l'a approuvée, en éliminant notamment la réduction injuste du Régime d'épargneretraite collectif des Forces canadiennes et des prestations d'invalidité à long terme des membres libérés pour raisons médicales des Forces canadiennes
- Mettre en place des programmes permanents afin de venir en aide aux nouveaux immigrants dans leur recherche d'emploi
- Sous réserve de la compétence des provinces, poser les jalons pour la création de garderies ouvertes à tous, économiques, réglementées, à but non lucratif et accessibles à tous les parents partout au Canada
- Améliorer l'assurance-emploi en réduisant le nombre d'heures de travail requises pour être admissible à 360, en éliminant la période de carence de deux semaines et baser le niveau de prestations sur les douze meilleurs semaines de l'année
- Financer le Service correctionnel du Canada afin d'être en mesure d'assurer un service adapté pour les soins de santé mentale, tant au niveau du diagnostique qu'au niveau des traitements médicaux

- Maintenir le programme existant de « prison-ferme », l'étendre à d'autres institutions, et créer des programmes professionnels similaires supplémentaires
- Assurer le financement afin que les Premières nations et les municipalités puissent respecter les recommandations canadiennes pour la qualité des eaux au Canada sur l'eau potable. Partage équitable des frais entre les instances gouvernementales -Fédérale/Provinciale/Municipale
- Allouer un cent supplémentaire de la taxe sur l'essence pour financer le transport en commun au Canada
- Accorder des ressources supplémentaires aux bureaux des visas à l'étranger et à la Commission de l'immigration et du statut du réfugié afin de réduire les temps d'attente causés par un nombre croissant des demandes.
- Prendre les mesures nécessaires au paiement des 2,6 milliards de dollars dus au Québec au titre de compensation pour avoir instauré l'harmonisation fiscale depuis 1980
- Élaborer une stratégie globale pour traiter et prévenir le VIH, la tuberculose et le diabète dans les communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis dans les régions urbaines, rurales et éloignées